

RAPPORT ANNUEL 2009

CRÉDIT LYONNAIS

2009

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	5
1. Activité et informations financières	8
2. Facteurs de risques	15
3. Gestion du capital et ratios réglementaires	38
4. Le Contrôle Interne	40
5. Prévention contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	41
6. Informations sur les mandataires sociaux	42
7. Informations sociales et environnementales	50
8. Information sur les délais de paiement fournisseurs	62
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2009	65
1. Cadre Général	68
2. Compte de résultat	71
3. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	72
4. Bilan actif	72
5. Bilan passif	73
6. Tableau de variation des capitaux propres	74
7. Tableau des flux de trésorerie	76
8. Notes annexes aux états financiers	78
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	151
COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2009	157
1. Bilan et compte de résultat détaillés	160
2. Hors-bilan au 31 décembre	162
3. Tableau des filiales et des participations au 31/12/2009	164
4. Affectation du résultat social	166
5. Notes annexes	166
6. Rapport général des Commissaires aux comptes	193
INFORMATIONS GÉNÉRALES	199
1. Attestation du responsable	202

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

1.	ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES	8
1.1.	Compte de résultat consolidé simplifié et commentaires	8
1.2.	Bilan consolidé simplifié	12
1.3.	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	12
1.4.	Résultats des cinq derniers exercices	13
1.5.	Prises de participation significatives dans des sociétés de droit français en 2009	13
1.6.	Délégations en matière d'augmentation de capital	14
1.7.	Perspectives 2010 - événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2009	14
2.	FACTEURS DE RISQUES	15
2.1.	Risque de crédit	15
2.1.1.	Objectifs et politique	15
2.1.2.	Gestion du risque de crédit	16
2.1.2.1.	Principes généraux de prise de risque	16
2.1.2.2.	Méthodologies et systèmes de mesure des risques	16
2.1.2.3.	Dispositif de surveillance	18
2.1.2.4.	Mécanismes de réduction du risque de crédit	20
2.1.3.	Exposition	21
2.1.3.1.	Exposition maximale	21
2.1.3.2.	Concentration	22
2.1.3.3.	Qualité des encours	24
2.1.3.4.	Dépréciation et couverture du risque	26
2.1.3.5.	Coût du risque	26
2.1.4.	Le risque pays	26
2.1.5.	Opérations à effet de levier (LBO)	26
2.2.	Risque de marché	27
2.2.1.	Objectifs et politique	27
2.2.2.	Gestion du risque	27
2.2.3.	Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché	28
2.2.4.	Exposition au risque	28
2.3.	Risque de gestion de bilan	30
2.3.1.	Risque de liquidité et de financement	30
2.3.1.1.	Politique et objectifs de gestion du risque	30
2.3.1.2.	Gestion du risque	30
2.3.1.3.	Exposition	31
2.3.1.4.	Impact de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité	31
2.3.1.5.	Perspectives d'évolution et principales incertitudes sur l'année 2010	32
2.3.2.	Risque de taux d'intérêt global	32
2.3.2.1.	Objectifs et politiques	32
2.3.2.2.	Méthodologie	32
2.3.2.3.	Gestion du risque	33
2.3.2.4.	Exposition	33
2.3.3.	Politique de couverture	33
2.4.	Risques opérationnels	35
2.4.1.	Objectifs et politique	35
2.4.2.	Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance	35
2.4.3.	Méthodologie	36
2.4.4.	Assurance et couverture des risques opérationnels	36
2.5.	Risques juridiques	37
3.	GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES	38
4.	LE CONTRÔLE INTERNE	40

5.	PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	41
6.	INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	42
6.1.	Rémunération des mandataires sociaux	42
6.1.1.	Conseil d'administration	42
6.1.2.	Président et Directeur général	44
6.2.	Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux	48
6.3.	Opérations réalisées sur les titres de la société	49
7.	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	50
7.1.	Informations sociales	50
7.1.1.	Effectif du Crédit Lyonnais	50
7.1.1.1.	Effectif total	50
7.1.1.2.	Sorties définitives	51
7.1.1.3.	Heures supplémentaires	51
7.1.1.4.	Main-d'œuvre extérieure	51
7.1.1.5.	Plan de compétitivité	51
7.1.2.	Organisation du travail	52
7.1.2.1.	Effectif en poste par type d'organisation du temps de travail	52
7.1.2.2.	Effectif payé à temps partiel	52
7.1.2.3.	Absentéisme	53
7.1.3.	Rémunérations	53
7.1.3.1.	Rémunération individuelle	53
7.1.3.2.	Charges sociales	53
7.1.3.3.	Rémunération collective	53
7.1.3.4.	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	54
7.1.4.	Dialogue social	54
7.1.5.	Hygiène et sécurité	56
7.1.6.	Formation	57
7.1.7.	Intégration des personnes handicapées	57
7.1.8.	Œuvres sociales	57
7.2.	7.2 Informations environnementales	58
8.	INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS	62

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

1.1. Compte de résultat consolidé simplifié et commentaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Produit net bancaire	3 839	3 774
Résultat brut d'exploitation	1 188	1 052
Résultat d'exploitation	748	828
Résultat net consolidé	535	600
Résultat net part du groupe	482	547

Le résultat net consolidé 2009 du Crédit Lyonnais se répartit par secteur d'activité (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				Total
	Banque de Proximité	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	
Produit net bancaire	3 849	-10	-70	70	3 839
Charges d'exploitation	-2 551			-100	-2 651
Résultat brut d'exploitation	1 298	-10	-70	-30	1 188
Coût du risque	-435			-5	-440
Résultat d'exploitation	863	-10	-70	-35	748
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs				2	2
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	863	-10	-70	-33	750
Impôts sur les bénéfices	-259	3	21	20	-215
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	604	-7	-49	-13	535
Intérêts minoritaires				53	53
Résultat net part du Groupe	604	-7	-49	-66	482

Le résultat net consolidé 2008 du Crédit Lyonnais se répartit (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008				
	Banque de Proximité	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	3 771	-7	-70	80	3 774
Charges de fonctionnement	-2 533			-189	-2 722
Résultat brut d'exploitation	1 238	-7	-70	-109	1 052
Coût du risque	-200			-24	-224
Résultat d'exploitation	1 038	-7	-70	-133	828
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs				4	4
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	1 038	-7	-70	-129	832
Impôts sur les bénéfices	-311	2	21	56	-232
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	727	-5	-49	-73	600
Intérêts minoritaires				53	53
Résultat net part du Groupe	727	-5	-49	-126	547

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008 Pro Forma Bâle II				
	Banque de Proximité	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	3 715	-7	-70	137	3 774
Charges de fonctionnement	-2 533			-189	-2 722
Résultat brut d'exploitation	1 182	-7	-70	-52	1 052
Coût du risque	-200			-24	-224
Résultat d'exploitation	982	-7	-70	-76	828
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs				4	4
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
Résultat avant impôt	982	-7	-70	-72	832
Impôts sur les bénéfices	-295	2	21	39	-232
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
Résultat net	687	-5	-49	-33	600
Intérêts minoritaires				53	53
Résultat net part du Groupe	687	-5	-49	-86	547

› Commentaires sur les résultats globaux du Crédit Lyonnais

Le Résultat net part du groupe s'établit à 481,6 M€, accusant un repli de 12 % sur le niveau de l'année précédente. Cette baisse est la marque de la détérioration de l'environnement économique qui s'est traduite par un doublement du coût du risque.

La rentabilité d'exploitation, en revanche, continue à se renforcer avec une nouvelle hausse à deux chiffres (+ 12,9 %) dont les leviers sont :

- Un dynamisme persistant du réseau dont le PNB progresse de 3,6 %. La hausse des revenus globaux étant limitée à 1,7 % par le reflux des plus values de cessions enregistrées sur le métier holding,
- Une gestion toujours rigoureuse des frais généraux, en recul de 2,6 %.

› Commentaires sur les résultats de la banque de proximité

En 2009, dans un contexte économique difficile, la banque de proximité – réseau LCL a continué à afficher de bons résultats à la fois sur le plan commercial et sur le plan financier.

Le produit net bancaire de l'année 2009 s'inscrit en hausse de 3,6 % par rapport à l'année 2008 à 3 849 M€. Hors provisions sur l'épargne-logement, la croissance atteint 4,0 % sur l'année. Cette progression des revenus s'appuie sur une croissance de la marge d'intérêt de 7,5 % sur l'année, à plus de 2 Mds d'euros, liée à la croissance des encours de crédit, la reprise de la collecte et la bonne tenue de la marge de transformation. Les commissions stagnent sur l'année, à - 0,5 %. Les commissions de gestion mobilière ont pâti de l'évolution des marchés et affichent une baisse de 15,0 %, compensée par la forte croissance des commissions d'assurance à + 6,4 % sur un an, les commissions sur gestion de comptes services et moyens de paiement restant stables.

Dans le cadre du plan de compétitivité, les charges d'exploitation sont restées maîtrisées tout au long de l'année, à 2 551 M€. La hausse est limitée à 0,7 % par rapport à l'année 2008, dans un contexte de modernisation des process (notamment projet « zéro papier » en agence).

Le différentiel d'évolution entre le produit net bancaire et les charges d'exploitation s'établit donc presque à 3 points, ce qui permet au coefficient d'exploitation de nettement s'améliorer. Ce dernier, à 66,3 %, est ainsi en baisse de 1,9 point par rapport à l'année 2008.

Le pôle génère par conséquent un résultat brut d'exploitation de 1 298 M€ sur l'année 2009, en hausse de 9,8 % par rapport à l'année 2008.

Le coût du risque ressort à 435 M€. Il est multiplié par 2,2 par rapport à 2008, impacté par la crise économique qu'a connue la France en 2009. Le taux de créances douteuses et litigieuses est cependant en diminution sur la fin de l'année, s'établissant à 2,9 % des encours grâce à une gestion personnalisée du risque particuliers/professionnels. Ces créances douteuses et litigieuses sont de surcroît bien couvertes puisque le taux de couverture atteint 71 % globalement et 81 % sur le segment des entreprises en fin d'année. Au total, le coût du risque sur emplois pondérés Bâle I représente 81 points de base sur l'année 2009 (37 points de base sur l'année 2008).

Cette hausse du coût du risque absorbe les bonnes performances opérationnelles de l'entité : le résultat d'exploitation diminue de 12,1 %, un recul mesuré eu égard à la situation économique.

En conséquence, le résultat net s'établit à 604 M€, en baisse limitée de 12,1 % sur l'année 2009.

L'année 2009 a permis de confirmer la dynamique commerciale engagée les années précédentes. L'innovation a été au cœur de la stratégie de conquête de LCL. De nombreuses offres concrètes au quotidien ont été lancées et ont connu un succès notable : LCL à la carte, le Contrat de reconnaissance, la Solution Trésorerie, la carte LCL ISIC destinée aux étudiants, l'offre eLCL 100 % en ligne ou encore l'Assurance Tous Portables. Retrouvant une attractivité de la marque et un dynamisme du réseau, LCL gagne ainsi 124 000 comptes de particuliers et 7 000 comptes de professionnels sur l'année (chiffres nets).

En parallèle, LCL a poursuivi ses efforts de modernisation des agences pour accueillir ses clients dans les meilleures conditions possibles. Le projet « zéro papier » vient compléter ces efforts via la mise en œuvre du processus de numérisation des documents en supprimant l'archivage papier.

Durant toute l'année 2009, LCL a accompagné ses clients dans la crise : les encours de crédit, à 76,4 Mds d'euros, progressent de 3,3 % par rapport à la fin de l'année 2008. Cette croissance est

soutenue par la reprise des crédits habitat sur le deuxième semestre, avec un net rebond de la production, portant la progression annuelle des encours à 4,4 % sur l'année. Les encours de crédit à la consommation, impactés par la récession économique, augmentent néanmoins de 2,0 %. Les crédits aux entreprises et professionnels sont en hausse mesurée de 2,0 %, dont 5,8 % sur les professionnels.

L'année 2009 est également marquée par une nette reprise de la collecte bilan et hors bilan, qui progresse de 6,4 % au total. Les encours hors bilan portent cette bonne performance avec une hausse annuelle de 10,1 % grâce à une année exceptionnelle pour l'assurance-vie dont la production sur l'année est multipliée par 2,8. Les titres et OPCVM affichent une progression de 7,6 % après un début d'année boursière particulièrement difficile. Les encours bilan se renforcent plus modérément à 2,0 %, les dépôts à vue enregistrant néanmoins une performance remarquable de 9,4 %.

1.2. Bilan consolidé simplifié

Actif		<i>(en millions d'euros)</i>	Passif	
31/12/2008	31/12/2009		31/12/2009	31/12/2008
17 799	16 479	Opérations de trésorerie et interbancaires	11 745	9 914
92	41	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
391	2 556	Instruments dérivés de couverture	3 680	1 687
1 551	1 952	Actifs financiers disponibles à la vente		
72 798	76 089	Opérations avec la clientèle	62 849	62 790
		Placement des entreprises d'assurances		
5 806	5 561	Valeurs immobilisées et divers		
		Provisions techniques des entreprises d'assurances		
		Dettes représentées par un titre	14 524	13 760
		Provisions et divers	3 615	3 925
		Dettes subordonnées	836	931
		Fonds propres	5 429	5 430
98 437	102 678	TOTAL	102 678	98 437

› **Total de bilan :**

Au 31 décembre 2009 le total du bilan du groupe s'élève à 103 Mds d'euros contre 98 Mds d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 4,3 %, principalement dû au développement de l'activité commerciale.

› **Les fonds propres :**

Les fonds propres du groupe avant distribution (y compris intérêts minoritaires), stables par rapport à 2008, s'établissent à 5,43 Mds d'euros.

1.3. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Un dividende de 1,27 euro a été servi au titre de l'exercice 2006. Un dividende de 0,13 euro a été servi au titre de l'exercice 2007. Enfin, un dividende de 1,46 euros a été servi au titre de l'exercice 2008. Ces dividendes étaient éligibles à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2 ° du Code Général des Impôts.

1.4. Résultats des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2009	2008	2007	2006	2005
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 847 860 375	1 847 857 783	1 846 714 837	1 844 890 462	1 839 335 499
Nombre d'actions ordinaires existantes	356 507 037	356 506 537	356 286 029	355 934 053	354 862 336
Nombre de certificats d'investissement	0	0	0	0	0
Nominal des actions et des certificats d'investissement	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT (1)	5 785 468 716	6 574 256 675	6 412 138 024	7 415 037 795	6 217 157 955
Résultats avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 172 913 219	896 210 984	925 323 670	1 257 312 718	626 327 225
Impôts sur les bénéfices	-197 541 156	-127 445 526	-211 824 550	-11 174 596	115 110 505
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	459 130 570	518 442 311	4 880 462	1 193 254 030	386 942 179
Résultat distribué	456 329 007	518 328 017	4 698 025	452 036 247	386 375 159
Réserves distribuées	0	2 171 527	41 619 159	0	223 988 059
III - RESULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT					
Résultats après impôts et avant dotations aux amortissements et provisions	2,74	2,16	2,00	3,49	2,09
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,29	1,45	0,01	3,35	1,09
Dividende attribué à chaque action et certificat d'investissement	1,28	1,46	0,13	1,27	1,72
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés payés pendant l'exercice en UTP	21 590	22 438	23 426	24 378	25 291
Effectif moyen payé du CL Métropole en UTP	21 590	22 438	23 426	24 343	25 260
Montant de la masse salariale de l'exercice	923 243 185	976 881 201	1 010 703 272	983 712 319	922 008 369
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales)	381 502 203	368 967 052	404 130 123	403 187 390	398 396 504

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation

1.5. Prises de participation significatives dans des sociétés de droit français en 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Crédit Lyonnais n'a pas acquis de société de droit français significative.

1.6. Délégations en matière d'augmentation de capital

Assemblée générale	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation en 2009
<p>AG mixte du 7 mai 2008 14ème résolution (annulée le 6 mai 2009)</p> <p>AG mixte du 6 mai 2009 12ème résolution</p>	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ; - à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros. - en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ; - dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 6/7/2011). 	<p>Par le conseil du 7 janvier 2009 pour arrondir le montant du capital lors de la constatation des levées d'options : augmentation de € 0,84 par prélèvement d'un montant de € 0,84 sur le poste prime d'émission</p>
<p>AG mixte du 6 mai 2009 13ème résolution</p>	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur du Crédit Agricole SA.</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment : d'arrêter la ou les dates d'émission, les modalités de l'émission : fixer le nombre des actions à émettre, la date de jouissance, le prix d'émission ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 400 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros ; - dans un délai de 18 mois (soit jusqu'au 6/11/2010). 	<p>néant</p>
<p>AG mixte du 6 mai 2009 14ème résolution</p>	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de SACAM Développement.</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment : d'arrêter la ou les dates d'émission, les modalités de l'émission : fixer le nombre d'actions à émettre, la date de jouissance, le prix d'émission ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 100 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros ; - dans un délai de 18 mois (soit jusqu'au 6/11/2010). 	<p>néant</p>

1.7. Perspectives 2010 - événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2009

A ce jour, il est encore difficile de déterminer une tendance pour l'année 2010. Même si on peut vraisemblablement penser que nous serons dans un cycle de reprise modérée, la crise restera sous-jacente et elle pourrait susciter des répliques plus ou moins fortes, notamment en première partie d'année. Les actions et le calendrier de la BCE, quant au retrait des liquidités injectées dans l'économie en 2008 et en 2009 pour faire face à la crise, auront un impact prépondérant sur le scénario de sortie de crise.

Même si la visibilité est restreinte, et qu'une rechute ne peut pas être écartée, le scénario retenu est celui d'une sortie de crise par le biais d'une reprise modérée.

Dans ce contexte, LCL poursuivra ce qu'il a entrepris dans les années récentes, et mettra encore plus le client au centre de la relation en capitalisant sur le développement de l'excellence opérationnelle et en lui proposant des produits innovants adaptés au contexte de marché. Enfin, en matière de crédits, LCL continuera à accompagner ses clients comme il l'a fait en 2009, tout en maintenant

une sélectivité accrue en terme de risques de crédit. LCL capitalisera sur les indicateurs avancés de pilotage du risque de contrepartie, dont la mise en place s'achèvera courant 2010.

Le développement commercial s'appuiera notamment sur :

- l'extension de l'offre « LCL à la carte » au marché des professionnels ;
- l'élargissement de l'offre de produits en ligne ;
- la fin du déploiement de la Banque Privée ;
- la poursuite des rénovations et automatisations d'agences.

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2009 à signaler.

2. FACTEURS DE RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font partie intégrante des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

2.1.1. Objectifs et politique

La stratégie 2008/2010 des risques de contrepartie du Crédit Lyonnais, a été révisée par les métiers et validée par le Comité des Risques du groupe en juillet 2008 et le Conseil d'administration en août 2008.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la stratégie des risques 2006/2008, en intégrant les objectifs stratégiques du projet d'entreprise « Crescendo 2 », les évolutions de la conjoncture et la volonté de LCL de continuer à accompagner ses clients et à anticiper avec eux les difficultés éventuelles.

En 2009, cette stratégie a fait l'objet de quelques ajustements (seuils d'alerte production habitat, limite de production en investissement immobilier) et son suivi a été renforcé avec notamment :

- un suivi détaillé des limites intégré au tableau de bord mensuel à destination de la Direction générale ;
- un suivi rapproché des limites sur la production habitat présenté en Comité des Taux ;
- la mise en place mi2009 de l'outil intranet « LCL Risque » permettant une restitution au réseau commercial des indicateurs de risque et des principales actions de maîtrise du risque initiées par le Comité des engagements sensibles.

L'application de la stratégie des risques s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

Les normes et procédures

LCL a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, ainsi que le passage des provisions et les modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble de LCL.

Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

2.1.2. Gestion du risque de crédit

2.1.2.1. Principes généraux de prise de risque

L'organisation globale d'octroi de crédit se caractérise par :

Sur le marché entreprise :

Un processus d'octroi bien encadré reposant sur un système expert d'aide à la décision et sur des lignes métiers engagements indépendantes des lignes métiers commerciales, permettant un double regard objectif. Les délégations des Chargés d'Affaires Entreprises sont pilotées par le système expert et dépendent de la note de signature, du type de crédit sollicité et du montant d'engagement. Le réseau commercial ne dispose d'aucune délégation pour les opérations immobilières et les opérations à effet de levier.

Sur le marché des particuliers et des professionnels :

Sur le marché des particuliers et des professionnels, les décisions et les délégations sont pilotées par des systèmes experts pour les principaux produits (immobilier, crédit à la consommation et découvert). Les opérations qui sortent des délégations des conseillers sont décidées par la ligne métier Engagements. Les délégations dépendent du type de crédit, du montant sollicité et des engagements déjà en place. Une plateforme centralisée est chargée des décisions qui sortent de la délégation locale.

Au niveau de la politique d'octroi, le dispositif très centralisé rend aisé un infléchissement par modification des paramètres des systèmes experts et des consignes données aux plateformes centralisées de décision.

2.1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

› 2.1.2.2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Tout comme le processus d'analyse et de prise de décision sur les crédits, les systèmes de notation interne sont séparés en fonction des deux grands types de clientèle de LCL, la banque de détail (particuliers/professionnels) et les entreprises.

Banque de détail :

Le système de notation interne implanté depuis plusieurs années chez LCL a été utilisé pour la mise en œuvre du dispositif issu de la réglementation Bâle II. Il s'appuie sur un ensemble de caractéristiques du client liées à la personne (physique ou morale) et sur des données historiques de son comportement

bancaire. Il constitue toujours un élément de base de l'appréciation du risque au niveau individuel client comme au niveau plus global du portefeuille.

Le dispositif Bâle II Retail en méthode Notation Interne (IRB) par la Commission bancaire a été validé en décembre 2007.

L'année 2009 a été consacrée à la poursuite de la résorption des écarts non bloquants du rapport 2007 de la Commission bancaire (écarts de l'annexe 2). L'avancement du dispositif a fait l'objet d'une mission de suivi de l'Inspection générale en septembre et octobre 2009 qui a abouti à une bonne cotation du dispositif (cotation Jaune sur une échelle de 4 couleurs : vert, jaune, orange, rouge). Par ailleurs, l'optimisation des traitements informatiques Bâle II s'est poursuivie en 2009 avec les travaux sur le projet de mise en place, mi-2010, d'un moteur unique de score permettant de sécuriser et simplifier le paramétrage et la gestion des scores et notations risque. La note de risque Bâle II sur le marché des professionnels, dont les principes de refonte ont été validés en comité Back Testing et seront présentés à la Commission bancaire, sera le premier score implanté dans le système d'information LCL avec le nouveau moteur de score.

Entreprises :

Pour le marché des Entreprises, le dispositif de notation Bâle II de LCL est très largement intégré dans le dispositif du groupe Crédit Agricole, qui garantit l'unicité de la note d'un client de plusieurs entités du groupe Crédit Agricole. La notation des entreprises s'effectue avec l'outil groupe Crédit Agricole ANADEFI. L'actualisation de la notation a fait l'objet en 2009 d'actions et de suivis réguliers particulièrement dans le contexte économique actuel afin d'anticiper les éventuelles dégradations du portefeuille et ses impacts sur le coût du risque à travers la hausse des provisions collectives sur les engagements sensibles (notés E+, E ou E-). Ainsi l'essentiel du portefeuille client a été rencontré fin 2008 et début 2009 et un dispositif d'alerte a été mis en place dans le réseau Entreprises permettant, entre autre, d'actualiser la note sans attendre la publication des comptes de résultats et bilans 2008.

Les travaux d'optimisation du dispositif de notation Bâle II, partagé entre les entités du groupe Crédit Agricole, se poursuivent en vue d'une certification par la Commission bancaire.

2.1.2.2. Mesure du risque de crédit

LCL met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principales catégories de risques font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de comités spécifiques (Comité ALM, Comités des risques sensibles, Comités de suivi des engagements sensibles au niveau local et national, Comité des opérations).

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, LCL a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques, sous forme d'un dispositif comportant notamment :

- des limites globales, formalisées sous la forme de stratégies risque, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Lyonnais ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;

- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

LCL mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophe », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

2.1.2.3. Dispositif de surveillance

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée trimestriellement par le Comité des risques sensibles.

Les anomalies identifiées, y compris les anomalies de classification comptable, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux lignes métiers concernées au niveau du Comité de Direction générale.

Le dispositif de surveillance et de mesure des risques de contrepartie a été enrichi, dans le cadre des tableaux de bord de suivi des risques, par un suivi mensuel d'indicateurs de risques avancés, pour chaque marché (particuliers, professionnels, entreprises), afin d'identifier les signes de dégradation et prévenir ces risques.

Le déploiement de « LCL Risques », outil de pilotage du risque accessible par intranet et décliné au niveau agence sur le marché des Particuliers Professionnels, renforce la responsabilisation des acteurs du réseau.

Cet outil met à disposition des managers et experts risques du réseau des indicateurs de risque (crédit et opérationnel).

Cet outil sera décliné sur le marché des entreprises ainsi que pour les unités métier back office situées en région.

› **2.1.2.3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Pour surveiller le risque de concentration individuelle, LCL mesure la part relative dans les encours de la BDEF (Banque des Entreprises et des Flux) représentée par les 10 principaux groupes et contreparties non bancaires sur lesquels LCL porte les engagements les plus importants.

Définition d'un groupe de contrepartie :

LCL applique la définition du groupe Crédit Agricole et du CRBF 93-05 : un groupe risque est un ensemble de tiers liés entre eux en vue de permettre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ses entités.

Définition de la composition des engagements sur un tiers :

Tout type de produit / instrument / opération véhiculant un risque de contrepartie dans le cadre d'une opération initiée par une entité du groupe Crédit Agricole S.A. Il matérialise tout risque (bilan ou hors bilan) que la banque a pris vis-à-vis d'une contrepartie à un instant donné.

La part d'engagement des 10 plus grandes contreparties non bancaires (groupe et contrepartie) représente 9,70 % du total des engagements sur le marché entreprises (contre 9,92 % en 2008).

Chaque mois est communiqué à la direction générale l'ensemble des relations du périmètre de la clientèle Entreprises dont les engagements sont supérieurs à 50 M€. Cette liste est composée de groupes et de contreparties indépendantes.

› **2.1.2.3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

LCL a mis en place un dispositif pour assurer la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue périodique, à tout le moins trimestrielle, des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. LCL a notamment effectué des revues de filières avec examen individuel des dossiers les plus importants sur des secteurs identifiés comme susceptibles d'une dégradation rapide.

› **2.1.2.3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

La gestion du défaut :

Une procédure interne d'octobre 2007 décline les dispositions du groupe Crédit Agricole à appliquer en matière de gestion du défaut.

Le système de déclassement en créances douteuses est totalement automatisé afin d'assurer un strict respect de la réglementation. LCL a fait le choix d'une identité entre les notions de créances douteuses et de clients notés en défaut.

Processus de suivi des contreparties défaillantes :

Quand une contrepartie est classée défaillante ou sous surveillance, elle fait l'objet d'un suivi spécifique au travers des Comités des engagements sensibles et est le plus souvent gérée par des services spécialisés dans le recouvrement.

› **2.1.2.3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Au niveau local :

Les Comités Régionaux des Risques et de Suivi des Engagements Sensibles, mis en place début 2005 au sein des Directions Régionales Entreprises, suivent localement les dossiers sensibles, et peuvent proposer un provisionnement pour les dossiers entrant dans le cadre de leurs délégations de crédit, et dont le risque se dégrade.

De manière parallèle, des Comités des Engagements Sensibles locaux sont en place sur le marché des particuliers et des professionnels pour compléter le dispositif central de LCL.

Au niveau central :

Le Comité des Engagements Sensibles « Entreprises », auquel participent les Responsables de la Direction des Engagements et du Recouvrement et de la Direction du Marché des Entreprises, décide dans le cadre de ses délégations, des dotations et reprises de provisions sur les dossiers présentés au Comité, sur ses propositions ou sur celles des Comités Régionaux des Risques et de Suivi des Engagements Sensibles.

De manière parallèle, le secteur Conseil et Négociations Particuliers/Professionnels, qui assure le pilotage et le suivi des dossiers sensibles les plus importants, décide ou propose, selon le niveau de délégation, les mouvements de provisions relatifs à ces dossiers.

Enfin au niveau central, le Comité des risques sensibles, présidé par le Directeur général du Crédit Lyonnais, et auquel participent les membres du comité exécutif et les responsables des directions concernées, se réunit trimestriellement avant la date de clôture des comptes pour examiner la situation des risques, leur niveau de couverture par des provisions et prendre toute décision nécessaire. Participent également le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques ainsi qu'un représentant de la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole.

2.1.2.3.5. Impacts de stress scénarios

L'organisation des exercices de simulation de crise est pilotée par Crédit Agricole S.A. via la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe. Concernant les stress tests, la Commission bancaire a en 2009 demandé aux principales banques françaises de réaliser un test de résistance à une conjoncture dégradée. Les résultats de ces tests ont été débattus au niveau de la Direction générale et intégrés dans la revue stratégique 2010/2011 conduite en juin 2009.

2.1.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

› 2.1.2.4.1. Garanties reçues et sûretés

La politique de crédit, les normes et procédures de LCL définissent les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes de décision crédit, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties valorisées sont intégrées dans le dispositif Bâle II de LCL pour le calcul des emplois pondérés. Une garantie est considérée comme éligible au sens de l'arrêté du 20 février 2007, si elle est reçue, conforme et répond à un certain nombre de critères qui garantissent sa qualité.

A fin 2009, les principales garanties dont bénéficient nos engagements prêts immobiliers sur le marché des particuliers et professionnels sont Crédit Logement ou CAMCA (65 %) et hypothèque de premier ou second rang (26 %).

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

› 2.1.2.4.2. Utilisation des dérivés de crédit

LCL n'utilise pas les dérivés de crédit.

2.1.3. Exposition

2.1.3.1. Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	41	92
Instruments dérivés de couverture	2 556	391
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 281	983
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 850	16 121
Prêts et créances sur la clientèle	76 089	72 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)	94 817	90 385
Engagements de financement donnés	12 151	10 764
Engagements de garantie financière donnés	7 824	8 492
Provisions - engagements par signature	-122	-93
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)	19 853	19 163
TOTAL EXPOSITION NETTE	114 670	109 548

Les éléments détaillés dans les paragraphes ci-après concernent uniquement les engagements clientèle avant dépréciations sur le périmètre de la banque de proximité, hors les engagements traités en Bâle II standard.

2.1.3.2. Concentration

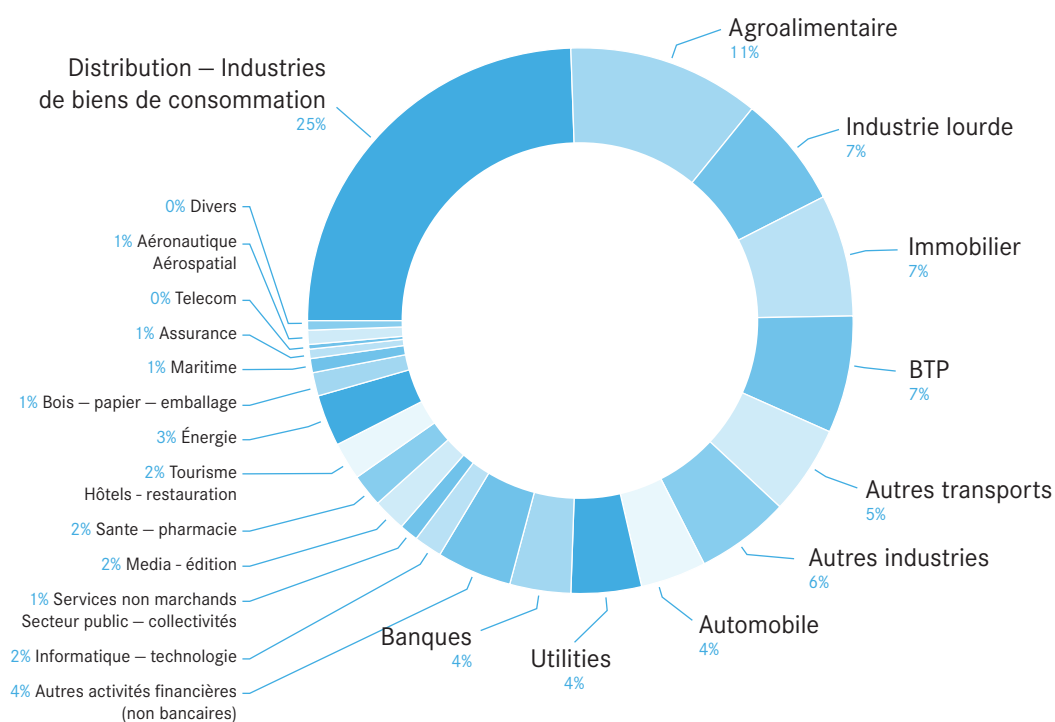
› **2.1.3.2.1. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Répartition des engagements (Bilan et Hors-Bilan)

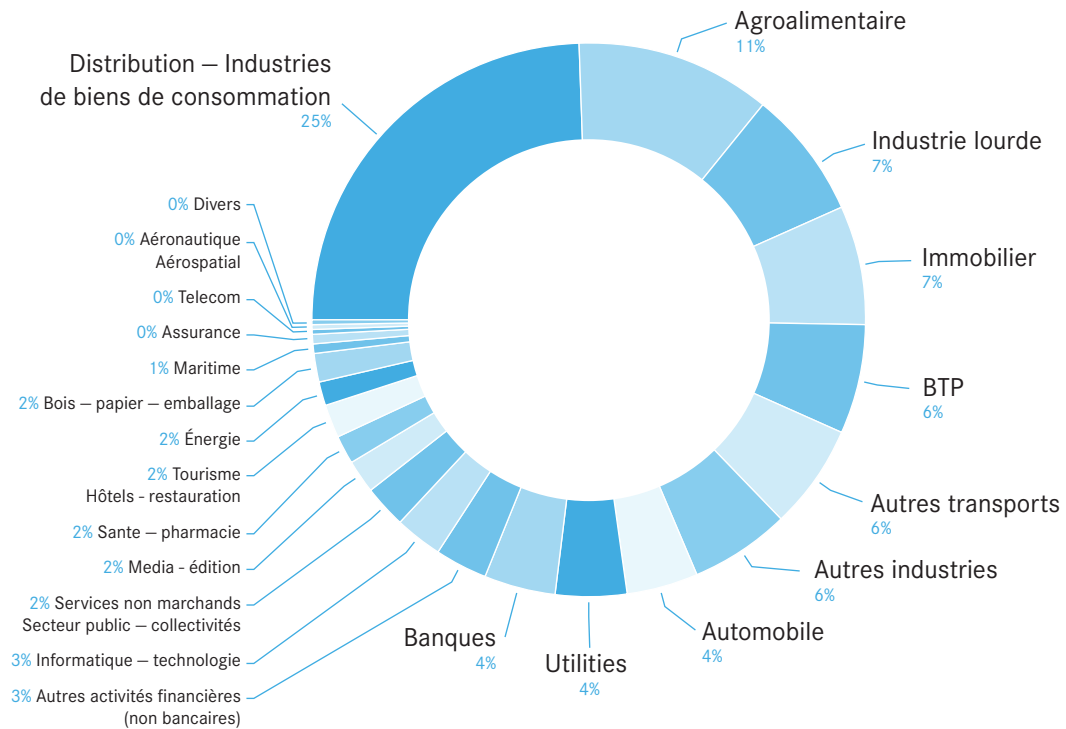
	31/12/2009	31/12/2008
Particuliers et Professionnels	72 %	72 %
Crédits habitat	50 %	50 %
Crédits à la consommation	8 %	8 %
Prêts aux professionnels	10 %	10 %
Découverts, crédits de trésorerie et autres engagements	4 %	4 %
Entreprises	28 %	28 %
Total	100 %	100 %

Les engagements du marché des entreprises représentent 28 % des engagements de la banque de proximité de LCL au 31/12/2009 et se répartissent comme suit.

Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2009 du portefeuille Entreprises, par filière économique



Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2008 du portefeuille Entreprises, par filière économique



› 2.1.3.2.2 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les données chiffrées sont reprises dans la note annexe 3.1. des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

Chaque mois est communiqué à la Direction générale l'ensemble des relations du périmètre Banque des entreprises et des flux (BDEF) dont les engagements sont supérieurs à 50 M€. Cette liste est composée de groupes et de contreparties indépendantes.

2.1.3.3. Qualité des encours

) 2.1.3.3.1. Analyse des prêts et créances par catégorie

Tableaux repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales (1)	1 758					1 758
Etablissements de crédit	14 803	1		1		14 802
Institutions non établissements de crédit	27	2		2		25
Grandes entreprises	15 526	505	383	277	335	14 914
Clientèle de détail	60 241	829	780	118	426	59 697
Total (*)	92 355	1 337	1 163	398	761	91 196
Créances rattachées nettes						288
Dépréciations sur base collective						-545
Valeurs nettes au bilan						90 939

(1) dont 1,3 Md€ suite au nouvel accord de financement à l'Etablissement Public de Financement de la Restructuration (EPFR).

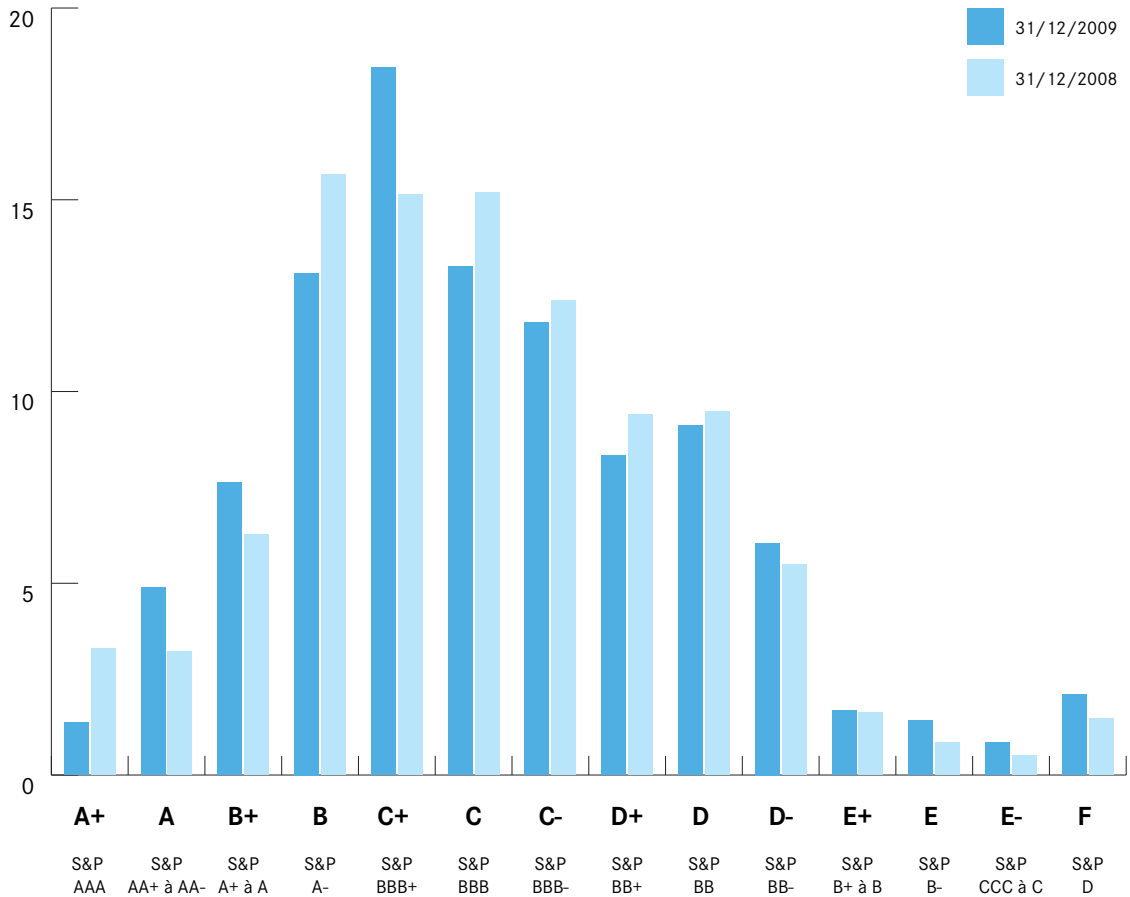
(*) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 329 M€.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales	419					419
Etablissements de crédit	16 094	4		4		16 090
Institutions non établissements de crédit	91					91
Grandes entreprises	16 310	464	519	149	358	15 803
Clientèle de détail	57 374	667	737	216	509	56 649
Total (*)	90 288	1 135	1 256	369	867	89 052
Créances rattachées nettes						362
Dépréciations sur base collective						-495
Valeurs nettes au bilan						88 919

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 301 M€.

2.1.3.3.2. Analyse des encours par notation interne

Evolution du portefeuille entreprises sain de LCL



Marché des entreprises :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors défaut) montre une légère dégradation de la qualité de celui-ci en un an.

Répartition des engagements corporate hors défaut

Source Bâle II Corporate	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Zone verte (note 1 à 5)	72 %	72 %	68 %
Zone orange (note 6 à 7)	24 %	25 %	30 %
Zone rouge (note 8 à 10)	4 %	3 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Marché des particuliers et professionnels :

Sur l'ensemble de la banque de proximité, la notation Bâle II du portefeuille sain (hors défaut) montre une répartition stable des engagements dans le temps.

Répartition des engagements retail hors défaut

Source Bâle II Retail	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Zone verte (note 1 à 5)	75 %	75 %	75 %
Zone orange (note 6 à 7)	19 %	18 %	18 %
Zone rouge (note 8 à 10)	6 %	7 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %

Pour établir ces répartitions, LCL se base sur son dispositif de notation interne utilisé pour la méthode IRB. Ainsi la catégorie Verte regroupe les notations de 1 à 5, la catégorie Orange les notations de 6 à 7 et la catégorie Rouge (les Sensibles) les notations de 8 à 10.

2.1.3.4. Dépréciation et couverture du risque

› 2.1.3.4.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Le dispositif de couverture des risques de LCL comprend des provisions sur les clients en défaut et les encours sensibles ainsi que des provisions sectorielles. Le dispositif de couverture de LCL couvre de façon exhaustive l'ensemble des encours en défaut ou sensibles en s'articulant sur des provisions individualisées pour les encours les plus importants et pour le solde sur un dispositif de provisionnement statistique basé sur les pertes constatées historiquement. Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions est de 70,8 % à fin 2009. La légère diminution du taux de couverture constatée sur un an (-2,7 %) provient de l'impact des actions menées sur le portefeuille contentieux (cession de créances et passages à pertes de créances provisionnées à 100 %) et de l'amélioration des méthodes d'estimation des pertes en cas de défaut sur le dispositif Bâle II qui ont un impact sur la détermination des provisions collectives.

› 2.1.3.4.2. Encours d'actifs financiers dépréciés

Les données chiffrées sont présentées dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

2.1.3.5. Coût du risque

Dans un contexte de difficultés économiques marquées, le coût du risque de la banque de proximité s'élève à 434,7 M€ en 2009 (contre 199,9 M€ en 2008), avec un taux du coût du risque (représentant la charge nette annuelle sur le Risque de Contreparties, rapportée aux engagements totaux) de 0,47 % (contre 0,22 % en 2008).

Le coût du risque sur le marché des particuliers et des professionnels a augmenté de 38 % en 2009 à 202 M€ (contre 146,5 M€ en 2008). Le coût du risque sur le marché des entreprises s'élève à 232,7 M€ en 2009 pour 53,3 M€ à fin 2008 cette hausse reflétant le contexte économique difficile.

2.1.4. Le risque pays

Même s'il n'est pas dans la politique de LCL de prendre des risques pays, il peut être amené à accompagner ses clients sous forme de garanties internationales. À ce titre il s'appuie sur le savoir-faire de Calyon et le risque pays fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'une surveillance coordonnés au niveau du groupe Crédit Agricole. À ce jour la provision pour risques pays s'élève à 3,1 M€.

2.1.5. Opérations à effet de levier (LBO)

Pour accompagner sa clientèle de petites et moyennes entreprises dans leurs opérations de cessions/transmissions d'entreprises, LCL a une activité de financements à effet de levier. Ces opérations, menées par une équipe de spécialistes reconnus, concernent des opérations généralement de petites tailles (une dizaine de millions d'euros en moyenne) dans le cadre d'une politique de risques et de délégations très encadrée. La production 2009 a fortement baissé par rapport à 2008, exercice qui était lui-même en retrait par rapport à 2007, du fait de la forte diminution du montant des transactions et d'une sélectivité accrue. Sur 2009, LCL a mis en place 18 dossiers de LBO (contre 67 en 2008), pour un montant total de 108 M€ (contre 674 M€).

2.2. Risque de marché

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

2.2.1. Objectifs et politique

Les activités de marché du groupe Crédit Lyonnais comprennent :

- la trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité ;
- un portefeuille de placement en titres à revenus variables composé marginalement d'actions et principalement de parts d'OPCVM en actions, en actifs alternatifs et actifs indexés sur le marché monétaire. L'objectif de gestion est une rémunération supérieure en moyenne au marché monétaire ;
- les activités de gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle des risques sont délégués à Crédit Agricole S.A. mais dont le risque et les résultats reviennent au Crédit Lyonnais. Cette activité spécifique est traitée dans le paragraphe ci-après « risques de marché issus de la gestion active du bilan ».

Le dispositif couvre les risques de marché qui se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des paramètres de marché : taux d'intérêt et cours de change, cours d'actions ou d'OPCVM etc.

Les activités sur dérivés de taux et de change spot réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique avec CALYON. Aucun risque de marché issu de ce type d'activité n'est conservé chez LCL.

2.2.2. Gestion du risque

Le dispositif local et le dispositif central

Au niveau Central, le secteur Risques Financiers de la Direction du Pilotage des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (CAsa PRG RF) assure une surveillance de l'ensemble des activités de marché du groupe.

Au niveau de LCL, le secteur Risques Financiers de la Direction du Contrôle Permanent et Risques assure le contrôle des activités de marché de l'établissement en dehors de la gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle ont été délégués par convention à CAsa PRG RF.

Le dispositif de surveillance et les comités de suivi

Les objectifs en matière d'intervention sur les marchés sont définis chez LCL par :

- le comité ALM et Trésorerie ;
- le comité de Placement.

Le calcul opérationnel des résultats et des risques sur le périmètre de la Trésorerie est réalisé quotidiennement par l'équipe de suivi d'activité de CALYON pour le compte du Crédit Lyonnais.

Les calculs opérationnels sur le portefeuille de placement sont réalisés mensuellement par la cellule Risques Financiers de la Direction des Contrôles Permanents et Risques de LCL.

La cellule Risques Financiers de la Direction du Contrôle Permanent et Risques de LCL assure le suivi quotidien de l'ensemble des limites et reporte leurs éventuels franchissements aux niveaux hiérarchiques appropriés. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance des différents comités. Une note de procédure concernant les risques financiers a été rédigée et officialisée.

2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

La « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue un élément important du dispositif de mesure des risques mais ne constitue plus une limite de suivi.

Concernant le portefeuille de LCL, la VaR représente l'évaluation de la perte potentielle que celui-ci pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, pour un horizon de temps donné et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an, au moins, d'historique de données.

Les autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à une batterie d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont certains font l'objet de limites (devises et produits autorisés, échéances maximales, sensibilités).

Le calcul de la VaR est complété par des stress scénarios dont les calculs simulent des conditions extrêmes de marché résultant de deux approches complémentaires :

- les scénarios historiques qui répliquent sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

2.2.4. Exposition au risque

La VaR de la trésorerie a fortement diminué en 2009. L'activité de la trésorerie n'a pas connu de changement significatif mais ce sont les taux interbancaires et les spreads entre le taux au jour le jour et le taux à 3 mois qui ont connu une détente au cours de la période qui a succédé aux fortes variations subies lors de la crise immobilière américaine et ses développements financiers. Les limites exprimées en gap de taux et en sensibilité ont été respectées tout au long de l'année. Des swaps de couverture (swap de base) ont été réalisés pour se couvrir des variations de spreads.

Concernant le portefeuille de placement de LCL, tout au long de l'année 2009 des désengagements ont été effectués sur les actifs alternatifs faiblement liquides au profit des OPCVM monétaires sans risque de marché. La VaR du portefeuille de placement a logiquement baissé tout au long de l'année avec la diminution de la taille de la poche d'actifs risqués. En fin d'année, quelques arbitrages ont été réalisés sur des actifs plus risqués, des fonds alternatifs liquides et des OPCVM actions diversifiés principalement, qui ont entraîné un retour au niveau de fin 2008 (13,6 M€ à fin 2008 et 12,9 M€ à fin 2009). La performance du portefeuille sur 2009 ressort à 2,75 %. Aucun dépassement de limite n'a été constaté durant la période.

Pour chacune des activités de marché, des limites sont déterminées chaque année. Des limites en valeur de marché globale (et non en VaR) et par classe d'actifs ont été mises en place sur le portefeuille de placement. Ces limites en valeur de marché se déclinent comme suit :

Limites et encours par classe d'actifs au 31 décembre 2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Actions	Alternatifs	Trésorerie dynamique	Monétaire	Global
Limites	540	300	1 200	1 200	1 200
Encours	179	35	0	833	1 047

Limites et encours par classe d'actifs au 31 décembre 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Actions	Alternatifs	Trésorerie dynamique	Monétaire	Global
Limites	540	300	1 200	1 200	1 200
Encours	148	80	10	296	533

› **Risques de marché issus de la gestion active du bilan**

LCL a délégué la Gestion Active d'un ensemble diversifié d'activités de marché à Crédit Agricole S.A. La gestion de ce portefeuille est assurée par la direction financière de Crédit Agricole (CAsa FIN). Le dispositif de contrôle des risques et de contrôle permanent est délégué à la direction des risques de Crédit Agricole S.A. (CAsa DRG). Les aspects prudentiels sont également traités par Crédit Agricole S.A. Un tableau de bord rendant compte, notamment, des positions et des dépassements de limites de risques est adressé mensuellement à LCL. En outre, DRG est représentée au Comité ALM de LCL.

› **Risque de taux**

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

L'activité de taux chez LCL consiste en la couverture des opérations de banque liées au métier de banque de proximité. Le niveau de risque de la trésorerie est en diminution du fait du retour à la normale du spread de liquidité.

› **Risque de change**

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

Le risque de change est géré selon les règles suivantes :

- les opérations de change avec la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le mois de mars 2008 ;
- les résultats en devises sont cédés contre euros mensuellement à Crédit Agricole S.A. Les montants en risque sont relativement faibles car ils ne sont constitués que des marges sur les opérations commerciales.

› **Risque de prix**

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

Cette rubrique concernant le portefeuille de placement est traitée au travers des paragraphes ci-dessus (5.2).

2.3. Risque de gestion de bilan

2.3.1. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne le risque pour l'entreprise de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables.

LCL dispose depuis plusieurs années d'une organisation lui permettant de maîtriser le risque de liquidité. Ce dispositif s'insère dans le cadre des contraintes définies par Crédit Agricole S.A.

La gestion de ce risque est assurée par la Trésorerie dont les missions sont :

- gérer la liquidité au jour le jour et en particulier les réserves obligatoires ;
- veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources ;
- assurer le respect des contraintes de liquidité réglementaires ;
- envisager des scénarios de crise de liquidité et définir les conditions de la continuité d'activité.

2.3.1.1. Politique et objectifs de gestion du risque

Le Crédit Lyonnais en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité modifié par les règlements n° 90-02 du 23 février 1990, n° 90-04 du 23 février 1990, n° 92-06 du 17 juillet 1992, n° 94-03 du 8 décembre 1994, n° 96-10 du 24 mai 1996, n° 98-03, n° 98-08 du 7 décembre 1998, n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et n° 2000-10 de décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La gestion du coefficient réglementaire de liquidité s'appuie sur un « niveau cible » de 110 %. Il ne s'agit pas d'une limite mais d'un objectif au-delà du minimum réglementaire, qui permet d'assurer au Crédit Lyonnais le respect du coefficient réglementaire.

Pour le coefficient à 1 mois, ce niveau cible d'excédent de liquidité par rapport à l'exigence réglementaire s'élève à 1 600 M€.

2.3.1.2. Gestion du risque

› 2.3.1.2.1. Organisation et dispositif de suivi

Pour la gestion du risque de liquidité, la Trésorerie s'appuie sur des notes de procédures validées par le Comité ALM et de Trésorerie.

Suite aux travaux menés par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A., un système de limite de l'endettement à court terme a été défini par le Comité ALM de LCL de décembre 2008.

Cette limite a été fixée pour LCL à 7 200 M€ en août 2009 et a été respectée en permanence.

Conformément aux règles du groupe Crédit Agricole, LCL ne recourt que marginalement au marché pour son refinancement. LCL est autorisé à mobiliser ses prêts habitat auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) et participe aux projets du groupe sur la mise en place d'autres modes de financement. Crédit Agricole S.A. est son prêteur en dernier ressort.

Au cours de l'année 2009, LCL a vu son déficit de liquidité s'accroître pour atteindre - 4 700 M€ fin 2009, contre - 1 900 M€ fin 2008, l'essentiel de la dégradation provenant de l'activité commer-

ciale avec un accroissement des emplois (en particulier le crédit à l'habitat) supérieur à celui des ressources.

Cette dégradation a été en partie financée par le recours à des emprunts long terme (3 187 M€), ce qui a réduit le risque de transformation. Le processus de gestion des créances (prêts immobiliers aux particuliers) apportées en garantie des refinancements obtenus via la Société de financement de l'économie française (SFEF), la CRH ou Crédit Agricole Covered Bonds a été révisé afin d'améliorer sa fiabilité et son optimisation. Une nouvelle base de données des prêts immobiliers a notamment été mise en place à cet effet.

› 2.3.1.2.2. Méthodologie

La transformation à court terme est mesurée comme l'écart, à l'intérieur d'une même bande de maturité, entre emplois et ressources de trésorerie, indépendamment de toute convention d'écoulement.

La Trésorerie suit tout particulièrement l'évolution du décalage à 1 mois et gère le coefficient réglementaire à 1 mois.

La production du coefficient de liquidité à 1 mois fait l'objet d'un suivi par le Contrôle Permanent et Risques. Ce coefficient est inclus dans les éléments de risques du tableau de bord du Contrôle Permanent diffusé à la Direction générale de LCL et à la Direction Risques Groupe de Crédit Agricole S.A.

La transformation à moyen/long terme est mesurée à partir du bilan de la Banque, les éléments étant classés par durée restant à courir, après application de conventions d'écoulement cohérentes avec celles utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Cette transformation est analysée sur la base de 23 bandes de maturité selon un échéancement conforme à celui utilisé par Crédit Agricole S.A.

Pour son usage, la Trésorerie conçoit différents scénarios de hausse des besoins de liquidité de LCL. Elle analyse l'adéquation entre les besoins potentiels et les moyens dont dispose LCL pour y faire face.

Ces scénarios incluent différents types d'événements conduisant à une hausse des emplois ou une baisse des ressources ainsi qu'un scénario catastrophe où toutes les hypothèses d'augmentation du besoin sont cumulées.

2.3.1.3. Exposition

Au cours de l'année 2009, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois a été respecté en permanence, avec un coefficient moyen de 114 % (contre un coefficient moyen de 113 % en 2008).

Au 31 décembre 2009, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois s'établit à 118,5 % (contre 120,7 % au 31 décembre 2008).

2.3.1.4. Impact de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Pour mémoire, la crise de liquidité, apparue en août 2007, s'est traduite par une augmentation des spreads de liquidité, qui s'est fortement accentuée en 2008 (moyenne spread Euribor 3 mois / OIS 3 mois : 88,6 bp en 2008 contre 29,1 bp en 2007).

Les spreads de liquidité se sont resserrés sur l'année 2009 (spread moyen sur l'année : 55,8 pb) qui s'est achevée dans le calme avec une liquidité abondante résultant des actions de la Banque centrale européenne (BCE).

2.3.1.5. Perspectives d'évolution et principales incertitudes sur l'année 2010

La réglementation française a introduit un nouveau régime défini par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif au risque de liquidité et par l'instruction n° 2009-05 relative à l'approche standard.

Ce nouveau régime, qui entre en vigueur le 30 juin 2010, apporte des modifications au coefficient de liquidité actuel, dont les principales sont liées à la classification des éléments tant au numérateur qu'au dénominateur et aux taux de pondérations.

LCL, en concertation avec le groupe Crédit Agricole S.A., s'est d'ores et déjà mis en mesure de répondre aux exigences de la nouvelle réglementation.

Par ailleurs, la BCE a annoncé lors de son dernier conseil de 2009, un retrait progressif des liquidités en excédent au fur et à mesure des échéances des appels d'offre exceptionnels.

À l'échéance de la première opération de refinancement à un an (fin juin 2010), le marché s'attend à une tension rapide de l'Eonia, dont le niveau pourrait rattraper celui du taux directeur. Le recul progressif de l'abondance de liquidité contribue à renforcer les incertitudes concernant l'évolution future des spreads de liquidité.

2.3.2. Risque de taux d'intérêt global

2.3.2.1. Objectifs et politiques

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de LCL et de ses filiales, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors-bilan.

L'exposition de LCL provient essentiellement de son activité de Banque de détail.

2.3.2.2. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur la mise en place des Gaps de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits non échéancés tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement, ...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement basés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle. Par exemple, pour les dépôts à vue créditeurs non rémunérés, la recherche de la part stable et de la variation mensuelle négative pour un intervalle de confiance de 99 % permet de définir le profil et la maturité de l'écoulement. Les hypothèses de remboursements anticipés sont quant à elles fixées suite à l'analyse du taux de remboursement anticipé en fonction de l'écart entre le taux client et le taux de marché ou encore à la mise en évidence du taux de remboursement anticipé structurel à partir des types de crédit à taux bas (CEL, prêt 0 %) ou encore à l'évolution du taux de remboursement anticipé par génération de production. Ces modèles et ces hypothèses doivent faire l'objet d'une révision annuelle. La principale révision effectuée en 2009 a porté sur les livrets d'épargne, conduisant à modifier sensiblement le modèle.

En ce qui concerne les options conclues avec la clientèle, notamment les caps inclus dans les crédits capés, le groupe recommande leur couverture par des options de mêmes caractéristiques. Les positions résiduelles sont prises dans les gaps en équivalent delta.

La mesure du risque de taux d'intérêt global est effectuée mensuellement pour les plus grandes entités. Cette mesure est confrontée à des limites définies sous la forme de montants maximum d'exposition moyenne pour chaque futur intervalle de temps (mensuel pour les deux premières années, annuel après).

2.3.2.3. Gestion du risque

Le risque de taux d'intérêt global de LCL a été délégué à Crédit Agricole S.A., qui le gère dans le respect des limites et selon les orientations de gestion décidées par le Comité ALM et Trésorerie de LCL.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée régulièrement au Comité Actif-Passif de LCL qui décide des orientations de gestion.

Celui-ci est présidé par le Directeur général du Crédit Lyonnais et inclut, outre des membres du Comité Exécutif du Crédit Lyonnais ou leurs délégués, des représentants de Crédit Agricole S.A. « Gestion Financière » et « Risques du Groupe ».

2.3.2.4. Exposition

Les gaps de taux de LCL sont ventilés selon l'entité qui les gère (Crédit Agricole S.A., Trésorerie, filiales) et par devise. Ils mesurent l'excédent (signe positif) ou le déficit (signe négatif) de ressources à taux fixe.

Exposition du gap synthétique consolidé en EURO au 31/12/2009

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2011 à 2015	2016 à 2020	2021 à 2039
Gap synthétique	-5 623	-1 506	-665	-319

Au 31 décembre 2009 :

La sensibilité du PNB sur la première année à un mouvement de taux de 2 % représente environ 2,9 % du PNB.

La sensibilité de la valeur actuelle nette des 30 prochaines années à un mouvement de taux de 2 % représente environ 6,6 % des fonds propres prudentiels.

L'exposition du RTIG aux autres devises est très faible au 31 décembre 2009.

2.3.3. Politique de couverture

- › Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.4).
- › La gestion du risque de taux global s'effectue selon deux modalités différentes :
 - Les opérations de montant important et ayant des caractéristiques d'opérations de marché sont systématiquement adossées auprès de la Trésorerie.
 - Les autres opérations (montant unitaire faible, échéancier incertain, taux non corrélé aux taux de marché par exemple), font l'objet d'une gestion sous la responsabilité du Comité ALM et Trésorerie. Depuis la centralisation de la Gestion Actif - Passif au Crédit Agricole S.A. au cours du 1er semestre 2007, le schéma financier est le suivant :

- les postes de bilan sans échéance contractuelle (essentiellement les dépôts à vue et l'épargne réglementaire) sont adossés à Crédit Agricole S.A. au travers de swaps et de prêts/emprunts miroirs : il n'y a donc plus de risque de taux sur ces postes,
- les postes de bilan avec une échéance contractuelle, essentiellement les actifs, créent une position de taux contenue à l'intérieur des limites fixées par le Crédit Lyonnais.

La Gestion Actif - Passif est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité ALM et Trésorerie sur proposition de la Gestion Actif - Passif.

Chaque produit est pris en compte dans l'analyse du risque de taux selon des règles d'échéancement conventionnelles qui traduisent son comportement économique.

La Gestion Actif - Passif mesure les impasses de taux du Crédit Lyonnais et les couvre mensuellement en application des décisions du Comité ALM et Trésorerie qui décide du programme de couverture proposé et mis en œuvre par Crédit Agricole S.A. Initié courant 2007, ce processus de gestion centralisée chez Crédit Agricole S.A. fait l'objet de travaux d'amélioration et de fiabilisation.

Les filiales du Crédit Lyonnais mesurent et gèrent leurs impasses dans un objectif de couverture.

Les swaps et prêts/emprunts miroirs qui adossent les passifs du Crédit Lyonnais doivent eux-mêmes faire l'objet d'une couverture via des swaps comptabilisés dans les livres de Crédit Agricole S.A. et conclus par la Gestion Actif - Passif.

Dans le cadre de limites strictes, le compartiment RTIG (Risque de Taux d'Intérêt Global) de la gestion active vise à optimiser le coût de ces couvertures :

- le plus souvent en retardant - marginalement - la date de mise en place de ces couvertures, si la Gestion Actif - Passif anticipe une évolution favorable des taux.
- Mais en modulant de façon marginale également la durée de ces couvertures.

Le Gap de gestion active désigne ainsi l'écart entre :

- les opérations qui auraient dû être conclues pour adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs,
- et les opérations qui ont effectivement été mises en place (et qui peuvent ne pas adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs).

En ce sens - et puisque le Crédit Lyonnais bénéficie de la performance et supporte le risque né de la gestion active - les swaps et prêts/emprunts miroirs, augmentés du Gap de gestion active, constituent un adossement non exact des passifs du Crédit Lyonnais. Dans le but d'en limiter l'impact, des limites strictes encadrent le montant du Gap de gestion active.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent d'une part, la couverture des actifs non adossés auprès de la Trésorerie nets de la position du Haut de Bilan par des swaps emprunteurs de taux fixe, et d'autre part, la couverture des passifs et actifs non échéancés hors Haut de Bilan par des swaps miroirs.

Comme le Crédit Agricole S.A., le Crédit Lyonnais a retenu la position de documenter ces dérivés de couverture dans le cadre de relations de couverture de juste valeur.

Le portefeuille de swaps emprunteurs de taux fixe vient en couverture des actifs à taux fixe et de la position Taux fixe de la Gestion active si celle-ci est excédentaire en emplois.

Le portefeuille de swaps miroirs vient en couverture des actifs et passifs non échéancés.

La démonstration de la mesure d'efficacité de la relation de couverture s'effectue sur la base d'échéanciers en encours moyens (mensuels sur l'année civile en cours et l'année civile suivante, annuels ensuite). Elle s'effectue trimestriellement. La relation de couverture est définie comme efficace si sur chaque plage de maturité, le ratio de couverture (encours moyen d'instruments de couverture / encours moyen d'instruments couverts) est inférieur à 100 %.

2.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. comprend les composantes suivantes :

- organisation de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité Trimestriel des Risques Opérationnels) et pilotage opérationnel par la Direction des Contrôles Permanents et des Risques ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies par processus, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant l'historisation, la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale ;
- production périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale.

2.4.1. Objectifs et politique

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel ont été intégrés dans la Stratégie des Risques LCL qui reprend, pour les principaux domaines de pertes, le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions du dispositif des risques opérationnels, au regard des orientations commerciales retenues.

En 2008, dans le cadre de l'actualisation de la stratégie des risques pour les années 2008/2010, les orientations relatives au risque opérationnel ont été maintenues. Des limites ont été définies et validées par la Direction générale et notamment le ratio coût RO/PNB à 1,30 %.

Par ailleurs, un système de gestion des alertes avertit Crédit Agricole S.A. pour tout incident ayant un impact financier supérieur à 150 K€ ou pour tout incident sérieux ayant un impact d'image ou réglementaire.

2.4.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de suivi des risques opérationnels s'appuie notamment sur les concepts déployés dans le cadre de la réforme Bâle II et du passage en méthode Avancée dite A.M.A. Il se compose notamment :

- d'un dispositif de collecte des pertes opérationnelles ;
- d'une cartographie annuelle des risques opérationnels de tous les processus de LCL ;
- de l'établissement annuel de scénarios de stress exceptionnels ;
- de tableaux de bord et de comités de risques opérationnels trimestriels.

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer la complétude.

Au 31 décembre 2009, le coût net du risque opérationnel (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 41 M€ - en date de détection de l'incident¹ -, en baisse de 20 % par rapport à 2008. Le risque opérationnel représente 1,07 % du PNB pour une limite fixée à 1,3 %.

2.4.3. Méthodologie

En décembre 2007, LCL a reçu l'autorisation de la Commission bancaire d'utiliser l'Approche de Mesure Avancée du risque opérationnel au 1er janvier 2008, sous réserve de la régularisation des écarts de « l'annexe 2 » avant fin 2008. Un plan d'action a été mis en place et tous les écarts ont été régularisés en 2008.

Une mission de suivi de l'Inspection générale, dans le cadre d'une mission groupe, a été réalisée en septembre et octobre 2009 pour vérifier l'organisation de la collecte des pertes opérationnelles d'une part, et la mise à jour des scénarios exceptionnels d'autre part. Le dispositif a été coté « jaune » traduisant une bonne maîtrise du risque opérationnel. Un plan d'actions a été défini en décembre 2009 pour régulariser les écarts relevés avant fin 2010.

2.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

Le Crédit Lyonnais délègue à Crédit Agricole S.A. sa gestion de l'assurance et de la couverture des risques opérationnels.

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et Tous Risques Valeurs ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son groupe. De même, les polices responsabilité civile professionnelle du groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les polices « éligibles Bâle II » sont ensuite utilisées au titre de la réduction (dans la limite autorisée des 20 %) de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe

¹ Selon l'approche normée Groupe Crédit Agricole, les conséquences financières (provisions, reprises, pertes ...) d'un incident opérationnel sont, pour le suivi, ramenées à la date de détection de l'incident (et non à la date de comptabilisation).

Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

2.5. Risques juridiques

Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Lyonnais.

Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Lyonnais ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Les principales procédures judiciaires en cours qui ont été engagées à l'encontre du Crédit Lyonnais, sont les suivantes :

GROUPE IFI DAPTA MALLINJOURD

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du groupe Ifi Dapta Mallinjoud.

Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du groupe Pinault par le groupe IFI.

La Cour d'Appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007 le Tribunal de Commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 M€ pour perception indue d'intérêt,
- condamné le Crédit Lyonnais à 5 M€ pour soutien abusif,
- condamné le Crédit Lyonnais et CDR à 50.000 € au titre de l'article 700.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de la décision le 28 décembre 2007 et la procédure est en cours devant la Cour de Paris.

STRAUSS/WOLF/FAUDEM

Des citoyens Américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un Tribunal New Yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert - en 1990 pour le Crédit Lyonnais - par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités Palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas.

Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué - si ceci était démontré - dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause.

Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

La procédure est toujours au stade de la « discovery » (communications de pièces, demandes et réponses écrites des parties, dépositions des témoins).

AFFAIRE EIC

Le Crédit Lyonnais et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'Echange image chèque, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions sont constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81§1 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L.420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et soulevé de nombreux vices de procédure en particulier pour non respect du contradictoire.

Lors de l'audience qui s'est tenue le 24 novembre 2009, et par décision du 11 décembre 2009, l'Autorité a sursis à statuer afin de permettre aux parties d'accéder, dans les conditions à déterminer par la Rapporteur générale, à l'intégralité des données d'un sondage dont se prévaut l'Autorité.

Aucun calendrier n'est fixé pour l'instant.

3. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Lyonnais est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

Le périmètre de surveillance prudentielle de Crédit Lyonnais S.A. inclut toutes les filiales du périmètre de consolidation comptable du Crédit Lyonnais S.A. La liste des sociétés consolidées est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés du Crédit Lyonnais en partie 2 de ce rapport (note 12).

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, Banque Thémis et Interfimo, filiales françaises régulées du Groupe Crédit Lyonnais S.A., sont exonérées de surveillance prudentielle sur base individuelle. Crédit Lyonnais S.A. a adressé à cet effet à la Commission bancaire une déclaration stipulant qu'il apporte à ces filiales son soutien assurant leur solvabilité et liquidités globales.

La gestion des fonds propres du Crédit Lyonnais est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Lyonnais a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 approche Bâle II	31/12/2008 approche Bâle II
Fonds propres de base (Tier 1)	4 285	4 268
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	624	786
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	0	0
Déductions (1)	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	4 909	5 054

(1) Désormais directement imputés sur les montants du Tier 1 et du Tier 2

En application de la réglementation, le Crédit Lyonnais doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

Au 31/12/09, comme au 31/12/08, le Crédit Lyonnais a répondu à ces exigences réglementaires.

4. LE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole et donc sur le périmètre du Crédit Lyonnais, comme l'ensemble des dispositifs et procédures visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature, permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place. Ces mesures sont destinées à encadrer les éventuelles défaillances humaines ou techniques, liées aux procédures ou au système d'information.

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du Crédit Lyonnais, communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies des risques, limites fixées aux prises de risques, activités et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- de délégations formalisées et actualisées ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), de non-conformité et juridiques ;
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

La gouvernance du contrôle interne et des risques est assurée au travers de différents comités présidés par le Directeur général et par le Conseil d'administration et son émanation, le Comité des risques et des comptes.

Le dispositif s'appuie sur trois lignes hiérarchiquement indépendantes : le Contrôle permanent et risques (dont supervision de la sécurité du système d'information et de la continuité de l'activité), la direction de la Conformité (dont contrôle des services d'investissement, lutte contre la fraude et le blanchiment) et le Contrôle périodique (Audit/Inspection générale).

Le Contrôle permanent et risques et ses unités ont déployé, dans le réseau et au sein de l'ensemble des fonctions support, l'outil de réalisation, de suivi et de reporting des contrôles. Cet outil (« Copernic ») a été enrichi en 2009 d'un module de pilotage du résultat des contrôles et des dispersions, mis à disposition du Contrôle permanent et risques et de la hiérarchie des métiers, de manière à guider les plans d'action.

Les travaux d'intégration des évolutions réglementaires issues du CRBF 97.02 modifié ont été engagés et le Contrôle permanent a notamment publié mi-2009 une note de procédure sur le signalement des dysfonctionnements, en cours de révision et de validation pour intégrer le dispositif propre aux incidents significatifs.

Des indicateurs de risques jusqu'au niveau agence ont été déterminés et rendus accessibles par intranet aux unités opérationnelles du réseau. La direction du Contrôle permanent et risques a enrichi son tableau de bord synthétique mensuel, avec notamment des indicateurs avancés en matière de risque de contrepartie et des analyses thématiques intégrant le contexte économique. Ce tableau

de bord, complété des résultats de contrôles, des alertes et des faits marquants, est commenté trimestriellement à la Direction générale dans le cadre du Comité de contrôle interne.

La direction de la conformité est associée au Comité de Direction générale depuis septembre 2009. Le nouveau Directeur a modifié l'organisation de la ligne métier, notamment en scindant la supervision de la fraude de celle du blanchiment. Un pôle dédié sera par ailleurs chargé d'animer le dispositif des « champions de la Conformité », qui s'appuie sur certains managers de la ligne commerciale du marché des particuliers et professionnels.

Les démarches ont été poursuivies afin de continuer d'améliorer la connaissance des clients, qui contribue à la délivrance de conseils avisés et au respect des obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment. En la matière, l'outil de monitoring des comptes « NORKOM » a été actualisé et enrichi de nouveaux scénarios. Les travaux d'intégration de la troisième Directive européenne ont été engagés et se poursuivront tout au long de l'année 2010.

L'inspection générale a poursuivi en 2009 les actions engagées en 2008 :

- actualisation de sa cartographie et de son plan pluriannuel d'audit ;
- maintien de l'action volontariste de recrutement pour assurer la stabilité des effectifs et couvrir le turnover ;
- déploiement du programme des missions de suivi ;
- intégration du nouvel outil MyAudit développé par la ligne métier audit inspection du groupe Crédit Agricole pour le suivi des recommandations.

5. PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La Sécurité Financière du Crédit Lyonnais s'inscrit dans les principes et modalités d'organisation de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A.

Les missions de la Sécurité Financière recouvrent la maîtrise et la gestion des risques liés au blanchiment, aux embargos, au financement du terrorisme et aux mesures de gel des avoirs ainsi que la gestion des risques de fraude externe. Fin 2009, l'organisation de la Sécurité Financière a évolué, au sein de la direction de la Conformité du Crédit Lyonnais, avec la création de deux pôles, l'un « Pilotage et Prévention de la Fraude » et l'autre « Pilotage et Prévention du Blanchiment ».

Au titre de la lutte anti blanchiment il a été traité au cours de l'année 2009, tous marchés confondus (particuliers, professionnels, banque privée et entreprises), 8 324 dossiers pour les unités de LCL (y compris les dossiers embargo et les dossiers de mise à disposition espèces aux guichets LCL). Il s'agit de dossiers relevant de la prévention du blanchiment, tant pour les enquêtes préventives (« due diligence ») lors de l'entrée en relations ou d'opérations complexes, que pour les dossiers d'anomalies ou de soupçons liés à des fonctionnements de comptes ou à des opérations particulières.

En matière de lutte anti blanchiment, l'année 2009 a vu la poursuite de la montée en puissance de l'outil de profilage et de monitoring des comptes « Norkom » tant sur le marché des Particuliers/ Professionnels que des Entreprises. Le nombre de scénarios en production est ainsi passé de 9 à 16 de fin 2008 à fin 2009. Par ailleurs, d'autres scénarios destinés à compléter le dispositif sont en test. Les alertes issues de ces scénarios sont traitées par le secteur « Pilotage et Prévention du Blanchiment », en liaison avec le réseau LCL.

LCL a commencé à prendre en compte les textes issus de la transposition de la 3ème Directive européenne sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment des capitaux et

de financement du terrorisme qui ont été publiés au cours de l'année 2009. L'adaptation du dispositif de LCL se poursuivra en 2010.

Pour la « fraude externe », 3 715 dossiers transmis par le réseau ont été traités, représentant une perte nette pour l'établissement de 3 450 K€. L'efficacité du dispositif de LCL et la réactivité du réseau ont permis de déjouer des fraudes pour 23 834 K€ et de récupérer des fonds issus de fraudes pour 13 667 K€.

Le plan d'action formation s'est poursuivi en 2009. Les nouveaux embauchés reçoivent une formation préalable à la prise de poste incluant notamment un module consacré à la lutte antiblanchiment.

Les contrôles de chèques effectués conformément aux prescriptions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire Française (CRBF 2002-01) ont porté sur 2 594 817 chèques dont 42 775 (1,6 %) ont été envoyés aux réseaux commerciaux pour examen au titre de la prévention du blanchiment.

En matière de lutte contre le financement du terrorisme et de gestion des embargos, l'outil syntaxique appliqué aux flux internationaux entrants et sortants a permis de filtrer l'intégralité des flux de LCL transitant par la plate forme du CEDICAM. Par ailleurs, les mises à jour des listes de gel des avoirs provenant tant de l'Union Européenne que du Gouvernement français ont été diffusées à toutes les unités de l'Etablissement à des fins de vérification.

6. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

6.1. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux du Crédit Lyonnais s'inscrit dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF publiées le 6 octobre 2008 et du règlement 97-02 du CRBF modifié par l'arrêté du 3 novembre 2009.

L'ensemble des données ci-après est établi en application de ces recommandations et règles ainsi que de la recommandation de l'AMF publiée le 22 décembre 2008.

6.1.1. Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 243,5 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2009, après déduction fiscale pour les administrateurs résidant hors de France.

Jetons de présence et autres rémunérations versées aux administrateurs (montants en euros)

Administrateurs	Crédit Lyonnais		Crédit Agricole S.A.	
	2008 (1)	2009	2008	2009
Gérard Bréchet	8 000	6 000		
Pascal Célérier *	20 000	20 000		
Jean-Paul Chifflet	10 000	10 000	52 250	51 150
Marc Deschamps	10 000	10 000		
Noël Dupuy	10 000	10 000	59 400	61 600
Dominique Lefebvre	10 000	10 000	36 300	29 700
Jacques Lenormand	10 000	10 000		
Bernard Mary	2 000	10 000	42 900	
Nathalie Mourlon	6 000	10 000		
Jean-Pierre Pargade*	10 000	20 000	19 800	
Georges Pauget	10 000	10 000		
Marc Pouzet *	20 000	18 000		
Michel Rallet	4 000	8 000		
Jean-Marie Sander	10 000	10 000	60 500	64 350
Eric Vandamme	6 000	8 000		
Indépendants				
Diethart Breipohl (Allianz)	6 000	1 500		
Bruno Cheuvreux		6 000		
François Veverka*		20 000		50 700
Salariés élus				
Chantal André		4 000		
Jean-Marie Bancarel	10 000	6 000		
Claire Bacque	8 000	6 000		
Censeur				
Henri Moulard *	30 000	30 000	45 500	45 400
TOTAL	200 000	243 500	316 650	302 900

(*) Egalement membre du Comité des Risques et Comptes

(1) Ne sont pas repris les jetons de présence versés aux administrateurs ayant démissionné en 2008. Pour rappel, les membres du Conseil d'administration avaient perçu 224 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2008.

6.1.2. Président et Directeur général

Synthèse des rémunérations et des options / actions attribués aux dirigeants mandataires sociaux

(En euros)	Georges Pauget <i>Président du conseil d'administration de LCL</i>		Christian Duvillet <i>Directeur Général de LCL</i>	
	2008	2009	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) (Cf. infra : information détaillée)	1 186 711	948 040	874 064	829 152
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)		0		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)		0		0
TOTAL	1 186 711	948 040	874 064	829 152

1) Les rémunérations présentées dans ce tableau, sont celles dues au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations dues au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (montants en euros)

<i>Georges Pauget</i> <i>Président du conseil d'administration</i>	2008		2009	
	Dû (2)	Versé (3)	Dû (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	920 000	920 000	920 000	920 000
Rémunération variable (1)	0	607 200	ND	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature	256 711	256 711	18 040	18 040
TOTAL	1 186 711	1 793 911	948 040	948 040

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice

M. Georges Pauget a perçu en 2009 une rémunération fixe de 920 000 euros, inchangée par rapport à 2008, correspondant essentiellement à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A., **son mandat de Président du conseil d'administration du Crédit Lyonnais n'étant pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus.**

À la date de publication du présent document, la partie variable de la rémunération due au titre de l'année 2009 n'a pas été arrêtée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ; elle fera l'objet d'une information lorsque celui-ci aura délibéré à ce sujet.

M. Georges Pauget ayant proposé au conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 20 janvier 2009 de renoncer à sa rémunération variable au titre de l'année 2008, aucun versement n'a été effectué à ce titre en 2009.

Les avantages en nature versés en 2008 représentaient essentiellement les versements, par la société, de sommes destinées à financer le départ à la retraite. Le dispositif spécifique ayant été abandonné, aucun versement à ce titre n'a été effectué en 2009.

<i>Christian Duillet</i> <i>Directeur Général</i>	2008		2009	
	Dû (2)	Versé (3)	Dû (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	426 000	410 000	516 000	532 000
Rémunération variable (1)	230 000	200 000	230 000	230 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	218 064	218 064	83 152	83 152
TOTAL	874 064	828 064	829 152	845 152

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice

La rémunération brute de M. Christian Duillet a été portée à 516 000 € à compter du 1^{er} novembre 2008, sa rémunération globale versée restant stable.

Sa rémunération variable résulte de critères de performance préalablement définis et fixés dans le cadre des règles de gouvernance du groupe.

Les avantages en nature versés en 2008 représentaient essentiellement les versements, par la société, de sommes destinées à financer le départ à la retraite. Le dispositif spécifique ayant été abandonné, aucun versement à ce titre n'a été effectué en 2009, les avantages en nature concernant la mise à disposition d'un logement de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant 2009 aux dirigeants mandataires sociaux :

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant 2009 par les dirigeants mandataires sociaux :

Néant

Actions de performance attribuées durant 2009 aux mandataires sociaux :

Néant

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2009 pour les mandataires sociaux :

Néant

Historique des attributions aux mandataires sociaux d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Date du conseil d'administration	15/3/2003	23/6/2004	18/7/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :			
Georges Pauget (Président du conseil d'administration)	43 791	76 321	100 000
Christian Duville (Directeur général)			45 000
Administrateurs :			
- Gérard Bréchet			
- Pascal Célérier			
- SACAM / Jean-Paul Chifflet			
- Marc Deschamps			
- Noël Dupuy			
- Dominique Lefebvre			
- Jacques Lenormand			35 000
- Bernard Mary			
- Nathalie Mourlon			
- Jean-Pierre Pargade			
- Georges Pauget			
- Marc Pouzet			
- Michel Rallet			
- Jean-Marie Sander			
- Eric Vandamme	6 571	13 085	15 000
- Diethart Breipohl			
- Bruno Cheuvreux			
- François Veverka			
- Jean-Marie Bancarel			
- Chantal André			
- Claire Bacque			
- Henri Moulard			
Point de départ d'exercice des options	15/4/2007	5/7/2008	6/10/2010
Date d'expiration	15/4/2010	5/7/2011	5/10/2013
Prix de souscription ou d'achat	13,38	18,78	33,61
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			
Nombre d'actions souscrites			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice			

Le prix d'exercice a été déterminé sur la base de la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, précédant la réunion du Conseil ayant attribué le plan d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2009

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	Nombre total d'options attribuées et/ou d'options levées ou d'actions achetées	Prix moyen pondéré (€)	2004	2006	2007	2008
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans			21-mai-03	17-mai-06	17-mai-06	17-mai-06
Date du Conseil d'administration			23-juin-04	18-juil-06	17-juil-07	15-juil-08
Date d'attribution des options			5-juil-04	6-oct-06	17-juil-07	16-juil-08
Options attribuées en 2009 (1)	0					
Options levées en 2009 (2)	0					

(1) Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

(2) Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

Synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Georges Pauget Président du conseil d'administration Début du mandat : 03/11/2005 Fin du mandat : 2010	X		X			X		X
Christian Duvillet Directeur Général Début du mandat : 03/11/2005 Fin du mandat : NA	X		X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le président du conseil d'administration, le président directeur général et le directeur général.

Le Directeur général ne bénéficie d'aucune disposition particulière arrêtée par le Conseil en matière de retraite. Il bénéficie des systèmes de retraite complémentaires non individualisables mis en place en faveur des principaux dirigeants du groupe.

6.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Liste des principaux mandats et fonctions exercés en 2009 par les mandataires sociaux

DIRECTION GENERALE	
Christian DUVILLET né en 1948 nommé Directeur Général le 3 novembre 2005	Président de Credit Agricole Creditor Insurance Administrateur de : Amundi group, Crédit Agricole Asset Management*, Sofinco et Pacifica Administrateur de Predica (RP du Crédit Lyonnais) Membre du conseil de gestion d'Uni-Editions (RP du Crédit Lyonnais)
CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Georges PAUGET né en 1947 coopté et nommé Président le 3 novembre 2005 renouvelé le 14 mai 2007 échéance en 2010	Directeur général de Crédit Agricole SA Président de : Amundi group, Calyon Administrateur de : Valeo, Danone communities
Gérard BRECHET né en 1951 nommé le 14 mai 2007 échéance en 2010	Directeur Général de la CRCAM Sud Méditerranée. Président du GIE EXA Administrateur de : Indépendant du Midi.
Diethart BREIPOHL né en 1939 nommé le 12 octobre 1999 renouvelé le 29 avril 2003 mandat échu le 6 mai 2009	Administrateur de Continental AG
Pascal CELERIER né en 1953 coopté le 3 novembre 2005 renouvelé le 7 mai 2008 échéance en 2011	Directeur Général de la CRCA d'Île-de-France Administrateur de : Credit Agricole Covered Bonds, Synergie, CAAGIS, Greencam, BFT Membre du Conseil de Surveillance de Crédit Agricole Titres Gérant de l'Espace Diderot (RP de CADIF)
Bruno CHEUVREUX né en 1949 nommé le 6 mai 2009 échéance en 2012	Notaire associé
Marc DESCHAMPS né en 1952 nommé le 15 mai 2006 renouvelé le 6 mai 2009	Directeur Général de : CRCAM Normandie, Sofinormandie. Président de : Greencam, CA Immo Normandie, CA Normandie immobilier et Britline. Administrateur de : Crédit Agricole Leasing, Atlantica, Eclor, Sacam Fireca, Sacam Pleinchamp, CID Deauville, Uni Expansion ouest
Noël DUPUY né en 1947 coopté le 30 juillet 2003 renouvelé le 7 mai 2008 échéance en 2011	Président de la CRCAM Touraine Poitou Vice-Président de Crédit Agricole SA Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo Administrateur de : Predica, Momagri, Sapacam, Sacam, SCICAM, Sopena
Dominique LEFEBVRE né en 1961 nommé le 10 septembre 2003 renouvelé le 6 mai 2009	Président de : la CRCAM Val de France, Caisse Régionale de la Beauce et du Perche Administrateur de : Crédit Agricole SA, HECA et Sacam Participations Gérant de l'EARL Villiers-le-Bois
Jacques LENORMAND né en 1947 nommé le 14 mai 2007 échéance en 2010	Directeur général délégué de Crédit Agricole SA* Administrateur de : Crédit Agricole Asset Management*, Crédit Agricole Asset Management Group*, Pacifica et Club Méditerranée Directeur général de Fireca* Président de : Uni-Editions et Silca*
Bernard MARY né en 1947 coopté le 12 novembre 2008 renouvelé le 6 mai 2009	Directeur général délégué de Crédit Agricole SA. Directeur non exécutif d'Emporiki Bank Administrateur de Crédit Agricole NV Landbouwkrediet*, Banco Espirito Santo, Cariparma, Credit Agricole Creditor Insurance, Credit Agricole Egypt, Keytrade Bank* Membre du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc Président de Lesica Gérant du Clos Barrois
Nathalie MOURLON née en 1966 nommée le 7 mai 2008 échéance en 2011	Administrateur de Domoselect (RP du Crédit Lyonnais)
Jean-Pierre PARGADE né en 1946 coopté le 13 novembre 2007 échéance en 2010	Président de : la CRCAM d'Aquitaine, CL de Tursan et Foncaris Administrateur de : Crédit Agricole SA, Amundi, Crédit Agricole Leasing, Segespar, CA Grands crus, Grands crus investissements Co-gérant de : l'EURL Samar et SCEA Novoporc
Marc POUZET né en 1952 nommé le 10 septembre 2003 renouvelé le 6 mai 2009	Président de la CRCAM Alpes Provence Administrateur de : Crédit Agricole Asset Management, Sofipaca, SCI Larima Membre du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc

<p>Michel RALLET né en 1952 nommé le 7 mai 2008 échéance en 2011</p>	<p>Directeur Général de la CRCAM de Lorraine Administrateur de : Crédit Agricole Leasing SA, Vauban Finance, HECA, CCPMA Prévoyance*, CCPMA Retraite*, GIE Synergie, Critel</p>
<p>Jean-Marie SANDER né en 1949 coopté le 1er septembre 2004 renouvelé le 14 mai 2007 échéance en 2010</p>	<p>Président de : la CRCAM Alsace-Vosges, FNCA, SAS rue La Boétie, Sacam Participations et Sacam International Administrateur de : Crédit Agricole SA, Calyon, Cirecam, Sacam, SCICAM Vice-Président de Sacam Développement Censeur d'Electricité de Strasbourg</p>
<p>SACAM Développement (SAS) cooptée le 30 juillet 2003 renouvelée le 7 mai 2008 échéance en 2011 Représentée par : Jean-Paul CHIFFLET (remplacé par P. Brassac le 7 janvier 2010)</p>	<p>Directeur Général de la CRCAM Centre Est Secrétaire général de la FNCA Vice-président de : Crédit Agricole SA, SAS Rue La Boétie Président de Sacam Développement Directeur général de Sacam International Administrateur de : Calyon, Crédit Agricole Financements, Siparex Associés, GIE AMT, SCICAM, Sacam participations</p>
<p>Eric VANDAMME né en 1966 nommé le 7 mai 2008 échéance en 2011</p>	<p>Administrateur de : Amundi, BFT (RP de Delfinances), Crédit Agricole Assurances (RP de Crédit Agricole SA)*, Caceis, Caceis Bank, Crédit Agricole Cheuvreux, Crédit Agricole Immobilier (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Reinsurance, Crédit Agricole Risk Insurance Luxembourg, Eurofactor, Sigma 22 (RP de Crédit Agricole S.A.)*, Unimo Membre du Conseil de Surveillance de : France Capital, SEFA Censeur de Santeffi Président de Delfinances</p>
<p>François VEVERKA né en 1952 coopté le 12 novembre 2008 échéance en 2011</p>	<p>Administrateur de Crédit Agricole SA Gérant de Banquefinance associés Membre du Conseil de Surveillance d'Octofinances</p>
<p>Chantal ANDRE née en 1955 élue le 18 novembre 2004 par les salariés (a suppléé le 25 août 2009 JM. Bancarel démissionnaire au 1er juillet) échéance en 2010</p>	<p>Responsable activités socio culturelles</p>
<p>Claire BACQUE née en 1965 élue le 18 novembre 2004 par les salariés prise de fonction le 28 Août 2007 échéance en 2010</p>	<p>Analyste crédit à la Direction Régionale Entreprise Dauphiné Savoie du Crédit Lyonnais.</p>
<p>Henri MOULARD né en 1938 nommé Censeur le 19 novembre 2003 renouvelé le 9 novembre 2009</p>	<p>Président de : Truffle capital, HM et Associés, Dixence Administrateur de : Burelle SA, ELF Aquitaine, Unibail-Rodamco, Atlamed SA, La Française des Placements*, Involys, Compagnie financière Sainte-Colombe, Centuria Capital, Neuflyze Vie Censeur de : Calyon, Crédit Agricole S.A., Amundi, Amundi Group, GFI Informatique</p>

* mandats ou fonctions libérés en 2009.

RP : Représentant Permanent.

6.3. Opérations réalisées sur les titres de la société

Néant.

7. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

7.1. Informations sociales

7.1.1. Effectif du Crédit Lyonnais

7.1.1.1. Effectif total

Nombre d'Effectif Temps Plein (ETP) payés en fin de période chez Crédit Lyonnais SA

	2009			2008		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif	12 518	8 487	21 005	13 068	8 997	22 065

Pyramide des âges 2009 (effectifs payés)

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	TOTAL
< 25 ans	927	462	1 389
25-29 ans	2 216	1 244	3 460
30-34 ans	1 405	936	2 341
35-39 ans	920	638	1 558
40-44 ans	1 512	1 039	2 551
45-49 ans	1 454	1 171	2 625
50-54 ans	2 379	1 416	3 795
55-59 ans	2 473	1 574	4 047
> 60 ans	39	103	142
TOTAL	13 325	8 583	21 908

Recrutements (dont mobilité groupe)

(Nombre d'ETP)	2009			2008		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	586	399	985	837	559	1 396
- Cadres	129	123	252	123	163	286
- Techniciens	457	276	733	714	396	1 110
CDD	185	78	263	197	70	267
- Cadres	3	4	7	3	1	4
- Techniciens	182	74	256	194	69	263
Total	771	477	1 248	1 034	629	1 663

En 2009, les recrutements ont concerné principalement les métiers commerciaux, sur les trois marchés de clientèle de LCL (Particuliers / Professionnels, Banque Privée et Entreprises).

Par ailleurs, le Crédit Lyonnais a continué à agir en faveur de l'emploi des jeunes et de leur professionnalisation avec l'accueil de plus de 500 contrats d'alternance, de bac à bac +5.

La signature d'un accord sur 3 ans entre le Crédit Lyonnais et l'ANPE en septembre 2007 a permis d'ouvrir un nouveau gisement de recrutements. Grâce à ce partenariat et à la participation au « plan espoir banlieues », le Crédit Lyonnais a souhaité enrichir ses équipes de collaborateurs en provenance d'horizons plus variés notamment en matière d'expérience et de diplôme. Cet engagement en faveur de la diversité s'ajoute aux actions de recrutement menées depuis 2006 vis-à-vis des personnes handicapées avec le renouvellement de l'accord Groupe 2008-2010.

7.1.1.2. Sorties définitives

Sorties définitives de l'effectif payé du Crédit Lyonnais par motif

(Nombre de personnes)	2009			2008		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Démissions	122	119	241	221	231	452
Licenciements	20	42	62	32	54	86
Préretraites	765	479	1 244	449	370	819
Retraites	83	97	180	102	152	254
Autres motifs	201	145	346	237	136	373
Total	1 191	882	2 073	1 041	943	1 984

7.1.1.3. Heures supplémentaires

Le Crédit Lyonnais applique la loi du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat d'août 2007 (loi TEPA). Cette loi implique :

- pour les salariés, une exonération d'impôts sur le revenu et un allègement des cotisations salariales,
- pour les employeurs, un allègement de charges patronales via une réduction forfaitaire de cotisations, pour les heures supplémentaires.

Pour l'année 2009, 75 212 heures supplémentaires ont été effectuées pour l'ensemble des collaborateurs du Crédit Lyonnais (vs 69 121 heures en 2008).

7.1.1.4. Main-d'œuvre extérieure

	2009	2008
Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure	444	329
Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires	27	38

7.1.1.5. Plan de compétitivité

La Direction générale du Crédit Lyonnais a engagé un plan d'entreprise sur la période 2007/2010 qui concerne l'ensemble de ses métiers (réseaux commerciaux, unités de back-office, fonctions support centrales). Ce plan, qui a pour objectif de parvenir à un niveau de coefficient d'exploitation comparable à celui des principales banques de référence repose sur une logique de conquête et de croissance du PNB, d'amélioration de la satisfaction clientèle et de réduction des charges (baisse des effectifs, des charges informatiques et des coûts immobiliers).

Ce plan a donné lieu à l'adoption de mesures d'accompagnement offertes au personnel sur la base du volontariat :

- un plan de départ anticipé de fin de carrière pour les salariés volontaires âgés d'au moins 57 ans (56 ans pour les salariés handicapés) sur l'ensemble du périmètre Crédit Lyonnais et sous certaines conditions. Ce nouveau plan, applicable du 1er janvier 2008 au 30 juin 2010, prend le relais du dispositif de préretraite arrivé à échéance le 31/12/2007, qui a permis le départ de 1 956 collaborateurs ;
- un accompagnement de la mobilité interne aussi bien géographique que fonctionnelle (poursuite des efforts de reconversion du personnel de profil administratif notamment vers des fonctions commerciales) ;
- un accompagnement de la mobilité externe, sous forme de congés de longue durée, dans le cadre de projets de reprise d'activité salariée ou de création d'entreprise.

Ce plan s'est accompagné d'une harmonisation des horaires des agences visant à offrir à notre clientèle et aux prospects une organisation du réseau plus lisible et plus adaptée aux impératifs commerciaux.

Dans le cadre de ce plan, un schéma directeur immobilier de l'Île de France a été adopté, dont l'objectif est de :

- regrouper sur un même site la Direction Générale et l'ensemble des fonctions supports à Villejuif (Val de Marne) ;
- redonner au site prestigieux de l'Hôtel des Italiens sa vocation commerciale ;
- rationaliser l'organisation géographique des unités de service après-vente franciliennes ;
- contribuer significativement à l'abaissement du coefficient d'emploi.

7.1.2. Organisation du travail

7.1.2.1. Effectif en poste par type d'organisation du temps de travail

<i>(Nombre de personnes)</i>	2009	en %	2008	en %
Régime heure	19 016	87 %	20 118	87 %
Régime jour	2 606	12 %	2 626	11 %
Autres régimes	286	1 %	291	1 %
Total	21 908	100 %	23 035	100 %

L'organisation du temps de travail et notamment la mise en place des 35 heures par la signature d'un accord d'entreprise le 13 septembre 2000 s'est réalisée selon plusieurs modalités d'application en fonction des impératifs d'organisation propres aux unités :

- dans les directions fonctionnelles, la RTT s'est exercée principalement sous la forme d'attribution de journées entières ou de demi-journées supplémentaires de repos avec une durée hebdomadaire de 39 heures,
- dans les agences du réseau commercial, des formes particulières de réduction du temps travail en-deçà de 39 heures hebdomadaires ont été instaurées car plus adaptées aux impératifs de fonctionnement des agences (36h50, 37h33...).

La durée annuelle de travail est de 1607 heures, soit 206 jours.

En ce qui concerne le personnel cadre, cette durée du travail est portée à :

- 211 jours pour les cadres dont la durée quotidienne de travail ne peut pas être prédéterminée,
- 215 jours pour les cadres supérieurs,
- 218 jours pour les cadres dirigeants.

7.1.2.2. Effectif payé à temps partiel

<i>(Nombre de personnes)</i>	2009	2008
Effectif à temps partiel (1)	3 673	3 921
% effectif (global)	17 %	17 %
- à mi-temps	2 %	2 %
- aux 3/5ème	1 %	1 %
- aux 4/5ème	7 %	6 %
- à 90 %	1 %	1 %
- 5 semaines non travaillées	0 %	0 %
- 10 semaines non travaillées	0 %	0 %
- 90 % ex temps plein de Robien	2 %	2 %
- 93 % ex temps plein de Robien	4 %	5 %

(1) Dont 86 % de femmes en 2009 (vs 87 % en 2008).

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail selon les dispositions prévues par l'accord du 08/01/2002 :

- 50 % ou mi-temps ;
- 60 % ou 3/5ème de temps ;
- 80 % ou 4/5ème de temps ;
- 90 % ou 9/10ème de temps.

Les salariés bénéficiaires d'un régime de RTT de Robien (33 heures sur 4 jours) en application de l'accord du 12/12/1996 arrivé à son terme en 2005, ont eu la possibilité en application de l'accord d'entreprise du 15/11/2004 de choisir des formules de temps partiel spécifiques avec une rémunération bonifiée leur permettant de travailler sur 4 jours (formule 93 % du temps plein ou formule 90 % du temps plein).

7.1.2.3. Absentéisme

(Nombre de jours)	2009	2008
Maladie	243 999	254 163
Maternité	136 983	134 193
Accidents du travail	13 403	14 233
Autres	32 074	29 224
Total	426 459	431 813

7.1.3. Rémunérations

7.1.3.1. Rémunération individuelle

Salaire mensuel moyen brut fiscal à fin 2009 (reconstitué temps plein)

(En euros)	Femmes	Hommes	Total
Total	2 792	3 475	3 060

Pour la quatrième année consécutive, la politique salariale du Crédit Lyonnais en 2009 s'est appuyée sur une mesure générale forte pour revaloriser les premières tranches de salaires, dont 33 % des collaborateurs LCL ont bénéficié. En complément, l'accent a été mis sur la valorisation des compétences individuelles, en veillant à l'équité interne. L'évolution globale de la masse salariale du personnel en place a été de + 3,1 % sur l'année, au même niveau que l'année précédente.

7.1.3.2. Charges sociales

Les informations chiffrées sont indiquées dans la seconde partie du présent rapport « comptes consolidés au 31/12/2009 » (note 7.1).

7.1.3.3. Rémunération collective

Rémunération collective versée en 2009

(En euros)	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen perçu par bénéficiaire	Montant moyen perçu par bénéficiaire présent toute l'année
Participation	9 083 975	27 655	328	395
Intéressement	89 524 809	27 655	3 237	3 896
Abondement	18 415 732	23 126	796	796

Marquant la volonté du Crédit Lyonnais de partager les fruits de sa croissance avec l'ensemble des salariés, les nouveaux accords de Participation et d'Intéressement signés le 29 juin 2007 ont permis pour leur deuxième année d'application de verser en 2009 un montant global de rémunération variable collective (RVC) pour l'exercice 2008 de 98,6 M€, correspondant à 11,8 % de la masse salariale, en hausse de + 5,1 % par rapport au montant versé en 2008 (pour l'exercice 2007).

7.1.3.4. Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Crédit Lyonnais, qui a obtenu le « Label Egalité » en octobre 2006, pour une période de 3 ans, s'inscrit dans une démarche à la fois volontariste et concertée avec les organisations syndicales en matière d'égalité professionnelle hommes / femmes.

Les femmes et les hommes peuvent avoir accès à tous les emplois dans l'entreprise, y compris à des fonctions de haut niveau de responsabilité.

Conformément aux dispositions de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 14 décembre 2007, le Crédit Lyonnais vise à développer ses efforts de promotion des carrières féminines et à favoriser l'accession des femmes à des métiers porteurs d'évolution en matière de niveau-cible de classification, afin d'améliorer la représentation des femmes parmi les niveaux les plus élevés de la catégorie techniciens et parmi l'encadrement.

Le Crédit Lyonnais a pris l'engagement que le taux de promotion des femmes serait chaque année (de 2008 à 2010) au moins égal à celui des hommes, par catégorie professionnelle d'une part (Techniciens et Cadres), toutes catégories confondues d'autre part.

Le Crédit Lyonnais se fixe par ailleurs pour objectif d'atteindre, d'ici au 31 décembre 2010, au moins :

- 25 % de femmes cadres,
- 42 % de femmes parmi la population cadres,
- 30 % de femmes parmi les niveaux les plus élevés de l'encadrement (K et Hors-Classe).

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui a recueilli l'adhésion de l'ensemble des organisations syndicales, met également en place, de 2008 à 2010, des mesures de rattrapage salarial visant à la suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes avant le 31 décembre 2010 et pose le principe d'un budget minimal dédié à leur financement.

L'égalité professionnelle reposant également sur un équilibre, au sein du couple, des responsabilités liées à la parentalité, le Crédit Lyonnais a par ailleurs décidé de maintenir la rémunération durant le congé de paternité (déduction faite des indemnités versées par la Sécurité Sociale).

Le label a été confirmé lors de l'évaluation à 18 mois réalisée en 2008.

7.1.4. Dialogue social

Au cours de l'année 2009 ont été signés avec les organisations syndicales :

› L'avenant n° 2 à l'accord du 2 juillet 2007 relatif au dialogue social.

Après plusieurs échanges avec les organisations syndicales, un nouvel avenant a été signé le 24/03/2009 par la CFDT, la CGT, le SNB, FO et la CFTC. Cet avenant élargit la possibilité pour les organisations syndicales représentatives de désigner, dans certaines conditions, un représentant syndical auprès du C.H.S.C.T à tous les Etablissements au sens du C.H.S.C.T quel que soit leur effectif.

› **L'accord relatif aux établissements distincts en vue du renouvellement des comités d'établissement en 2010.**

À l'issue des négociations engagées par la Direction avec les organisations syndicales, un accord a été signé le 09/10/2009 avec l'ensemble des organisations syndicales en vue du renouvellement, en 2010, des comités d'établissement du Crédit Lyonnais.

› **L'accord relatif au parcours de carrière et au développement professionnel chez LCL.**

Suite à l'engagement que la Direction a pris dans le cadre de la négociation sur le DAFC (départ anticipé de fin de carrière) en 2007 et notamment compte tenu des évolutions législatives, qui conduisent à un allongement de la vie professionnelle, le Crédit Lyonnais a ouvert une négociation sur les parcours et les développement de carrière qui a débuté le 27 juin 2008.

L'accord signé le 18 décembre 2009 par la CFDT, le SNB, FO et la CFTC porte sur trois axes (les grandes étapes d'un parcours professionnel, les acteurs et leur rôle et les dispositifs mis à disposition).

7.1.5. Hygiène et sécurité

Evolution du nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail

	2009	2008
Nombre d'accidents du travail	222	238
Nombre d'accidents de trajet	229	192
Total	451	430

Le Crédit Lyonnais développe un certain nombre d'actions visant à faire de la prévention :

- des mesures sont effectuées visant à contrôler la qualité de l'air ;
- des actions sont également menées par le service de santé au travail : propositions de tests sanguins, bilans de santé, vaccination contre la grippe, etc...
- des actions de sensibilisation ont commencé à être conduites sur la problématique des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Dans le réseau commercial, un accompagnement spécifique est mis en place pour les personnes victimes d'agressions pour répondre au phénomène des incivilités et des violences émanant de la clientèle, à l'instar de ce qui existe déjà depuis de nombreuses années en matière de hold-up.

Enfin, le personnel handicapé bénéficie de l'aménagement de postes de travail, de dispositifs particuliers dans le domaine de la sécurité : signaux lumineux pour les malentendants, signaux sonores pour les non-voyants et dotation de chaises d'évacuation pour accélérer la sortie des immeubles en cas d'alerte incendie pour les salariés à mobilité réduite.

Un certain nombre de projets visant à l'amélioration des outils et du poste de travail tenant compte des évolutions de l'environnement matériel des postes de travail ont été déclinés :

- le déploiement de « l'agence sans papier » (CLARA) et du classeur électronique client qui permettent les échanges par mail avec certains segments de clientèle, avec des fonctionnalités nouvelles facilitant l'utilisation du téléphone dans le cadre de l'activité ;
- les évolutions de la messagerie sécurisée qui s'appuient sur l'architecture de LCL interactif ;
- le projet d'Application du Traitement de la Téléphonie sur IP LCL Agences (ATTILA) ;
- la rénovation complète de l'ergonomie du portail Opale 2.

Plus proche des standards Internet, il est centré sur la relation client avec une identification de celui-ci et une restitution immédiate des informations les plus utiles. L'agenda partagé est désormais intégré au poste de Travail, ce qui permet des prises de rendez-vous simplifiées et des liens avec le Système d'Information (pré remplissage du Dossier client notamment ...)

7.1.6. Formation

Formation dispensée en 2009

	Femmes			Hommes		
	Cadres	Techniciens	Total	Cadres	Techniciens	Total
Nombre de stagiaires (en nombre de salariés ayant au moins participé à une action de formation)	2 920	9 091	12 011	3 754	4 314	8 068
Nombre d'heures (sur le temps de travail)	88 021	240 817	328 838	111 671	130 798	242 469
Nombre d'heure / stagiaire	30	26	27	30	30	30

La formation a été encore cette année un objectif clé de la politique Ressources Humaines de LCL.

L'investissement financier a représenté environ 5,84 % de la masse salariale.

Outre l'enseignement professionnel, plus de 90 % des heures de formation ont concerné les parcours « prise de poste » (avec les aspects réglementaires associés) et les actions de professionnalisation, dont en particulier celles concernant la relation commerciale (Professionaliser Sa Relation Client), les produits et services (LCL à la Carte, Garantie Obsèques), les techniques métiers (formations Dauphine, Crédits et Risques Professionnels) et l'utilisation des outils (Peoplecare-évaluation, Opale 2).

Ces grandes thématiques ont été développées cette année avec l'objectif de professionnaliser les collaborateurs dans les domaines techniques métiers et comportementaux dans l'axe client et dans l'esprit du contrat de reconnaissance.

7.1.7. Intégration des personnes handicapées

Le Crédit Lyonnais mène une politique active en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Les effectifs comptent 1 737 salariés handicapés.

En 2009, le Crédit Lyonnais a intégré 42 nouveaux collaborateurs handicapés, dont 12 en CDI. 30 personnes ont été recrutées en alternance dans le cadre des parcours de formation interbancaires dont le Crédit Lyonnais est partenaire. Le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire) et les réseaux spécialisés dans l'emploi des personnes handicapées ont été associés dans la création de ces parcours.

Plus de 122 collaborateurs ont bénéficié d'aménagements pour optimiser leurs conditions de travail et leur autonomie.

En 2009, le recours aux Entreprises Adaptées (EA) et aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) a été maintenu à un niveau équivalent à 2008.

7.1.8. Œuvres sociales

Le Crédit Lyonnais développe une politique sociale aux multiples orientations :

- la protection de la santé : au-delà de l'obligation légale de mise en place d'un Service de Santé au Travail, le Crédit Lyonnais finance entièrement pour le bénéfice de ses salariés un Centre de Consultation composé de 23 spécialistes et 4 médecins généralistes ;
- la protection sociale : créé en 1969, le Service Social du travail du Crédit Lyonnais assiste les salariés tant dans les domaines personnels (santé, logement, finances...) que professionnels (mutation, poste de travail, hold-up, incivilités...). Le Régime de Prévoyance, assure une protection complémentaire à celle de la convention collective et de la Sécurité sociale aux salariés et à leurs familles ;

- l'accueil de la petite enfance : la crèche, fondée en 1945 et sans doute l'une des premières structures d'accueil de ce type en entreprise, a vu sa gestion externalisée depuis mai 2007 ;
- les autres aides à la famille : diverses indemnités et prestations (crèche et garde, rentrée scolaire et achat de livres, allocation pour enfants handicapés, chèques vacances) sont attribuées sous conditions aux salariés pour les aider à assumer certaines charges familiales ;
- les maisons de vacances : 11 maisons de vacances, propriétés du Crédit Lyonnais et gérées par le Comité Central d'Entreprise sont à la disposition des salariés et de leurs familles.

LCL a par ailleurs signé la charte de la parentalité le 7 mai 2009. Cette démarche s'appuie sur des actions déjà mises en œuvre depuis de nombreuses années par LCL en faveur de la parentalité et confirme les valeurs historiques de LCL qui se sont traduites au fil du temps notamment par la politique sociale décrite ci-dessus en matière d'aide à la garde des enfants.

7.2. 7.2 Informations environnementales

› **Suppression du papier par dématérialisation de documents :**

Documentation clientèle

Marché des Particuliers :

En 2007, LCL s'est lancé dans la dématérialisation totale de la vente de ses produits d'épargne par la mise en place de la signature électronique.

En 2008, deux nouveaux produits ont été commercialisés en ligne (CEL et LCL avertis) et environ 5 000 demandes de souscription par les clients ont été enregistrées.

En 2009, sur le site internet de gestion de compte « LCL interactif » :

- de nouveaux produits sont venus enrichir la liste des produits vendus en ligne grâce à la signature électronique : l'option gratuite System'Epargne et des produits d'assurance (Capital Multi-Comptes, Assurance Tous portables) ;
- en assurance vie : les détenteurs de contrats souscrits auprès de Predica peuvent consulter leurs contrats avec une valorisation en temps réel. Ils peuvent en ligne gérer des versements libres, des versements réguliers et arbitrer entre les divers supports ;
- en assurance IARD (auto, habitation, santé et garantie des accidents de la vie) : les détenteurs de contrats souscrits auprès de Pacifica peuvent visualiser leurs contrats ainsi qu'éditer certaines attestations. En outre, tout internaute peut obtenir la réalisation d'un devis.

Après avoir réduit la fréquence des impressions des relevés de compte épargne en 2007 (semestrielle contre mensuelle auparavant) et avoir lancé son offre « relevés de comptes et avis en ligne » en 2008, LCL a en 2009 étendu son offre de documents dématérialisés : les avis d'écriture, la synthèse financière, les avis bourse etc...

Marché des entreprises :

Après avoir lancé un programme de dématérialisation de la documentation commerciale devant s'étendre aux brochures produits destinées aux clients entreprise, LCL accélère le développement de son offre internet qui permet au client de communiquer avec sa banque sans utilisation de supports papier.

Ainsi, LCL développe des circuits informatisés de type « workflow » pour la transmission des demandes de crédit. Une fonction d'archivage automatique des demandes de crédit est intégrée.

En 2009, LCL a :

- promu auprès de sa clientèle entreprises la signature électronique de leurs instructions de paiements ou de leurs remises à l'encaissement. Le taux de signature électronique des instructions Clients a ainsi progressé de 25 % en 2009 et le taux de dématérialisation global des ordres atteint désormais près de 70 % ;
- lancé un projet visant à dématérialiser l'archivage des chèques remis à l'encaissement.

Des développements ont également été initiés afin de réduire et de dématérialiser en 2010 l'édition d'un certain nombre d'avis d'opérations dans les domaines des cartes bancaires et des virements.

Documentation interne LCL

L'objectif du « back office sans papier » est pratiquement atteint chez LCL :

- la circulation de papier est fortement réduite grâce à la numérisation des documents en entrée des back office ;
- les bons de commande papier envoyés par le réseau sont progressivement éliminés par leur dématérialisation ou transmission électronique.

En 2009 a été mise en place une organisation nationale des traitements dans les unités de back office de LCL : un ordre scanné peut désormais être traité par toute unité de LCL sans acheminement de courrier.

En agence, le plan de numérisation des dossiers client a été déployé sur 2009. La quasi totalité des dossiers physiques des clients particuliers actifs conservés en agence (5 millions de dossiers) ont été envoyés pour conservation chez les archivistes après numérisation et mises en consultation pour le réseau. Cette opération permet d'économiser en papier et en armoires de stockage en agence.

Dans le domaine des achats, de nombreux appels d'offres et consultations sont opérés via des systèmes de messagerie évitant ainsi l'envoi de documents papiers. Plus de 80 % des commandes sont saisies par les collaborateurs directement sur des serveurs électroniques. Dans cet esprit, la Direction des achats entend généraliser l'utilisation d'échanges de factures électroniques.

Une politique d'impression est mise en place sur les immeubles centraux. Cette politique s'appuie sur l'installation d'imprimantes multifonctions. Cette solution est maintenant déployée sur le premier immeuble de Villejuif pour environ 750 collaborateurs et sera étendue d'ici 2010 aux 3 000 collaborateurs installés dans ces immeubles.

Ces machines sont équipées de scanner afin d'opter pour des actions « sans papier ». De plus, elles sont programmées afin d'éditer les documents en noir, recto verso, en option de base. Les impressions physiques sont déclenchées par le collaborateur à partir de l'imprimante. Les documents en attente d'impression sont supprimés après 48 h d'attente. Les différents tests réalisés montrent une diminution sur ce seul poste d'environ 15 % des éditions.

› Une consommation de papier éditique « responsable »

Les relevés de compte et avis à la clientèle sont produits sur du papier dont « la fabrication respecte l'environnement ». La mention « ce document est imprimé sur du papier dont la fabrication respecte l'environnement » figure sur le papier éditique depuis février 2007.

› Recyclage des cartouches d'encre d'impression

Depuis juin 2007, LCL a déployé une organisation permettant de systématiser l'achat de cartouches recyclées. En 2009, plus de 90 % de nos cartouches sont recyclées.

› Optimisation de la consommation électrique

Dans le réseau :

LCL a souscrit en 2006 un abonnement à l'outil Panorama d'EDF. Cet outil permet d'analyser le détail des consommations électriques des 2 000 agences du réseau ; il est possible ainsi de détecter les anomalies, puis de procéder à des audits d'installations pour remédier à terme aux surconsommations liées aux installations défectueuses.

Ces actions ont abouti à une réduction de la consommation électrique de LCL sur les sites centraux du pôle Opéra et des actions de révision des tarifications sur le réseau des agences.

Les enseignes comportent un équipement permettant des économies d'énergie (horloge inter crépusculaire, tube T5 à ballast électronique d'une consommation inférieure de 30 à 40 % pour une luminosité égale).

En 2009, la pose de PLV (Publicités sur le Lieu de Vente) lumineuses en agence a été généralisée. Ces PLV sous alimentation basse tension réduisent la consommation électrique, utilisent des tubes de longue durabilité et facilement recyclables et évitent l'impression d'affiches papier.

De manière générale, la rationalisation des différentes sources lumineuses est prévue pour tous les nouveaux projets de rénovation avec la suppression des luminaires dont les ballasts ne sont pas électroniques.

Enfin quatre thèmes d'économie d'énergie sont en cours d'étude technique et financière :

- l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- un nouveau concept d'éclairage ;
- la pose de films solaires sur les façades vitrées des agences LCL dans le but de diminuer la consommation d'électricité des installations de ventilation et de climatisation ;
- la mise en place d'un mât support signalétique pour les agences avec panneau solaire.

Dans les immeubles centraux :

Un certain nombre d'actions a été engagé afin d'atteindre si possible 15 % d'économies d'énergie sur 3 ans :

- optimiser les systèmes d'éclairage afin d'apporter le confort attendu pour les collaborateurs et induire des économies d'énergie :
 - mise en place de tubes en fluorescence ou de LED, principales sources admises lors des changements de lampes ;
 - extinction de l'éclairage le soir ;
 - étude en cours pour une gestion rigoureuse de l'éclairage ;
- optimiser les consommations énergétiques du chauffage et du rafraîchissement :
 - au stade des nouveaux projets, la mise en place d'une régulation systématique est étudiée ;
 - il est recherché, autant que possible, l'installation de générateurs de chaleur et de pompes à chaleur ;
 - l'été, le rafraîchissement de l'air n'est lancé que lorsque la température dépasse 26°.

› Optimisation de nos coûts de transports (transports administratifs et transports de fonds)

Les réductions de nos coûts de transport se font principalement par des opérations de rationalisation sur les fréquences et distances des dessertes. Ainsi une baisse de 20 % a été obtenue sur trois ans sur notre facture de transports administratifs (liaisons entre agences et unités d'appui commercial). Une action de rationalisation est également en cours sur les transports de fonds (optimisation des rechargements des distributeurs automatiques).

› Schéma directeur immobilier

LCL met en place un Schéma directeur immobilier pour ses fonctions support en Île de France.

Cela représente, pour 3 000 collaborateurs répartis actuellement sur une douzaine de sites, le regroupement à Villejuif sur 4 bâtiments de dernière génération.

Dans le cadre de ce projet, LCL souhaite devenir, au sein du groupe Crédit Agricole et même au-delà, une référence en matière de développement durable. Une certification HQE de l'exploitation de ces bâtiments est en cours d'étude.

Les différents aspects en sont :

- intégration dans le tissu urbain ;
- accent sur le transport collectif ;
- label HQE des bâtiments et matériels ;
- qualité de vie des collaborateurs sur le site ;
- consommations limitées et recyclages des déchets.

› Achat de véhicule « label » environnemental et systématisation du diesel

Dès 2007, LCL a opté pour intégrer le label « environnement durable » dans ses critères de sélection des véhicules de service. Ainsi ce sont environ 600 véhicules par an qui sont achetés dans ces conditions. De plus, LCL a opté pour des véhicules diesel consommant moins d'énergie et dégageant moins de CO² (ceci même en comparant avec des véhicules essence équipés de pot catalytique).

Sur une période de trois ans, LCL a réduit son parc de 400 véhicules, soit environ 15 %.

› Recyclage des billets

Le recyclage des billets en interne a été généralisé à l'ensemble des agences automatisées de LCL et se poursuivra au fur et à mesure du plan d'automatisation des agences.

Offrant à l'agence une plus grande autonomie en diminuant le nombre d'approvisionnements externes, il réduit de ce fait les transports de fonds.

› Transports et recyclage des DAB-GAB (distributeurs de billets)

En 2008, LCL a mis en place une plate-forme logistique chargée de gérer les stocks d'automates neufs et d'occasion de LCL ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines.

L'objectif est de gérer les automates par lot, ainsi :

- cette plate-forme livre les agences automatisées de LCL en une seule livraison ce qui diminue les transports routiers ;
- pour les commandes, LCL optimise les livraisons d'automates venant des usines européennes des constructeurs par camions complets d'automates ce qui contribue à limiter les transports routiers internationaux ;
- les automates LCL obsolètes sont pré-stockés sur les emplacements réservés à LCL, puis détruits selon la réglementation en vigueur relative à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Les éléments désassemblés sont soit recyclés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

› Récupération de déchets sur les consommables

Dans le réseau :

Un contrat de propreté des agences systématise le tri sélectif des déchets et du papier. Des corbeilles spécifiques ont été déployées sur l'ensemble de notre parc. Un contrat de ramassage des papiers intègre la valorisation de celui-ci.

Les contrats de multitechnique imposent aux prestataires de récupérer et faire traiter tous les déchets polluants (tubes fluo, piles...).

Dans les immeubles centraux

La récupération des déchets est contractualisée et organisée selon les centres de responsabilité.

- Crédit Agricole Immobilier : pour le nettoyage (papiers et cartons),
- SILCA : recyclage et destruction des postes de travail obsolètes,
- LIF : encres et piles avec des récupérateurs habilités qui établissent des bordereaux de suivi des déchets industriels,
- la mise en place des corbeilles pour le tri sélectif a permis de récupérer 420 tonnes de papier recyclable sur les 710 tonnes de déchets collectés sur l'ensemble des sites fonctionnels parisiens de LCL.

8. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Le solde du compte Charges à payer (comprenant les factures en attente de règlement et les factures non parvenues) s'élève à 175 M€ au 31/12/2009. 85 % des fournisseurs de LCL sont réglés dans un délai de 54 jours. Les 15 % restant ont un délai de règlement supérieur à 54 jours.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2009

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Lyonnais

en date du 24 février 2010

et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 06 mai 2010

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2009

1.	CADRE GÉNÉRAL	68
1.1.	Présentation juridique de l'entité	68
1.2.	Organigramme simplifié du Crédit Agricole	69
1.3.	Informations relatives aux parties liées	70
2.	COMPTE DE RÉSULTAT	71
3.	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	72
4.	BILAN ACTIF	72
5.	BILAN PASSIF	73
6.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	74
7.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	76
8.	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	78
1.	principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés	78
1.1.	Normes applicables et comparabilité	78
1.2.	Format de présentation des états financiers	80
1.3.	Principes et méthodes comptables	80
1.4.	Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	101
2.	Périmètre de consolidation	104
2.1.	Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	104
2.2.	Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	104
2.3.	Participations dans les entreprises mises en équivalence	105
2.4.	Opérations de titrisation et fonds dédiés	105
2.5.	Les participations non consolidées	106
2.6.	Les écarts d'acquisition	106
3.	La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture	106
3.1.	Risque de crédit	106
3.2.	Risque de marché	112
3.3.	Risque de liquidité et de financement	117
3.4.	Couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	119
3.5.	Risques opérationnels	120
4.	Notes relatives au compte de résultat	121
4.1.	Produits et Charges d'intérêts	121
4.2.	Commissions nettes	121
4.3.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	122
4.4.	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	123
4.5.	Produits et charges nets des autres activités	123
4.6.	Charges générales d'exploitation	124
4.7.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	124
4.8.	Coût du risque	125
4.9.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	125
4.10.	Impôts	126
4.11.	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	127
5.	Informations sectorielles	127
6.	Notes relatives au bilan	128
6.1.	Caisse, Banques centrales	128
6.2.	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	128
6.3.	Instruments dérivés de couverture	129
6.4.	Actifs financiers disponibles à la vente	130

6.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	130
6.6.	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	131
6.7.	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	132
6.8.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	132
6.9.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	133
6.10.	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	134
6.11.	Comptes de régularisation actif, passif et divers	135
6.12.	Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	136
6.13.	Immeubles de placement	136
6.14.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	136
6.15.	Provisions techniques des contrats d'assurance	136
6.16.	Provisions	137
6.17.	Capitaux propres	138
6.18.	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance	140
7.	Avantages au personnel et autres rémunérations	142
7.1.	Détail des charges de personnel	142
7.2.	Effectifs fin de période du groupe Crédit Lyonnais	142
7.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	143
7.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	143
7.5.	Autres engagements sociaux	145
7.6.	Paievements à base d'actions	145
7.7.	Rémunérations des dirigeants	145
8.	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	146
9.	Reclassements d'instruments financiers	147
10.	Juste valeur des instruments financiers	147
10.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	147
10.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	149
11.	Événements postérieurs à la clôture	150
12.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009	150
9.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	151

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social

Crédit Lyonnais

Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon

Siège central et administratif : 19 boulevard des Italiens - 75002 Paris

Forme Juridique

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872.

Le Crédit Lyonnais, nationalisé à la date du 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, a été privatisé le 15 juillet 1999.

Date de constitution et durée

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du CRÉDIT LYONNAIS consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du CRÉDIT LYONNAIS consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

Registre du commerce et des sociétés et code APE

RCS Lyon	:	954 509 741
Siret	:	954 509 741 000 11
APE/NAF	:	651 C

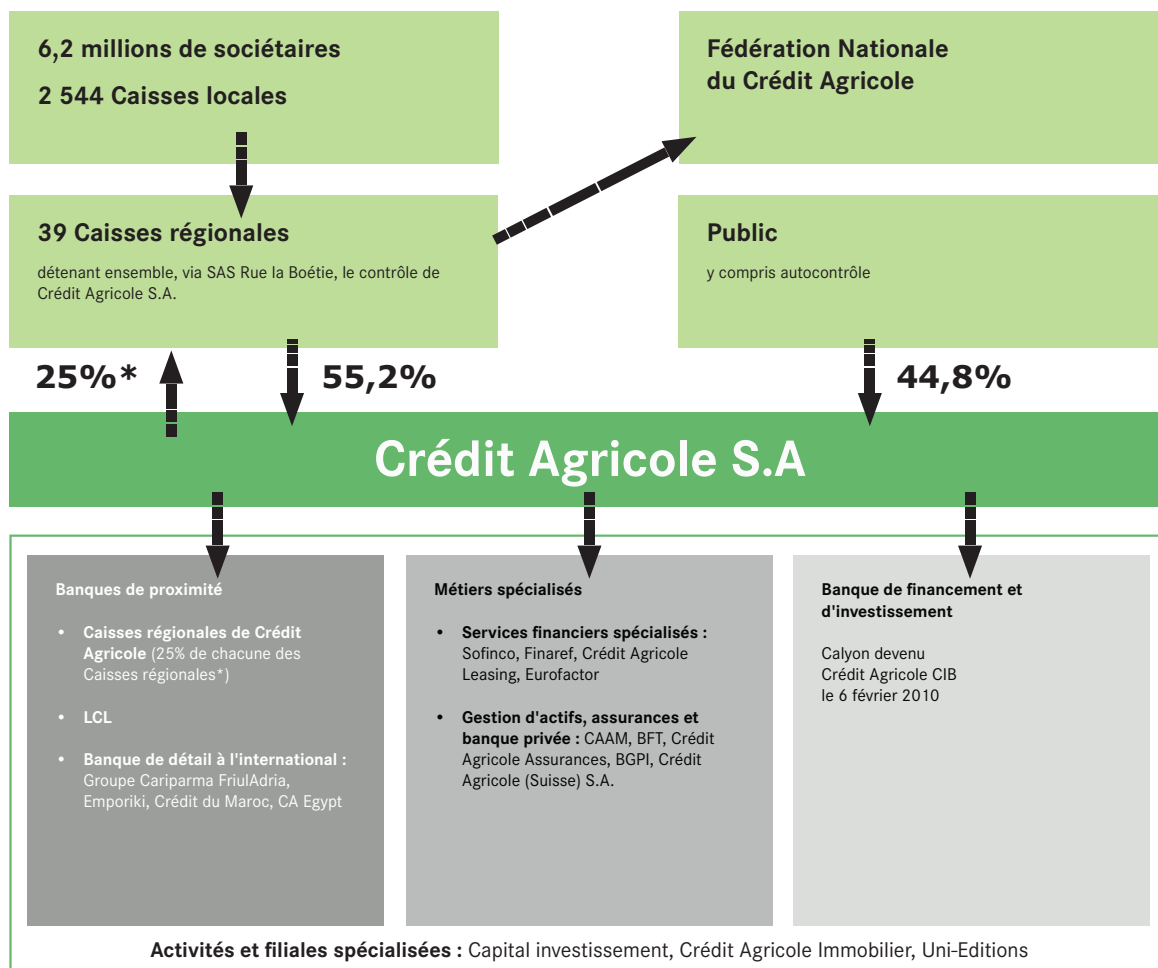
Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,10 % par Crédit Agricole S.A., Crédit Lyonnais est contrôlé par Crédit Agricole S.A.

1.2. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Le Crédit Lyonnais est le réseau national « Banque et Assurance de proximité en France » dans le groupe Crédit Agricole.

Crédit Agricole, un groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse

1.3. Informations relatives aux parties liées

Le Crédit Lyonnais, dans son rôle de Distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (Amundi pour les produits de gestion d'actifs, Pacifica pour les assurances dommage, Prédica pour les assurances vie...) et s'adresse à Calyon pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A.

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en termes de contribution au PNB du Crédit Lyonnais ont été réalisés en 2009 avec :

- Amundi pour 145 M€ en 2009 contre 183 M€ en 2008 (soit -20,77 % / 2008) ;
- Prédica pour 230 M€ en 2009 contre 220 M€ en 2008 (soit +4,55 % / 2008) ;
- Sofinco pour 172 M€ en 2009 contre 143 M€ en 2008 (soit +20,28 % / 2008) ;
- Pacifica pour 149 M€ en 2009 contre 127 M€ en 2008 (soit +17,32 % / 2008).

Les relations avec les dirigeants sont abordées dans la note 7.7.

2. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	7 376	12 924
Intérêts et charges assimilés	4.1	-5 244	-10 984
Commissions (produits)	4.2	1 899	1 900
Commissions (charges)	4.2	-204	-189
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	6	9
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	29	114
Produits des autres activités	4.5	50	99
Charges des autres activités	4.5	-73	-99
PRODUIT NET BANCAIRE		3 839	3 774
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-2 483	-2 538
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-168	-184
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 188	1 052
Coût du risque	4.8	-440	-224
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		748	828
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	2	4
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		750	832
Impôts sur les bénéfices	4.10	-215	-232
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		535	600
Intérêts minoritaires		53	53
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		482	547
Résultat de base par action (en euros)		1,35	1,53
Résultat dilué par action (en euros)		1,35	1,53

3. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Écarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		34	-47
Instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		34	-47
Quote-part gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	34	-47
Résultat net part du groupe		482	547
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		516	500
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (*)		516	500

(*) Les montants sont présentés net d'impôts

4. BILAN ACTIF

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	6.1	1 629	1 678
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	41	92
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	2 556	391
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 6.6	1 952	1 551
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	14 850	16 121
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	76 089	72 798
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 000	1 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0	0
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	782	827
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	2 345	2 578
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	6.14	1 283	1 225
Immobilisations incorporelles	6.14	151	165
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		102 678	98 437

(1) Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 230 M€ et actifs d'impôts différés pour 597 M€

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

5. BILAN PASSIF

Passif <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	6.1	11	6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	40	88
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	3 680	1 687
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.7	11 734	9 908
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.7	62 849	62 790
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.9	14 524	13 760
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	292	261
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	2 114	2 345
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions	6.16	1 169	1 231
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.9	836	931
TOTAL DETTES		97 249	93 007
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		4 623	4 624
Capital et réserves liées		1 878	1 878
Réserves consolidées		2 150	2 119
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		113	80
Résultat de l'exercice		482	547
Intérêts minoritaires		806	806
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 429	5 430
TOTAL DU PASSIF		102 678	98 437

(1) Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 192 M€ et passifs d'impôts différés pour 69 M€.

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital et réserves liées		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus
Capitaux propres au 1er janvier 2008	1 847	2 200	0
Augmentation de capital	1	4	
Variation des titres auto détenus			
Dividendes versés en 2008		-46	
Dividendes reçus des CR et filiales			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires			
Mouvements liés aux stocks options		5	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1	-37	0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence			
Résultat au 31/12/2008			
Autres variations		-14	
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 848	2 149	0
Affectation du résultat 2008		547	
Capitaux propres au 1er janvier 2009	1 848	2 696	0
Augmentation de capital			
Variation des titres auto détenus			
Dividendes versés en 2009		-521	
Dividendes reçus des CR et filiales			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires			
Mouvements liés aux stocks options		5	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	-516	0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence			
Résultat au 31/12/2009			
Autres variations			
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 848	2 180	0

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
4 047	114	0	4 161	788	4 949
5			5		5
0			0		0
-46			-46	-53	-99
0			0		0
0			0		0
5			5		5
-36	0	0	-36	-53	-89
0	-47		-47		-47
0			0		0
0		547	547	53	600
-14	13		-1	18	17
3 997	80	547	4 624	806	5 430
547		-547	0		0
4 544	80	0	4 624	806	5 430
0			0		0
0			0		0
-521			-521	-53	-574
0			0		0
0			0		0
5			5		5
-516	0	0	-516	-53	-569
0	34		34		34
0			0		0
0		482	482	53	535
0	-1		-1		-1
4 028	113	482	4 623	806	5 429

7. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Lyonnais en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	750	832
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	168	169
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions (1)	290	6
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-2	-17
Résultat net des activités de financement	25	33
Autres mouvements (2)	-249	-590
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	232	-399
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 482	1 452
Flux liés aux opérations avec la clientèle (5)	-3 295	-4 177
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (6)	212	2 937
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3	271
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-156	-144
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 754	339
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)	-772	772
Flux liés aux participations	-3	-4
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-196	-104
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-199	-108
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-574	-94
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-142	-63
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-716	-157
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-1 687	507
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 240	8 733
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	1 669	1 655
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	7 571	7 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 553	9 240
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	1 618	1 669
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	5 935	7 571
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-1 687	507

(1) en 2009, ce solde comprend les dotations nettes sur créances clientèle à hauteur de 331 M€, les dotations nettes de provisions pour risques et charges pour -62 M€ ainsi que les dotations nettes sur autres provisions d'actifs et dépréciations sur titre.

(2) ce solde se compose essentiellement des intérêts courus non échus des comptes d'épargne à régimes spéciaux pour -302 M€ (vs 170 M€ en 2008) ainsi que de l'impact de juste valeur sur titres de créance négociable à hauteur de 84 M€ (vs 184 M€ en 2008).

(3) ce montant inclut le paiement des dividendes versés par le Crédit Lyonnais à ses actionnaires à hauteur de 521 M€, et aux minoritaires pour 53 M€.

(4) l'année 2009 n'a pas fait l'objet d'émissions de dettes subordonnées, néanmoins les remboursements s'élèvent à 143 M€

(5) la variation des flux liés aux opérations avec la clientèle est de -3 295 M€ essentiellement du fait de la fluctuation des crédits de trésorerie (0,3 Md€ en 2009 contre 1,7 Md€ en 2008).

(6) en 2008, l'accroissement des besoins de liquidité a nécessité l'émission de titres de créances négociables servant à la gestion du ratio de liquidité, +2,2 Md€ en 2008 qui se sont stabilisés en 2009 (+0,3 Md€).

(*) Composé du solde net du poste « caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(**) Composé du solde net des postes « comptes ordinaires débiteurs / créditeurs et comptes et prêts / emprunts au jour le jour » tel que détaillé en notes 6.5 et 6.7 (hors intérêts courus).

8. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Lyonnais applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.
- La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Crédit Lyonnais. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le groupe Crédit Lyonnais sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et les annulations de transactions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;

- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53/2009), relatifs aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et aux obligations à la suite d'une liquidation ;
- les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69/2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70/2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824/2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165/2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le groupe Crédit Lyonnais, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70/2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales d'information financière. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative aux distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011.

Le groupe Crédit Lyonnais n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Lyonnais utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Sont décrites ci-dessous les informations sur les estimations et jugements réalisés par le Crédit Lyonnais, conformément aux exigences de la norme IAS 1.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatifs à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1. Titres à l'actif

1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;

- actifs financiers disponibles à la vente.

› **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte :

- soit d'une réelle intention de transaction (affectation par nature) : ce sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Notamment, les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à cette catégorie et sont évalués en mark-to-market. Depuis 2004, compte tenu du recentrage du groupe Crédit Lyonnais sur l'activité de banque de proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé pour détenir des titres à des fins de transaction ;
- soit d'une option prise par le Crédit Lyonnais, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Cette dernière façon de procéder pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. À ce titre, le groupe Crédit Lyonnais a utilisé cette option pour des instruments hybrides souscrits dans le cadre de restructurations de créances.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

› Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Lyonnais a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Lyonnais a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des surcotes et décotes.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Au 31/12/2009, le groupe Crédit Lyonnais ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

› Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

› Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Lyonnais utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Lyonnais constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

En revanche, pour les instruments de capitaux propres la reprise de la perte ne peut être effectuée ultérieurement que par les capitaux propres recyclables.

1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le Crédit Lyonnais enregistre les titres à la date de négociation sauf pour les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » enregistrés à la date de règlement livraison, conformément aux principes retenus par le Crédit Agricole.

1.3.2.2. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le groupe Crédit Lyonnais n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassements au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

» Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre le groupe Crédit Lyonnais et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours sains en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Lyonnais distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Le Crédit Lyonnais constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque et fait l'objet d'une réintégration sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêts pour les créances restructurées inscrites en encours sains.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

› Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe Crédit Lyonnais démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Lyonnais a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur encours sensibles.

Des dépréciations sur base collective ont également été constatées sur des encours dépréciés qui n'auraient pas été couverts par des dépréciations sur base individuelle.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la direction des Risques du Crédit Lyonnais détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

Le Crédit Lyonnais a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de LBO. Ces dépréciations sont liées à la volonté du Crédit Lyonnais de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la direction des Risques du Crédit Lyonnais. À cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement des opérations de LBO sur le niveau de risque.

1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être

retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. Le groupe Crédit Lyonnais n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du groupe.

› Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Lyonnais a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

› Rachat d'actions propres

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par le rachat d'actions propres.

1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ».

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Le groupe Crédit Lyonnais utilise toutefois une méthode simplifiée pour les tests d'efficacité de la couverture, dès lors que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'élément de couverture permettent de présumer de l'efficacité de couverture.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Lyonnais privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le groupe Crédit Lyonnais documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat, ne laissant apparaître en net que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour

la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Seule la couverture de juste valeur a été appliquée par le groupe Crédit Lyonnais.

1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Le groupe Crédit Lyonnais n'a pas identifié de dérivé incorporé nécessitant le détachement du contrat hôte.

1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Suite à l'adoption de l'amendement IFRS 7 du 27 novembre 2009, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être ventilés selon une hiérarchie fondée sur 3 niveaux.

L'affectation entre les 3 niveaux de juste valeur s'effectue au cas par cas, pour l'intégralité de l'instrument et peut être modifiée en cours de vie d'un produit.

Des informations chiffrées sur la ventilation des instruments financiers à la juste valeur sont présentées par modèle de valorisation dans la note 10.2.

Par ailleurs, à titre informatif, la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût est communiquée dans la note 10.1.

1.3.2.8.1. Justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence

réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Lyonnais retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

1.3.2.8.2. Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

1.3.2.8.3. Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le groupe Crédit Lyonnais ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Lyonnais compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les

montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.11. Les garanties financières données et les engagements de financement

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte. Celle-ci est encourue en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Lyonnais identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Lyonnais a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;

- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.
- L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :
- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe Crédit Lyonnais pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

1.3.4.2.1. Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Lyonnais détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation fixées par le groupe Crédit Agricole et ajustées en fonction de la durée résiduelle des engagements. Les taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires et de charges sociales sont établis par le Crédit Lyonnais. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par le Crédit Lyonnais sur la base du portefeuille venant en représentation des engagements (actifs gérés par des assureurs externes).

Le groupe Crédit Lyonnais n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le groupe Crédit Lyonnais a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le groupe Crédit Lyonnais a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Lyonnais, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraites figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés

signés par les entités du groupe Crédit Lyonnais qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Un montant a été provisionné chez LCL pour couvrir le plan de Départs Anticipés de Fin de Carrière présenté en CCE au mois de juin 2007, faisant partie intégrante du plan de compétitivité de LCL, qui se réalise sur la période 2008-2010.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

1.3.4.3. Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeuses ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Lyonnais n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 concernent principalement des plans dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions du Crédit Agricole proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Lyonnais applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le groupe Crédit Agricole en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Crédit Lyonnais (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1^{er} Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du groupe ».

1.3.6. Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe Crédit Lyonnais dont les salariés bénéficient d'un système de participation, comme d'un système d'intéressement, en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel »

1.3.7. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe Crédit Lyonnais.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- a) Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - i) la comptabilisation initiale du goodwill ;
 - ii) a comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- b) Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale,

dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- c) Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf si l'impôt est généré :

- par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- ou par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.8. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Lyonnais applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second œuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- - matériels : 3 à 4 ans ;
- - mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe Crédit Lyonnais pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

1.3.9. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Lyonnais. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- ceux au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- ceux à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.
- Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :
 - en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
 - en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.10. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont analysées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
 - lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.11. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Concernant les activités de crédit-bail, le groupe Crédit Lyonnais est uniquement locataire.

Les contrats de location-financement, souscrits auprès de crédit-bailleurs, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation, comme s'ils avaient été acquis à crédit, d'une dette financière, d'un enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et d'un amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

1.4.1. Périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le groupe dispose d'un pouvoir de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Les structures juridiques distinctes (entités ad-hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe Crédit Lyonnais en a, en substance, le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée. De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

1.4.2. Méthodes de consolidation

1.4.2.1. Sociétés intégrées globalement

Les sociétés sur lesquelles le groupe Crédit Lyonnais exerce un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe Crédit Lyonnais dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut, notamment, résulter de :

- de la détention par le groupe Crédit Lyonnais de la majorité des droits de vote existants ou potentiels (directement ou indirectement);
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

1.4.2.2. Sociétés intégrées proportionnellement

Les sociétés contrôlées conjointement par le Crédit Lyonnais et d'autres actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

1.4.2.3. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles le groupe Crédit Lyonnais exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe Crédit Lyonnais détient directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote d'une société.

Au 31/12/2009, le Crédit Lyonnais ne détient plus que des sociétés intégrées globalement.

1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidé des opérations internes au groupe Crédit Lyonnais est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.4.5. Regroupement d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Crédit Lyonnais dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit Lyonnais dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en « réserves consolidées part du groupe ».

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes (note 12).

2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

› Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009

- 1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification : néant.
- 2) Passage d'un palier à une consolidation directe : néant.

› Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2009

- 1) Cession de sociétés hors groupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle : néant.
- 2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité : néant.
- 3) Fusion ou absorption par une société du groupe Crédit Agricole ou cession à une société du groupe Crédit Agricole : néant.
- 4) Transmission Universelle de Patrimoine à une société du groupe Crédit Agricole : néant.
- 5) Passage d'une consolidation directe à un palier : néant.

› Changement de dénomination sociale : néant.

› Changement de méthode de consolidation : néant.

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

néant

2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières :	0	0	0	0	0	0
néant						
Sociétés non financières :	0	0	0	0	0	0
néant						
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	0					0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières :	0	0	0	0	0	0
néant						
Sociétés non financières :	0	0	0	0	0	0
néant						
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	0					0

2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31 décembre 2009, le Crédit Lyonnais ne bénéficiait d'aucune opération de titrisation pour compte propre.

2.5. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
CRÉDIT LOGEMENT (A+B)	246	16,40 %	227	16,50 %
SICOVAM HOLDING (ex SOPARSICO)	48	8,80 %	59	8,80 %
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	24	13,70 %	25	13,70 %
SILCA	8	10,00 %	8	10,00 %
LCL RÉGIONS DÉVELOPPEMENT (ex-LPI)	21	75,00 %	19	75,00 %
MONACREDIT (Monaco)	2	99,98 %	2	99,98 %
EUROPAY France	5	5,00 %	5	5,00 %
CA TITRES	16	24,00 %	16	24,00 %
Autres titres	27		22	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	397		383	

(1) Dont 393 M€ de titres non cotés.

2.6. Les écarts d'acquisition

À fin 2009, comme à fin 2008, il n'existe pas d'écarts d'acquisition.

3. La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture

3.1. Risque de crédit

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.1.)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	41	92
Instruments dérivés de couverture	2 556	391
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 281	983
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 850	16 121
Prêts et créances sur la clientèle	76 089	72 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)	94 817	90 385
Engagements de financement donnés	12 151	10 764
Engagements de garantie financière donnés	7 824	8 492
Provisions - engagements par signature	-122	-93
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)	19 853	19 163
TOTAL EXPOSITION NETTE	114 670	109 548

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales (1)	1 758					1 758
Établissements de crédit	14 803	1		1		14 802
Institutions non établissements de crédit	27	2		2		25
Grandes entreprises	15 526	505	383	277	335	14 914
Clientèle de détail	60 241	829	780	118	426	59 697
Total (*)	92 355	1 337	1 163	398	761	91 196
Créances rattachées nettes						288
Dépréciations sur base collective						-545
Valeurs nettes au bilan						90 939

(1) dont 1,3 Md€ suite au nouvel accord de financement à l'Établissement Public de Financement de la Restructuration (EPFR).

(*) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 329 M€.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales	419					419
Établissements de crédit	16 094	4		4		16 090
Institutions non établissements de crédit	91					91
Grandes entreprises	16 310	464	519	149	358	15 803
Clientèle de détail	57 374	667	737	216	509	56 649
Total (*)	90 288	1 135	1 256	369	867	89 052
Créances rattachées nettes						362
Dépréciations sur base collective						-495
Valeurs nettes au bilan						88 919

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 301 M€.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

À fin 2009, il n'existe pas de prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	1 524	
Institutions non établissements de crédit	172	
Grandes entreprises	5 108	5 751
Clientèle de détail (1)	5 191	4 707
Total	11 995	10 458
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	
Institutions non établissements de crédit	1	
Grandes entreprises	5 964	5 651
Clientèle de détail	238	895
Total	6 203	6 546

(1) l'augmentation des ouvertures de crédits confirmés s'explique par la mise en place de crédits immobiliers en attente de déblocage (+0,9 Md€).

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	16	355
Institutions non établissements de crédit	133	
Grandes entreprises	4 632	4 739
Clientèle de détail	57 684	56 970
Total	62 465	62 064
Dettes rattachées	384	726
Valeur au bilan	62 849	62 790

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	89 844	1 276	1 162	358	759	88 727
Autres Pays	2 511	61	1	41	1	2 469
Total (*)	92 355	1 337	1 163	399	760	91 196
Créances rattachées nettes						288
Dépréciations sur base collective						-545
Valeurs nettes au bilan						90 939

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 329 M€.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	88 715	1 111	1 234	359	851	87 505
Autres Pays	1 573	24	22	10	16	1 547
Total (*)	90 288	1 135	1 256	369	867	89 052
Créances rattachées nettes						362
Dépréciations sur base collective						-495
Valeurs nettes au bilan						88 919

(*) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 301 M€.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	11 280	9 987
Autres Pays	715	471
Total	11 995	10 458
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	6 013	6 333
Autres Pays	190	213
Total	6 203	6 546

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
France (y compris DOM-TOM)	60 139	60 433
Autres Pays	2 326	1 631
Total	62 465	62 064
Dettes rattachées	384	726
Valeur au bilan	62 849	62 790

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						54	78	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	3	0
Administrations centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0	0	3	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	1 002	75	1	1	1 079	1 345	1 706	0
Administrations centrales					0			
Établissements de crédit	11				11	0	1	
Institutions non établissements de crédit	3				3	0	2	
Grandes entreprises	636	22			658	279	834	
Clientèle de détail	352	53	1	1	407	1 066	869	
TOTAL	1 002	75	1	1	1 079	1 399	1 787	0
Garanties non affectées					0			

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						99	74	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	8	0
Administrations centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		8	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	1 025	54	2	0	1 081	660	1 742	0
Administrations centrales					0			
Établissements de crédit					0		4	
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	571				571	307	676	
Clientèle de détail	454	54	2		510	353	1 062	
TOTAL	1 025	54	2	0	1 081	759	1 824	0
Garanties non affectées					0			

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			12/31/2008 (2)		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	127	283	410	106	270	376
Risques sur les autres contreparties	290	57	347	242	60	302
Total	417	340	757	348	330	678
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	414	339	753	346	327	673
- dérivés actions et sur indices	3	1	4	2	3	5
- dérivés de crédit			0			0
Total	417	340	757	348	330	678
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation			0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	417	340	757	348	330	678

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(2) Les chiffres du 31 décembre 2008 ont été modifiés par rapport au rapport annuel du 31 décembre 2008 compte tenu du changement de méthode apporté afin d'améliorer la fiabilité de l'information financière.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	19	218	2 319	2 556	384
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				19	218	2 319	2 556	384
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	7
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	7
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	19	218	2 319	2 556	391
. Opérations de change à terme							0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	19	218	2 319	2 556	391

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en millions d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	125	1 427	2 128	3 680	1 687
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				125	1 427	2 128	3 680	1 687
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	125	1 427	2 128	3 680	1 687
. Opérations de change à terme							0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	125	1 427	2 128	3 680	1 687

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en millions d'euros)	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1	4	2	7	8
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	3
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars				1	4	2	7	5
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	4
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	4
Autres instruments :	0	0	0	6	0	1	7	19
. Dérivés sur actions & indices boursiers				6		1	7	19
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	7	4	3	14	31
. Opérations de change à terme					27		27	61
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	7	31	3	41	92

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009						31/12/2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1	4	2	7	6
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	1
. Options de taux							0	5
. Caps-floors-collars				1	4	2	7	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	4
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	4
Autres instruments :	0	0	0	7	0	0	7	18
. Dérivés sur actions & indices boursiers				7			7	18
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	8	4	2	14	28
. Opérations de change à terme						26	26	60
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	8	30	2	40	88

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Instruments de taux d'intérêt :	241 043	233 779
. Futures		
. FRA		100
. Swaps de taux d'intérêts	237 469	229 793
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	3 538	3 886
. Autres instruments conditionnels	36	
Instruments de devises et or :	727	1 977
. Opérations fermes de change		
. Options de change	727	1 977
Autres instruments :	102	237
. Dérivés sur actions & indices boursiers	102	237
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	241 872	235 993
. Opérations de change à terme	3 026	4 395
Valeurs nettes au bilan	244 898	240 388

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats

Risque de taux

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	218	298	0	304	307
. Taux fixe		218			206	
. Taux variable			298		98	307
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	218	298	0	304	307
. Taux fixe	0	218	0	0	206	0
. Taux variable	0	0	298	0	98	307

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables et hors dépôts de garantie et titres participatifs

Risque de change

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

L'activité de la banque est réalisée à plus de 98 % en euros.

Contribution des devises au bilan consolidé :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	101 223	101 226	96 842	96 829
Autres devises	1 455	1 452	1 595	1 608
Total bilan	102 678	102 678	98 437	98 437

Risque de prix

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.3.1)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit Lyonnais en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	6 928	302	2 064	5 528	14 822
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	6 142	6 734	30 077	34 580	77 533
Total	13 070	7 036	32 141	40 108	92 355
Créances rattachées					288
Dépréciations					-1 704
Valeurs nettes au bilan					90 939

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008				
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	9 186	174	1 146	5 589	16 095
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	8 694	6 325	25 663	33 511	74 193
Total	17 880	6 499	26 809	39 100	90 288
Créances rattachées					362
Dépréciations					-1 731
Valeurs nettes au bilan					88 919

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1 039	1 513	3 929	5 236	11 717
Dettes envers la clientèle	34 780	22 064	4 485	1 136	62 465
Total	35 819	23 577	8 414	6 372	74 182
Dettes rattachées					401
Valeur au bilan					74 583

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008				
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	2 146	2 072	370	5 276	9 864
Dettes envers la clientèle	55 679	893	3 281	2 211	62 064
Total	57 825	2 965	3 651	7 487	71 928
Dettes rattachées					770
Valeur au bilan					72 698

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse		1			1
Titres du marché interbancaire	84	284	1 000	3 730	5 098
Titres de créances négociables :	5 940	2 552	816	4	9 312
. Émis en France	5 940	2 552	816	4	9 312
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	6 024	2 837	1 816	3 734	14 411
Dettes rattachées					113
Valeur au bilan					14 524
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		62	156		218
Dettes subordonnées à durée indéterminée				298	298
Dépôt de garantie à caractère mutuel				112	112
Titres et emprunts participatifs				197	197
Total	0	62	156	607	825
Dettes rattachées					11
Valeur au bilan					836

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008				Total
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1	1	0		2
Titres du marché interbancaire			1 161	3 374	4 535
Titres de créances négociables :	6 831	2 003	52	169	9 055
. Émis en France	6 831	2 003	52	169	9 055
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	6 832	2 004	1 213	3 543	13 592
Dettes rattachées					168
Valeur au bilan					13 760
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			209	95	304
Dettes subordonnées à durée indéterminée				307	307
Dépôt de garantie à caractère mutuel				103	103
Titres et emprunts participatifs				204	204
Total	0	0	209	709	918
Dettes rattachées					13
Valeur au bilan					931

Garanties financières données par échéance contractuelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				Total
	< 3 mois	> 3 mois à < 1 an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	5	1	21	71	98

Les montants présentés ci-dessus correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.3.3)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de Juste Valeur	2 556	3 680	224 134	391	1 687	208 209
Taux d'intérêt	2 556	3 680	224 134	384	1 687	208 179
Capitaux propres				7		30
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de Flux de Trésorerie	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'Investissement nets dans une activité à l'étranger						
TOTAL Instruments dérivés de couverture	2 556	3 680	224 134	391	1 687	208 209

3.5. Risques opérationnels

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	500	833
Sur opérations avec la clientèle	3 010	3 230
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	8	14
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 857	8 831
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	1	16
Produits d'intérêts (1) (2)	7 376	12 924
Sur opérations avec les établissements de crédit	-320	-513
Sur opérations avec la clientèle	-778	-1 213
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-334	-612
Sur dettes subordonnées	-25	-33
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-3 787	-8 613
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-5 244	-10 984

(1) dont 3,3 M€ sur créances dépréciées individuellement en 2009 (vs 3,3 M€ en 2008).

(2) dont 7,3 M€ correspondant à des bonifications reçues de l'État en 2009 (vs 8 M€ en 2008).

4.2. Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	7	-16	-9	6	-15	-9
Sur opérations avec la clientèle	680	-1	679	686	-1	685
Sur opérations sur titres (1)			0	3		3
Sur opérations de change	3		3	3		3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (1)	87	-23	64	68	-22	46
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (2)	1 054	-164	890	698	-131	567
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	68		68	436	-20	416
Produits nets des commissions	1 899	-204	1 695	1 900	-189	1 711

(1) Les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux « commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan » et non plus aux « commissions sur opérations sur titres ». Le montant net de ces commissions s'élève à 4,4 M€ en 2009 contre 2,6 M€ en 2008

(2) Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque-là affectées à la rubrique « commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues », ont été réaffectées à la rubrique « commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 162,1 M€ en 2009 contre 342,2 M€ en 2008.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	2	-4
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4	5
Résultat de la comptabilité de couverture (1) (2)	0	8
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6	9

(1) les charges et produits réalisés sur les instruments de couverture de portefeuilles de transaction, excepté s'il s'agit de couverture de taux, sont désormais rattachés aux « plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature » et non plus au « résultat de couverture ». Le montant net de ces éléments s'élève à 2,9 M€ en 2009 contre -2 M€ en 2008.

(2) dont dénouement de la couverture sur les titres Commerzbank + 7,8 M€ en 2008.

Résultat de la comptabilité de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	88	-179	-91
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	179	-88	91
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 598	-1 610	-12
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 610	-1 598	12
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	3 475	-3 475	0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur (1)			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	709		709
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-701	-701
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers (1)			
Variations de juste valeur des éléments couverts			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	709	-701	8

(1) Dans le rapport financier 2008, la ventilation du résultat de comptabilité de couverture était présentée nette.

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	19	25
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	22	97
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-12	-8
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	29	114

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-23	0
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	-23	0

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	-1 435	-1 508
Impôts et taxes	-68	-54
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-980	-976
CHARGES D'EXPLOITATION	-2 483	-2 538

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Lyonnais. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est précisée ci-dessous.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009					2008
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Mazars	Ernst & Young	Deloitte	Total	Total
Audit :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)						
- LCL	447	350			797	680
- Filiales intégrées globalement	144		111	7	262	232
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (2)						
- LCL		40			40	165
- Filiales intégrées globalement					0	
Total (I+II)	591	390	111	7	1 099	1 077

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
 - par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
 - par un membre du réseau.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	-168	-185
- immobilisations corporelles	-126	-123
- immobilisations incorporelles	-42	-62
Dotations aux dépréciations	0	1
- immobilisations corporelles	0	1
- immobilisations incorporelles		
TOTAL	-168	-184

4.8. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-626	-477
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-488	-405
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-19	
Engagements par signature	-73	-35
Risques et charges	-46	-37
Reprises de provisions et de dépréciations	231	306
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	165	219
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	0	3
Engagements par signature	42	59
Risques et charges	24	25
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-395	-171
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-48	-63
Récupérations sur prêts et créances amortis	15	17
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-3	-1
Pertes sur engagements par signature	-1	-1
Autres pertes	-8	-5
COÛT DU RISQUE	-440	-224

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2	4
Plus-values de cession	2	5
Moins-values de cession		-1
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	2	4

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	-208	-198
Charge d'impôt différé	-7	-34
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	-215	-232

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Base	Taux d'impôt	Impôt	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	750	-34,43 %	-258	832	-34,43 %	-286
Effet des différences permanentes		2,14 %	16		4,30 %	36
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		2,45 %	18		2,33 %	19
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,09 %	9		0,14 %	1
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00 %			0,00 %	0
Effet des autres éléments		0,03 %			-0,25 %	-2
TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPÔT		-28,72 %	-215		-27,90 %	-232

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		34		34	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	34	0	34	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	34	0	34	0
Variation de juste valeur		-47		-47	
Transfert en compte de résultat				0	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-47	0	-47	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-47	0	-47	0

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	49	-70
Impôt	-15	23
TOTAL NET	34	-47

5. Informations sectorielles

L'information est disponible dans le « rapport de gestion » rubrique n° 1.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	609		527	
Banques centrales	1 019	11	1 149	6
Total en principal	1 628	11	1 676	6
Créances / Dettes rattachées	1		2	
VALEUR AU BILAN	1 629	11	1 678	6

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41	92
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	
VALEUR AU BILAN	41	92
Dont Titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	41	92
VALEUR AU BILAN	41	92

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur la clientèle	0	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	0	0
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
VALEUR AU BILAN	Néant	Néant

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	40	88
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
VALEUR AU BILAN	40	88

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	40	88
VALEUR AU BILAN	40	88

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	Non concerné		Non concerné	
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
- Effets publics et valeurs assimilées	0	176
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 280	801
* Titres cotés	181	30
* Titres non cotés	1 099	771
- Actions et autres titres à revenu variable	671	568
* Titres cotés	39	34
* Titres non cotés	632	534
Total des titres disponibles à la vente	1 951	1 545
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	1	6
VALEUR AU BILAN (1)	1 952	1 551

(1) dont 81 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2009 (contre 77,4 M€ en 2008).

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées				176	1	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 280	46	-30	801	41	-55
Actions et autres titres à revenu variable	274	73	-10	185	53	
Titres de participation non consolidés	397	65	-2	383	55	
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	1			6		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 952	184	-42	1 551	150	-55
Impôts		-43	14		-34	19
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		141	-28		116	-36

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Comptes et prêts	14 132	15 356
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 978	1 137
dont comptes et prêts au jour le jour sains	4 400	7 012
Valeurs reçues en pension	315	418
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	374	321
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	14 821	16 095
Créances rattachées	30	30
Dépréciations	-1	-4
VALEUR NETTE AU BILAN	14 850	16 121

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	243	429
Autres concours à la clientèle (1) (2)	74 737	70 418
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	15	19
Titres non cotés sur un marché actif	6	6
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés		
Comptes ordinaires débiteurs	2 532	3 321
Total	77 533	74 193
Créances rattachées	261	343
Dépréciations	-1 705	-1 738
VALEUR NETTE	76 089	72 798
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	76 089	72 798

(1) Le montant des créances hypothécaires nanties au profit de la Caisse de Refinancement de l'Habitat s'élève à 6 375 M€ au 31/12/2009 (contre 5 768 M€ au 31/12/2008)

(2) Au cours de l'année 2009, le Crédit Lyonnais a apporté 5 360 M€ de créances en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Lyonnais conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit	4			-3			1
Créances sur la clientèle	1 738		519	-550		-2	1 705
dont dépréciations collectives	495		81	-29		-2	545
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	78		12	-9			81
Autres actifs financiers	70		19	-1			88
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	1 890	0	550	-563	0	-2	1 875

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit	6			-2			4
Créances sur la clientèle	1 847		435	-552		8	1 738
dont dépréciations collectives	478		53	-31		-5	495
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	76		9	-7			78
Autres actifs financiers	72		1	-3			70
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	2 001	0	445	-564	0	8	1 890

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Comptes et emprunts	11 716	9 853
dont comptes ordinaires créditeurs	414	575
dont comptes et emprunts au jour le jour	28	3
Valeurs données en pension	1	11
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	11 717	9 864
Dettes rattachées	17	44
TOTAL	11 734	9 908

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	25 769	24 230
Comptes d'épargne à régime spécial	31 693	32 172
Autres dettes envers la clientèle	5 003	5 662
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	62 465	62 064
Dettes rattachées	384	726
VALEUR AU BILAN	62 849	62 790

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Néant en 2009 comme en 2008.

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1	2
Titres du marché interbancaire	5 098	4 535
Titres de créances négociables :	9 312	9 055
. Émis en France	9 312	9 055
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	14 411	13 592
Dettes rattachées	113	168
VALEUR AU BILAN	14 524	13 760
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	218	304
Dettes subordonnées à durée indéterminée	298	307
Dépôt de garantie à caractère mutuel	112	103
Titres et emprunts participatifs	197	204
Total	825	918
Dettes rattachées	11	13
VALEUR AU BILAN	836	931

Titres participatifs

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur.

Les titres participatifs du Crédit Lyonnais ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligataire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TMO, tel que défini ci-avant.

La partie variable est égale à 33 % du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

$$\text{Précédent CP calculé} \times \frac{\text{Résultat 2009 (au sens du contrat d'émission)}}{\text{Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)}}$$

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2009, les éléments du calcul sont :

- Résultat 2009 : 482 millions d'euros (en 2008 : 547 millions d'euros)
- Coefficient de Participation 2009 : 1,3694 (en 2008 : 1,5558)

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2010 sera égale à 85,189 % du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

Au titre de l'année 2008, un coupon brut de 5,65346 euros par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2009.

Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la Bourse de Paris.

Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres

Titres participatifs du Crédit Lyonnais	Cours Plus haut (€)	Cours Plus bas (€)	Nombre de titres échangés
3e trimestre 2008	137,5	118,5	16 326
4e trimestre 2008	136,5	102,0	14 002
1er trimestre 2009	130,0	110,6	18 505
2e trimestre 2009	124,5	111,0	14 335
3e trimestre 2009	138,0	116,9	11 969
4e trimestre 2009	136,0	122,0	10 536

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur. Au 31 décembre 2009, les encours sont de 142,7 M€ pour l'émission d'octobre 1985 et de 154,8 M€ pour l'émission de décembre 1986.

La rémunération des TSDI émis par le Crédit Lyonnais est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	192	230
Impôts différés	590	597
Total actifs d'impôts courants et différés	782	827
Impôts courants	236	192
Impôts différés	56	69
Total passifs d'impôts courants et différés	292	261

Impôts différés - Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente		
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Provisions non déductibles	535	539
Charges à payer non déductibles	42	41
Autres différence temporaires		
Autres impôts différés actif	13	17
Effet des compensations		
TOTAL	590	597

Impôts différés - Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente	29	15
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres différences temporaires	27	54
Autres impôts différés passif		
Effet des compensations		
TOTAL	56	69

Le groupe calcule désormais la charge d'impôt au titre des comptes consolidés intermédiaires sur la base d'un Taux Annuel Moyen Estimé (TAME). Ainsi, seul les ID des retraitements IAS sont enregistrés dans les comptes d'impôts différés.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers**6.11.1. Comptes de régularisation actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs	772	667
Comptes de stocks et emplois divers	1	2
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	767	657
Comptes de règlements	4	8
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	1 573	1 911
Comptes d'encaissement et de transfert	1 093	1 515
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	5
Produits à recevoir	246	187
Charges constatées d'avance	55	52
Autres comptes de régularisation	176	152
VALEUR NETTE AU BILAN	2 345	2 578

6.11.2. Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)	383	295
Comptes de règlements	3	2
Créditeurs divers	362	265
Versement restant à effectuer sur titres	2	8
Autres passifs d'assurance		
Autres	16	20
Comptes de régularisation	1 731	2 050
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	760	1 142
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	1
Produits constatés d'avance	300	242
Charges à payer	598	617
Autres comptes de régularisation	73	48
VALEUR AU BILAN	2 114	2 345

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par cette note annexe.

6.13. Immeubles de placement

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par cette note annexe.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	1 840		173	-60		-1	1 952
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements & Dépréciations (2)	-615		-126	57		15	-669
VALEUR NETTE AU BILAN	1 225	0	47	-3	0	14	1 283
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	470		29	-5			494
Amortissements & Dépréciations	-305		-43	5			-343
VALEUR NETTE AU BILAN	165	0	-14	0	0	0	151

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	1 860		81	-114		13	1 840
Créances rattachées (1)	0						0
Amortissements & Dépréciations (2)	-612		-123	109		11	-615
VALEUR NETTE AU BILAN	1 248	0	-42	-5	0	24	1 225
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	502		32	-68		4	470
Amortissements & Dépréciations	-308		-61	68		-4	-305
VALEUR NETTE AU BILAN	194	0	-29	0	0	0	165

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant.

6.16. Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	100		5					105
Risques d'exécution des engagements par signature	93		73	-2	-43		1	122
Risques opérationnels	34		17	-2	-2			47
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	629		24	-123	-8			522
Litiges divers	133		11	-12	-5		8	135
Participations	0							0
Restructurations	6							6
Autres risques	236		46	-20	-25		-5	232
TOTAL	1 231	0	176	-159	-83		4	1 169

(1) Dont 22 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 38,4 M€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(en millions d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	107				-7			100
Risques d'exécution des engagements par signature	129		35	-1	-59		-11	93
Risques opérationnels	35		11	-7	-11		6	34
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	700		65	-131	-5			629
Litiges divers	140		9	-10	-6			133
Participations	0							0
Restructurations	14			-6	-2			6
Autres risques	273		33	-55	-16		1	236
TOTAL	1 398	0	153	-210	-106		-4	1 231

(1) Dont 61 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 39,6 M€ au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 220	4 169
Ancienneté de plus de 10 ans	3 169	3 719
Total plans d'épargne-logement	7 389	7 888
Total comptes épargne-logement	1 703	1 729
TOTAL	9 092	9 617

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	127	136
Comptes épargne-logement :	357	343
TOTAL	484	479

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	16	11
Ancienneté de plus de 10 ans	51	34
Total plans d'épargne-logement	67	45
Total comptes épargne-logement	38	55
TOTAL	105	100

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

6.17. Capitaux propres› **Composition du Capital au 31 décembre 2009**

Au 31 décembre 2009, le capital social du Crédit Lyonnais est de un milliard huit cent quarante-sept millions huit cent soixante mille trois cent soixante-quinze euros (€ 1 847 860 375). Il est représenté par trois cent cinquante-six millions cinq cent sept mille trente-sept (356 507 037) actions entièrement libérées.

Les actions ne bénéficient pas de droit de vote double et ne sont grevées d'aucun nantissement ni de droit quelconque en faveur de tiers.

Capital autorisé mais non émis› **a - Options de souscription d'actions**

Dans le cadre des autorisations qui lui avaient été accordées par les Assemblées Générales des 12 octobre 1999, 27 avril 2000 et 2 mai 2001, le Conseil d'Administration avait arrêté trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions :

le premier, le 18 novembre 1999 portant sur 1 935 000 options (échu depuis le 18 novembre 2006),

le second, le 18 janvier 2001 portant sur 2 282 130 options (échu depuis le 18 janvier 2008),

et le troisième, le 17 janvier 2002 portant sur 2 966 550 options (échu depuis le 17 janvier 2009).

Au 31 décembre 2009, il ne reste par conséquent plus d'options en vie.

À ce jour, le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée Générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

› **b - Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital**

1- L'Assemblée générale Mixte du 6 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration, dans un délai de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :

i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social

(à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;

ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.

Le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) ci-dessus est fixé à 500 M€ ; à l'intérieur du plafond ci-dessus, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 M€.

En outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 M€.

2- Cette même assemblée a autorisé le Conseil d'administration, dans un délai de 18 mois, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement.

Le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est respectivement fixé à 400 et 100 M€ dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 M€ fixé au 1-.

Ainsi, le nombre total d'actions qui pourrait être émis par l'utilisation potentielle des droits et autorisations visés aux a/ et b/, est de 96 464 820.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2009, à 452 971 857.

	Nombre de titres au 12/31/2009
Actions émises :	356 507 037
Actions potentielles :	96 464 820
- Stocks-options en vie	0
- Résolution AG 06/05/09 (augmentation capital dans la limite de 500 M€)	96 464 820
TOTAL actions émises et potentielles	452 971 857

Composition du capital

Actionnaires du Crédit Lyonnais	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres émis (*)	Autres mouvements (1)	Nombre de titres au 31/12/2009	% de détention du capital	% des droits de vote
- Crédit Agricole S.A.	338 954 387	500	80 480	339 035 367	95,10 %	95,10 %
- SACAM Développement	17 471 652	0	0	17 471 652	4,90 %	4,90 %
- Administrateurs	18	0	0	18	0,00 %	0,00 %
- Actionnaires salariés inscrits en PEE	0	0	0	0	0,00 %	0,00 %
- Actionnaires salariés détenant des titres issus des levées d'options et non présentés à l'échange	80 480	0	-80 480	0	0,00 %	0,00 %
TOTAL	356 506 537	500	0	356 507 037	100,00 %	100,00 %

(*) émission issue des levées de stocks-options.

(1) échange des titres LCL contre des titres Crédit Agricole SA afin d'assurer la liquidité des actions de stocks-options.

La valeur nominale des titres est de 5,18 € et le montant total du capital est 1 847 860 375 €. Ces actions sont entièrement libérées.

Évolution du capital social du Crédit Lyonnais au cours des trois derniers exercices

	Nombre d'actions	Montant (€)
31-déc-07	356 286 029	1 846 714 837
31-déc-08	356 506 537	1 847 857 783
31-déc-09	356 507 037	1 847 860 375

› Actions de préférence

Par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Crédit Lyonnais Preferred Capital 1 LLC, le groupe a procédé en avril 2002 à l'émission de 750 M€ d'actions de préférence placées sur les marchés européens. Ces actions de préférence donnent droit à leurs porteurs à un dividende préférentiel non cumulatif. Le taux de ce dividende est établi à 7,047 % pendant les dix premières années suivant la date de l'émission.

Le produit de cette émission est classé parmi les intérêts minoritaires.

› Résultat par action

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 481 562 K€. Le nombre d'actions émises à cette même date étant de 356 507 037 cela porte le résultat par action à 1,35 €.

› Dividendes

Au cours de l'exercice 2009, un montant total de 520 499 544,02 euros de dividendes a été versé aux actionnaires du Crédit Lyonnais correspondant à 1,46 € / action.

› Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide :

1/ de doter un montant de 259,20 euros à la réserve légale, de façon à la porter à hauteur de 10 % du capital par prélèvement sur le résultat de l'exercice. Après dotation, le résultat distribuable de l'exercice s'élève à 459 130 310,85 euros ;

2/ de distribuer un montant de 456 329 007,36 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 2 801 303,49 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,28 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 7 mai 2010.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution (€)	Dividende net par action (€)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2006	355 934 053	452 036 247,31	1,27	452 036 247,31
2007	356 286 029	46 317 183,77	0,13	46 317 183,77
2008	356 506 537	520 499 544,02	1,46	520 499 544,02

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers présentée ci-après est réalisée par date d'échéance contractuelle.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 629				1 629
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		7	1	30	3	41
Instruments dérivés de couverture		6	13	218	2 319	2 556
Actifs financiers disponibles à la vente	1 599		1	142	210	1 952
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	6 957	302	2 064	5 526	14 850
Prêts et créances sur la clientèle		4 699	6 733	30 077	34 580	76 089
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 000				1 000
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	1 600	14 298	7 050	32 531	42 638	98 117
Banques centrales		11				11
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		7	1	30	2	40
Instruments dérivés de couverture		16	109	1 427	2 128	3 680
Dettes envers les établissements de crédit	1	1 056	1 513	3 929	5 235	11 734
Dettes envers la clientèle		35 163	22 064	4 486	1 136	62 849
Dettes représentées par un titre		6 025	2 950	1 815	3 734	14 524
Dettes subordonnées	112	8	63	158	495	836
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	113	42 286	26 700	11 845	12 730	93 674

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 678				1 678
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		59	23	10		92
Instruments dérivés de couverture		29	19	205	138	391
Actifs financiers disponibles à la vente	567	584	176	92	132	1 551
Prêts et créances sur les établissements de crédit		9 213	174	1 146	5 588	16 121
Prêts et créances sur la clientèle	5	7 299	6 326	25 663	33 505	72 798
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 011				1 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	572	19 873	6 718	27 116	39 363	93 642
Banques centrales		6				6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		56	22	10		88
Instruments dérivés de couverture		104	151	1 036	396	1 687
Dettes envers les établissements de crédit		2 190	2 072	370	5 276	9 908
Dettes envers la clientèle		56 406	893	3 280	2 211	62 790
Dettes représentées par un titre		7 000	2 004	1 213	3 543	13 760
Dettes subordonnées	103	13		209	606	931
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	103	65 775	5 142	6 118	12 032	89 170

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements (1) (2)	-827	-912
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-129	-132
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-22	-3
Autres charges sociales	-241	-244
Intéressement et participation	-86	-96
Impôts et taxes sur rémunération	-130	-121
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	-1 435	-1 508

(1) dont charges sur plans de stock-options pour 4 M€ en 2009 contre 4,6 M€ en 2008.

(2) dont autres avantages à long terme : médaille du travail pour 38,4 M€ en 2009 contre 39,6 M€ en 2008.

7.2. Effectifs fin de période du groupe Crédit Lyonnais

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
France	21 064	22 123
Etranger	0	0
TOTAL	21 064	22 123

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeuses ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dette actuarielle au 31/12/n-1	820	953	517	550	443
Écart de change					
Coût des services rendus sur la période (1)	11	11	499	27	147
Coût financier	17	19	16	17	18
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan		-24			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				5	-40
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées (obligatoire)	-145	-169	-168	-101	-27
(Gains) / pertes actuariels	-18	30	89	19	9
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/n	685	820	953	517	550

(1) dont 437 M€ au 31/12/2007 au titre du plan de préretraite 2008-2010.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Coût des services rendus sur l'exercice	11	11	499	27	147
Coût financier	17	19	16	17	18
Rendement attendu des actifs sur la période	-10	-12	-11	-13	-13
Amortissement du coût des services passés					
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	4	43	35	10	-18
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	22	61	539	41	134

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	253	310	281	336	322
Écart de change					
Rendement attendu des actifs	10	12	11	13	13
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-21	-14	56	8	27
Cotisations de l'employeur	1	6			
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan	16	-24			
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées	-51	-37	-38	-76	-26
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/n	208	253	310	281	336

Position nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dette actuarielle fin de période	685	820	953	517	550
Gains / pertes sur la limitation de surplus					
Dette actuarielle nette fin de période	685	820	953	517	550
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	208	253	310	281	336
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	477	567	643	236	214

Information sur les actifs des régimes (1)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Composition des actifs					
-% d'obligations	87,9 %	88,3 %	85,9 %	77,2 %	82,3 %
-% d'actions	12,1 %	11,7 %	14,1 %	22,8 %	17,7 %
-% autres actifs					

(1) Calculé sur la base de 201 M€ d'actifs sur le périmètre du complément Bancaire et des Indemnités de Fin de Carrière.

Régimes à prestations définies - principales hypothèses actuarielles

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation (2)	4,64 % - 5,19 %	4,94 % - 5,37 %	4,86 % - 5,15 %	4,30 % - 4,38 %	2,82 % - 4,09 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,48 %	-1,50 %	3,50 %	4,30 %	2 % - 4 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	2,50 %	1,80 %	2,90 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					

(2) Calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.

(3) Suivant les populations concernées (3 % cadres et 2,1 % non cadres en 2009).

Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

7.5. Autres engagements sociaux

La Rémunération Variable Collective (RVC) au Crédit Lyonnais regroupe les dispositifs d'intéressement et de participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre le montant total de la RVC et celui de la participation, calculée selon la formule légale.

Les accords de participation et d'intéressement ont été renégociés en 2007, conduisant à une nouvelle méthode de calcul de l'intéressement.

Pour les exercices 2007, 2008 et 2009, la RVC correspond à une quote-part du résultat net avant impôts du pôle d'activité « LCL banque de proximité ». En outre, pour une meilleure maîtrise des dispositifs, les charges d'exploitation prises en compte dans ce calcul ont été plafonnées. Enfin, la méthode de répartition de ces montants entre les collaborateurs a été harmonisée : la participation et l'intéressement sont maintenant répartis pour moitié en fonction du temps de présence et pour moitié en fonction de la rémunération brute fiscale perçue au cours de l'exercice considéré, dans la limite d'un plafond.

Pour les médailles du travail, le Crédit Lyonnais verse trois gratifications (à 25, 35, 43 ans d'activité) conditionnées par l'obtention de la médaille d'honneur du travail correspondante. Ces versements correspondent à 1 mensualité pour la médaille des 25 ans, 1,25 mensualité pour la médaille des 35 ans, et 1,5 mensualité pour les médailles des 43 ans d'activité (la mensualité correspond à 1/14,5 ème de la rémunération de base annuelle).

Les provisions constituées par le Crédit Lyonnais au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 123,40 M€ à la fin de l'exercice 2009.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Médaille du travail	38,40	39,60
Provision Intéressement / participation	85,00	98,10
Total	123,40	137,70

7.6. Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été accordées par les Assemblées Générales des 12 octobre 1999, 27 avril 2000 et 2 mai 2001, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des options de souscription d'actions. Trois plans d'options ont ainsi été arrêtés :

- le premier, le 18 novembre 1999 portant sur 1 935 000 options (échu depuis le 18 novembre 2006),
- le second, le 18 janvier 2001 portant sur 2 282 130 options (échu depuis le 18 janvier 2008),
- et le troisième, le 17 janvier 2002 portant sur 2 966 550 options (échu depuis le 17 janvier 2009).

Au 31 décembre 2009, il ne reste par conséquent plus d'options en vie.

Le conseil d'administration a régulièrement constaté les actions nouvelles émises résultant des levées d'options.

À ce jour, le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée Générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

7.7. Rémunérations des dirigeants

- Comité exécutif

L'ensemble des membres du comité exécutif ont perçu en 2009 au titre des :

- (a) rémunérations brutes hors charges patronales (y compris intéressement et avantages en nature) : 2 461 K€ ;
- (b) avantages postérieurs à l'emploi : 1 173 K€ ;
- (c) autres avantages à long terme : néant ;
- (d) indemnités de fin de contrat de travail : néant ;
- (e) paiements en actions (IAS 24§16) : sans objet.

- Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 243,5 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2009, après déduction fiscale pour les administrateurs résidant hors de France.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés	19 975	19 256
Engagements de financement	12 151	10 764
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	156	306
. Engagements en faveur de la clientèle	11 995	10 458
Ouverture de crédits confirmés	10 312	8 792
- Ouverture de crédits documentaires	154	180
- Autres ouvertures de crédits confirmés (1)	10 158	8 612
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 683	1 666
Engagements de garantie	7 824	8 492
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 621	1 946
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	139	235
Autres garanties	1 482	1 711
. Engagements d'ordre de la clientèle	6 203	6 546
Cautions immobilières	16	23
Garanties financières	1 909	1 995
Autres garanties d'ordre de la clientèle	4 278	4 528
Engagements reçus	38 663	30 503
Engagements de financement	5 749	2 037
. Engagements reçus d'établissements de crédit	5 559	2 036
. Engagements reçus de la clientèle	190	1
Engagements de garantie	32 914	28 466
. Engagements reçus d'établissements de crédit	30 957	26 943
. Engagements reçus de la clientèle	1 957	1 523
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	52	56
Autres garanties reçues	1 905	1 467

(1) l'augmentation des ouvertures de crédits confirmés par rapport à 2008 s'explique par la mise en place de crédits immobiliers en attente de déblocage (+0,9 Md€).

Actifs donnés en garantie de passif

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues

Les garanties détenues par le Crédit Lyonnais et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit Lyonnais.

9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe Crédit Lyonnais n'a opéré ni en 2008 ni en 2009, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008 (cf. note 1 « Principes et Méthodes applicables dans le groupe »).

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS	90 939	95 459	88 919	90 436
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 850	16 525	16 121	16 136
Prêts et créances sur la clientèle	76 089	78 934	72 798	74 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
PASSIFS	89 943	90 581	87 389	87 405
Dettes envers les établissements de crédits	11 734	11 857	9 908	9 896
Dettes envers la clientèle	62 849	62 849	62 790	62 790
Dettes représentées par un titre	14 524	14 993	13 760	13 928
Dettes subordonnées	836	882	931	791

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le Crédit Lyonnais prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

› Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41	27	14	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	41	27	14	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 952	518	1 434	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 282	358	924	
Actions et autres titres à revenu variable	670	160	510	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	2 556	2 535	21	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur (*)	4 549	3 080	1 469	0

(*) Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	40	27	13	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	40	27	13	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	3 680	3 672	8	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur (*)	3 720	3 699	21	0

(*) Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

› Changements de modèles de valorisation

Néant.

› Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant.

11. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2009	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Sociétés françaises intégrées globalement						
Banque Thémis	France	IG	100	100	100	100
CL Développement Economique « CLDE »	France	IG	100	100	100	100
Cie interprofessionnelle de financement immobilier « Interfimo »	France	IG	98,95	98,95	98,95	98,95
CL Europe	France	IG	100	100	100	100
Banque Française Commerciale Antilles Guyane « BFCAG »	France	IG	100	100	100	100
Sociétés européennes (hors France) intégrées globalement						
CL Verwaltung und Beteiligungs	Allemagne	IG	100	100	100	100
Sociétés d'Amérique intégrées globalement						
CL Preferred Capital	USA	IG	100	100	0	0

9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes consolidés*

Exercice clos le 31/12/2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes consolidés*

Exercice clos le 31/12/2009

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux états financiers qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées, notamment la révision de la norme IAS 1 et l'amendement de la norme IFRS 7.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été établies dans un environnement marqué par la dégradation de la situation économique et la poursuite des effets de la crise financière sur les entreprises en général et les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes consolidés*

Exercice clos le 31/12/2009

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- La note 1.3 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7.4 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur les titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes consolidés*

Exercice clos le 31/12/2009

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 19 mars 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars	
			
Pierre Clavié	Paul Onillon	Franck Boyer	Max Dongar

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2009

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Lyonnais

En date du 24 février 2010

et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 06 mai 2010

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2009

1.	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS	160
1.1.	Bilan au 31 décembre 2009 :	160
1.2.	Bilan au 31 décembre 2009 :	160
1.3.	Compte de résultat détaillé :	161
2.	HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE	162
3.	TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31/12/2009	164
4.	AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL	166
5.	NOTES ANNEXES	166
6.	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	193

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS

1.1. Bilan au 31 décembre 2009 :

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Caisse, banques centrales, CCP	1 654	1 602
Effets publics et valeurs assimilées (Note 3)	180	0
Créances sur les établissements de crédit (Note 1)	16 103	14 775
Opérations avec la clientèle (Note 2)	72 713	76 059
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 3)	197	278
Actions et autres titres à revenu variable (Note 3)	605	1 055
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	333	332
Parts dans les entreprises liées (Note 3)	1 652	1 655
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 4)	200	184
Immobilisations corporelles (Note 4)	1 109	1 173
Capital souscrit non versé		
Actions propres (Note 3)		
Autres actifs et comptes de régularisation (Note 5)	3 663	2 887
TOTAL ACTIF	98 409	100 000

1.2. Bilan au 31 décembre 2009 :

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Banques centrales, CCP	6	11
Dettes envers les établissements de crédit (Note 1)	10 236	12 035
Opérations avec la clientèle (Note 2)	63 599	63 650
Dettes représentées par un titre (Note 10)	13 741	14 434
Autres passifs et comptes de régularisation (Note 5)	3 859	3 077
Provisions (Note 9)	1 672	1 677
Dettes subordonnées (Note 6)	1 653	1 534
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Capitaux propres hors F.R.B.G.	3 643	3 582
Capital souscrit versé (Notes 7-8)	1 848	1 848
Primes d'émission (Note 7)	30	30
Réserves (Note 7)	501	501
Écarts de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'invest.(Note 9)		
Report à nouveau (Note 7)	746	744
Résultat de l'exercice	518	459
TOTAL PASSIF	98 409	100 000

1.3. Compte de résultat détaillé :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Produits nets sur capitaux & opérations de marché	1 883	2 088
Intérêts et produits assimilés (Notes 13 - 14 - 15)	13 253	7 406
Intérêts et charges assimilées (Notes 13 - 14 - 15)	-11 464	-5 377
Revenus des titres à revenu variable (Note 16)	96	23
Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (Note 18)	7	2
Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés (Note 19)	-9	34
Commissions nettes (Note 20)	1 542	1 606
Autres produits et charges d'exploitation	136	-24
PRODUIT NET BANCAIRE	3 561	3 670
Charges générales d'exploitation	-2 533	-2 434
Frais de personnel (Note 21)	-1 486	-1 413
Autres charges générales d'exploitation	-1 047	-1 021
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-170	-149
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	858	1 087
Coût du risque (Note 9.3)	-223	-432
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	635	655
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 22)	11	2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	646	657
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices	-127	-198
Dotations/reprise de FRBG et provisions réglementées	0	0
RÉSULTAT NET	518	459

2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Engagements donnés		
Engagements de financement (Note 11)	10 745	12 141
Engagements de garantie (Note 11)	8 410	7 732
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	4 966	11 743
Engagements reçus		
Engagements de financement	2 036	5 559
Engagements de garantie	31 937	36 271
Engagements sur titres		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt (Note 12)	233 861	241 126
Opérations sur instruments de cours de change (Note 12)	1 977	727
Opérations sur autres instruments (Note 12)	237	102
Opérations en devises		
Opérations de change : monnaies à recevoir (Note 12)	2 204	1 513
Opérations de change : monnaies à livrer (Note 12)	2 187	1 513

3. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :				
1. Filiales (+ 50 %)				
BANQUE THEMIS	24 000	10 865	100,00 %	35 685
BFC ANTILLE GUYANE	51 100	4 320	100,00 %	23 000
CL DEV.ECONOMIQUE	18 294	81 460	100,00 %	85 371
CL EUROPE TITRES	511 615	916 389	100,00 %	1 315 325
CL PREFERRED CAP I LLC	795 000	53 351	100,00 %	45 000
INTERFIMO Titres	93 832	92 276	98,95 %	116 158
2. Participations et Filiales (détenues entre 10 et 50 %)				
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	199 928	8 013	11,49 %	23 791
CRÉDIT LOGEMENT	1 253 975	175 735	16,50 %	210 276
VEV SA - en liquidation - comptes 2003	21 496	14 133	23,36 %	36 082
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :				
- Filiales françaises (ensemble)				54 237
- Filiales étrangères (ensemble)				3 790
- Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				74 312
- Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				1 462

Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (PNB)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
30 510	2 382	3 888	20 785	4 657	4 349
23 000	20 736	4 750	40 227	518	
85 371			2 249	1 576	
1 315 325			36 038	23 588	
45 000			52 841	52 791	
116 158	1 058	250	35 482	9 507	
23 791			2 752	589	503
210 276			169 002	85 103	13 342
0					
36 658					0
3 326					
54 205					3 473
212					

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide :

1/ de doter un montant de 259,20 euros à la réserve légale, de façon à la porter à hauteur de 10 % du capital par prélèvement sur le résultat de l'exercice. Après dotation, le résultat distribuable de l'exercice s'élève à 459 130 310,85 euros ;

2/ de distribuer un montant de 456 329 007,36 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 2 801 303,49 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,28 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 7 mai 2010.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution (€)	Dividende net par action (€)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2006	355 934 053	452 036 247,31	1,27	452 036 247,31
2007	356 286 029	46 317 183,77	0,13	46 317 183,77
2008	356 506 537	520 499 544,02	1,46	520 499 544,02

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France.

5. NOTES ANNEXES

› Introduction : Principes et méthodes comptables

Les états financiers du Crédit Lyonnais sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole s.a.

La présentation des états financiers du Crédit Lyonnais est conforme aux dispositions du règlement 9 1-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Le Crédit Lyonnais applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009 afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15 modifié relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.
- Le Crédit Lyonnais applique à compter du 1er janvier 2009 le règlement CRC 2009-06 du 3 décembre 2009 afférent à l'information financière intermédiaire des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant les règlements CRB 9 1-01 modifié, 9 1-03 modifié et 97-03 modifié.

- Le Crédit Lyonnais applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires. Ces informations sont présentées en note 25.

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Lyonnais sur la période.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1er janvier 2010.

Principes comptables

Les opérations réalisées dans le cadre de l'activité bancaire sont évaluées, en règle générale, en fonction de l'intention de gestion ayant prévalu à leur conclusion. Les produits et les charges relatifs aux crédits (intérêts et commissions assimilées) sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis en respectant le principe de la spécialisation des exercices.

Les commissions correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de la réalisation de la prestation, ou étalées lorsqu'il s'agit de prestations étalées dans le temps.

) Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique « clientèle » comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le Crédit Lyonnais à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre le Crédit Lyonnais et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle, ou de montants tirés sans autorisation de découvert.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le Crédit Lyonnais distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Lyonnais par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe Crédit Lyonnais démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Lyonnais a constaté au passif de son bilan des dépréciations sur encours sensibles.

Des dépréciations sur base collective ont également été constatées sur des encours dépréciés qui n'auraient pas été couverts par des dépréciations sur base individuelle.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la direction des Risques du Crédit Lyonnais détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

Le Crédit Lyonnais a également constaté au passif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de LBO. Ces dépréciations sont liées à la volonté du Crédit Lyonnais de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la direction des Risques du Crédit Lyonnais. À cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement des opérations de LBO sur le niveau de risque.

› Portefeuille titres

Le Crédit Lyonnais applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Depuis 2004 et compte tenu du recentrage du groupe Crédit Lyonnais sur les opérations de banque de proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Lyonnais dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus en note 6.1 « Créances et engagements par signature »).

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Lyonnais dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Au 31/12/2009, le Crédit Lyonnais ne détient pas de titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital

à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2009, le Crédit Lyonnais ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;

si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Lyonnais détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Lyonnais utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Lyonnais enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;

du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Lyonnais n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Le Crédit Lyonnais n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2008 et 2009.

) Immobilisations

Le Crédit Lyonnais applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Lyonnais applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second œuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans ;
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

› **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

› **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Lyonnais applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

› Provisions

Le Crédit Lyonnais applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Le Crédit Lyonnais a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le Crédit Lyonnais a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

› Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

Le Crédit Lyonnais n'intervient plus dans l'activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

) Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le compte de résultat, les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

› Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Lyonnais.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 12.1 à 12.3.

› Participation et intéressement des salariés

Le Crédit Lyonnais, dont les salariés bénéficient d'un système de participation et d'un système d'intéressement, en provisionne le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés.

L'intéressement est couvert par l'accord du 29 juin 2004, modifié pour la dernière fois par l'avenant du 29 juin 2007.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la « Rémunération Variable Collective », qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre « la Rémunération Variable Collective » et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel ».

› Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Lyonnais applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, le Crédit Lyonnais provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels sont passés immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;

diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le Crédit Lyonnais a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit Lyonnais, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraites figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Lyonnais qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Un montant a été provisionné chez le Crédit Lyonnais pour couvrir le plan de Départs Anticipés de Fin de Carrière présenté en CCE au mois de juin 2007, faisant partie intégrante du plan de compétitivité de LCL, qui se réalise sur la période 2008-2010.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeuses ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Lyonnais n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

) Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante-trois mille euros, le taux d'impôt sur les sociétés est de 34,433 % au 31 décembre 2009.

Les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 5 % taxable au taux de droit commun de l'IS.

Le Crédit Lyonnais, ainsi que ses filiales précédemment intégrées, ont donné leur accord pour leur rattachement au 1er janvier 2009 au Groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole SA est la société mère.

Le Crédit Lyonnais constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Note 1 : Opérations avec les Établissements de crédit

Actif (en millions d'euros)	2008		2009	
	montant net	montant brut	dépréciations	montant net
Comptes à vue	8 115	6 316	(1)	6 315
Comptes et prêts à terme	7 245	7 771	(1)	7 770
Valeurs reçues en pension	421	317		317
Titres reçus en pension livrée	0			0
Prêts subordonnés	322	373		373
Total (1)	16 103	14 777	(2)	14 775

(1) Dont créances rattachées : 31 M€ au 31/12/2008 et 30 M€ au 31/12/2009.

Passif (en millions d'euros)	2008	2009
	Comptes ordinaires créditeurs	801
Comptes et emprunts J/J et à terme	9 435	11 334
Valeurs données en pension	0	
Titres donnés en pension livrée	0	
Total (2)	10 236	12 035

(2) Dont dettes rattachées : 45 M€ au 31/12/2008 et 19 M€ au 31/12/2009.

Note 2.1 : Opérations avec la clientèle

Actif (en millions d'euros)	2008		2009	
	Montant net	Montant brut après amortissements	Dépréciations	Montant net
Créances commerciales	338	209		209
Comptes ordinaires débiteurs	3 112	2 324		2 324
Autres concours à la clientèle	68 113	72 198		72 198
Crédits à l'exportation	128	57		57
Crédits de trésorerie (+ prêts à la clientèle financière)	9 364	9 685		9 685
Crédits à l'équipement	16 500	16 768		16 768
Crédits à l'habitat (2)	41 663	43 859		43 859
Autres crédits	458	1 829		1 829
Affacturation	0			
TOTAL des concours à la clientèle	71 563	74 731	0	74 731
Créances douteuses	1 138	2 401	(1 082)	1 319
Valeurs reçues en pension	0			0
Titres reçus en pension livrée	0			0
Prêts subordonnés	12	9		9
Opérations de crédit-bail et assimilés	0			0
Total Opérations avec la clientèle (1)	72 713	77 141	(1 082)	76 059
Dont créances rattachées	324	253		253

(1) Les créances de la clientèle éligibles au refinancement de l'Institut d'émission français s'élèvent à 4 329 M€ au 31/12/2008 et 6 383 M€ au 31/12/2009.

Les encours restructurés à des conditions hors marché au sein de l'encours sain s'élèvent à 329 M€ au 31/12/2009 contre 301 M€ au 31/12/2008.

Le montant de la décote crédits restructurés s'élève à 6 M€ au 31/12/2009 contre 5 M€ au 31/12/2008.

(2) Le montant des créances hypothécaires nanties au profit de la CRH s'élève à 6 365 millions d'euros

Passif (en millions d'euros)	2008	2009
Comptes ordinaires créditeurs	23 811	25 284
Comptes créditeurs à terme	7 089	6 460
Comptes d'épargne à régime spécial	32 700	31 906
Titres donnés en pension livrée.		
Total net (1)	63 599	63 650

(1) Dont intérêts courus non échus qui s'élèvent à 383 M€ au 31/12/2009 contre 728 M€ au 31/12/2008.

Note 2.2 : Opérations avec la clientèle actif - analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	2008	2009
France (y compris DOM-TOM)	72 001	75 328
Autres pays	1 528	1 560
Total en principal	73 529	76 888
Créances rattachées	324	253
Provisions	-1 140	-1 082
Valeur nette au bilan	72 713	76 059

L'activité de la Banque étant centrée sur la banque de proximité, 98 % des opérations avec la clientèle concernent la zone géographique France.

Note 2.3 : Opérations avec la clientèle actif - encours douteux et provisions par zones géographiques

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours douteux	dont Dépréc. Encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	73 231	2 346	1 097	-1 046	-697
Autres pays	1 509	55	26	-36	-24
Total	74 740	2 401	1 123	-1 082	-721

Note 2.4 : Opérations avec la clientèle actif - ventilation par agent économique

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours douteux	dont Dépréc. Encours douteux compromis
Etat, Administrations et collectivités publiques	1 736	0			
Clientèle financière	0	0			
Particuliers et professionnels	49 188	1 521	763	-503	-409
Entreprises (y compris les assurances)	23 688	877	360	-576	-312
Autres agents économiques	128	3		-3	
Total	74 740	2 401	1 123	-1 082	-721

Note 2.5 : Opérations avec la clientèle passif - ventilation par agent économique

Passif (en millions d'euros)	2008	2009
Particuliers et professionnels	53 071	52 282
Institutions financières	8	5
Entreprises	9 601	10 414
Collectivités publiques	161	142
Autres agents économiques	758	807
Total net	63 599	63 650

Note 2.6 : Opérations avec la clientèle passif - analyse par zone géographique

Passif <i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
France (y compris DOM-TOM)	60 608	60 646
Autres pays de l'U.E.	2 991	3 004
Total net	63 599	63 650

L'activité de la Banque étant centrée sur la banque de proximité, 95,3 % des opérations avec la clientèle concernent la zone géographique France.

Note 3 : Portefeuille titres

<i>(en millions d'euros)</i>	2008		2009				
	valeur nette comptable	valeur de marché	valeur brute	dépréciations	valeur nette comptable	valeur de marché	valeur de remboursement
Titres de transaction	0	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0			0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0			0		
Actions et autres titres à revenu variable	0	0			0		
Dont titres cotés	0	0			0		
Titres de placement	976	1 045	1 351	-19	1 332	1 426	0
Effets publics et valeurs assimilées	175	176			0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	196	187	281	-3	278	278	
Actions et autres titres à revenu variable	605	682	1 070	-16	1 054	1 148	
Actions propres détenues par le groupe	0	0			0		
Dont titres cotés	238	238	58		58	70	
Titres d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0			0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0			0		
Dont titres cotés	0				0		
Créances douteuses sur titres	0	0	20	-19	1	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0				0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0		20	-19	1		
Actions et autres titres à revenu variable	0				0		
Créances rattachées	6	0	0	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	5				0		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1		0		0		
Actions et autres titres à revenu variable	0				0		
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0		0		
Dont titres cotés	0				0		
Total des titres de transaction, de placement, d'investissement et T.A.P (y compris créances douteuses et créances rattachées)	982	1 045	1 371	-38	1 333	1 426	0
Effets publics et valeurs assimilées	180	176	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	197	187	301	-22	279	278	0
Actions et autres titres à revenu variable	605	682	1 070	-16	1 054	1 148	0
Actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	289	343	345	-57	288	351	
Dont titres cotés	0	24	0	0	0	0	
Parts dans les entreprises liées	1 652	1 654	1 678	-23	1 655	1 658	
Dont titres cotés	0				0		
Autres titres détenus à long terme	44	44	44		44	44	
Créances rattachées autres titres détenus à LT	0	0	0		0		

Note 4 : Immobilisations

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute 2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Valeur brute 2009
Immobilisations corporelles d'exploitation : Terrains	249	1	0		250
Immobilisations corporelles d'exploitation : Constructions	1 253	157	-47	-4	1 359
Immobilisations corporelles d'exploitation : Autres	159	13	-11	4	165
Droit au bail	40	4	0		44
Fonds de commerce	66				66
Autres immobilisations incorporelles	445	24	-5	0	464
Total	2 212	199	-63	0	2 348

<i>(en millions d'euros)</i>	Amortissements et provisions 2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Amortissements et provisions 2009
Immobilisations corporelles d'exploitation : Terrains	10				10
Immobilisations corporelles d'exploitation : Constructions	472	87	-45		514
Immobilisations corporelles d'exploitation : Autres	70	18	-11	0	77
Droit au bail	34	4	0	0	38
Fonds de commerce	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	317	40	-5		352
Total	903	149	-61	0	991
Total net	1 309				1 357
Dont Immobilisations corporelles	1 109				1 173
Dont Immobilisations incorporelles	200				184

Note 5 : Autres actifs - passifs et comptes de régularisation

<i>(en millions d'euros)</i>	ACTIF		PASSIF	
	2008	2009	2008	2009
Instruments conditionnels achetés/vendus	35	14	27	14
Comptes d'encaissement	1 502	1 085	1 140	759
Titres de transaction				
Dont dettes sur titres empruntés.				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	8	4	2	3
Dépôts de garantie versés (reçus) sur marché à terme				
Stock de matières premières et stock immobilier	2	1		
Débiteurs et créiteurs divers	850	906	446	558
Versements à effectuer titres non libérés			8	1
Autres comptes de régularisation	1 266	877	2 234	1 742
TOTAL	3 663	2 887	3 859	3 077

Note 6 : Dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Dettes subordonnées	1 653	1 534
Emprunts subordonnés (1)	1 132	1 032
Titres participatifs	206	198
TSDI	315	304
TSIP		

(1) Dont la durée restant à courir au 31/12/2009 est détaillée ci-après.

Emprunts subordonnés par durée restant à courir :

<i>(en millions d'euros)</i>	Durée restant à courir au 31/12/2009				TOTAL
	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts subordonnés émis en euros	40	62	135	795	1 032

La fraction des emprunts subordonnés venant à échéance au-delà de 10 ans est de 795 M€ au 31/12/2009.

Note 7 : Variations des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserves (1)	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2008 avant affectation	1 848	30	501	746	518	3 643
Affectation du résultat 2008			0	-2	-518	-520
Capitaux propres au 31 décembre 2008 après affectation	1 848	30	501	744	0	3 123
Résultat 2009					459	459
Capitaux propres au 31 décembre 2009 avant affectation	1 848	30	501	744	459	3 582

(1) Dont, au 31/12/2009, 185 M€ de réserves légales et 316 M€ d'autres réserves.

Note 8 : Composition du capital

Le conseil d'administration du 06 janvier 2010 a constaté que 500 actions nouvelles résultant de levées d'options ont été émises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009. Par ailleurs, 80 480 actions LCL ont été échangées contre des titres Crédit Agricole SA afin d'assurer la liquidité des actions de stock-options portant ainsi le capital à 356 507 037 actions.

Composition du capital au 31 décembre 2009

Actionnaires du Crédit Lyonnais	Nombre de titres au 31/12/2009	% de détention du capital
Crédit Agricole S.A.	339 035 367	95,10 %
SACAM Développement	17 471 652	4,90 %
Administrateurs	18	0,00 %
Actionnaires salariés inscrits en PEE	0	0,00 %
TOTAL	356 507 037	100,00 %

Les titulaires d'actions PEE ont tous conclu un contrat de liquidité assurant à Crédit Agricole S.A., in fine, la détention des actions PEE.

Évolution du capital social du Crédit Lyonnais au cours des trois derniers exercices

	Nombre d'actions	Montant (€)
31-déc-07	356 286 029	1 846 714 837
31-déc-08	356 506 537	1 847 857 783
31-déc-09	356 507 037	1 847 860 375

Note 9.1 : Encours de provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Dotations nettes	Utilisations	Autres	2009
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants :	1 352	268	-322	1	1 299
- Opérations interbancaires	4		-3		1
- Opérations clientèle	1 140	259	-318	1	1 082
- Portefeuille titres	128	-10			118
- Autres éléments d'actif	80	19	-1		98

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	Augmentation (dotations)	Diminution (reprises)	Reclassements	Autres	2009
Retraite et congés fin de carrière	627	23	-129			521
Risques d'exécution EPS	91	73	-44	1	0	121
Risques-pays	2	1	0			3
Risques de crédit	536	83	-36	-9	0	574
Provisions pour restructuration	6		0			6
Litiges et garanties de passif	129	9	-14	6		130
Risques internes épargne logement	100	5	0			105
Risques opérationnels	34	17	-4		0	47
Impôt différé GIE (*)					20	20
Autres provisions	147	40	-37		0	150
Valeur au bilan	1 672	251	-264	-2	20	1 677

(*) Évolution de procédure : jusqu'au 30/06/2009, ces opérations étaient enregistrées en créditeurs divers.

Note 9.2 : Encours collectés et provisions au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Encours collectés au titre de l'épargne logement		
Plans d'épargne-logement	7 888	7 389
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans	4 169	4 220
Ancienneté de plus de 10 ans	3 719	3 169
Comptes épargne logement	1 729	1 703
Total encours collectés au titre de l'épargne logement	9 617	9 092
Provisions		
Plans d'épargne-logement	45	67
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans	11	16
Ancienneté de plus de 10 ans	34	51
Comptes épargne logement	55	38
Total provision au titre des contrats épargne logement	100	105

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Note 9.3 : Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-467	-621
- Dépréciations sur créances douteuses	-342	-422
- Autres provisions	-125	-199
Reprises de provisions et de dépréciations	588	577
- Dépréciations sur créances douteuses	471	482
- Autres provisions	117	95
Dotation ou reprise nette des dépréciations et provisions	121	-44
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	-291	-343
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	-70	-59
Récupération sur créances amorties	17	14
Solde net	-223	-432

Note 10 : Éléments du bilan par durée restant à courir au 31/12/2009

<i>(en millions d'euros)</i>	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires et assimilées	8 485	302	2 043	5 547	16 377
Caisse, banque centrale, CCP	1 602				1 602
Créances sur établissements de crédit et valeurs reçues en pension	6 883	158	1 882	5 479	14 402
Titres reçus en pension livrée					0
Effets publics et assimilés	0	0	0	0	0
. Effets publics et assimilés-Transaction					0
. Effets publics et assimilés-Placement	0		0		0
. Effets publics et assimilés-Investissement					0
Prêts subordonnés	0	144	161	68	373
Opérations avec la clientèle	6 192	6 501	29 193	34 173	76 059
Créances et comptes débiteurs	6 191	6 500	29 190	34 169	76 050
. Comptes ordinaires débiteurs	2 445				2 445
. Créances sur la clientèle	3 746	6 500	29 190	34 169	73 605
Opérations de crédit bail et assimilés					0
Titres reçus en pension livrée					0
Prêts subordonnés	1	1	3	4	9
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1	142	134	278
Titres de transaction					0
Titres de placement	1	1	142	134	278
Titres d'investissement					0
PASSIF					
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 271	1 530	3 972	5 273	12 046
Banques centrales, comptes ordinaires créditeurs	684				684
Emprunts et comptes à terme, Valeurs données en pension	587	1 530	3 972	5 273	11 362
Titres donnés en pension livrée	0				0
Opérations avec la clientèle	58 440	698	2 867	1 645	63 650
Comptes créditeurs de la clientèle	58 440	698	2 867	1 645	63 650
Titres donnés en pension livrée					0
Dettes représentées par un titre	6 057	3 401	1 067	3 909	14 434
Titres du marché interbancaire	105	100	1 000	3 730	4 935
Titres de créances négociables	5 951	3 301	66	179	9 497
Emprunts obligataires					0
Bons de caisse	1	0	1		2
Emprunts subordonnés	40	62	135	795	1 032

Note 11 : Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Engagements de financement	10 745	12 141
en faveur d'Établissements de crédit	305	156
en faveur de la clientèle	10 440	11 985
Engagements de garantie	8 410	7 732
en faveur d'Établissements de crédit	1 896	1 561
en faveur de la clientèle	6 514	6 171
Autres engagements donnés (1)	4 966	11 743

(1) Effets liés à hauteur de + 4,7 Mds € à la mise en place de nouvelles garanties en faveur de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations avec la Société de Financement à l'Économie Française et des Covered Bonds.

Par ailleurs, l'assiette des créances mobilisables à la Banque de France dans le cadre des appels d'offre progresse de 2 Mds € (variation due principalement à la nouvelle tranche du prêt EPFR de 1,2 Md €).

Note 12.1 : Engagements sur instruments financiers à terme et opérations en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	2008			2009		
	Opérations de couverture	Autres opérations de marché	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations de marché	TOTAL
Opérations fermes						
Opérations sur marché organisé	0	0	0	0	0	0
. Contrats de taux	0	0	0			0
. Contrats de change	0	0	0			0
. Autres contrats	0	0	0	0		0
Opérations de gré à gré	213 843	20 523	234 366	221 055	19 521	240 576
. Contrats de taux	0	100	100		0	0
. Contrats de change	0	4 391	4 391		3 026	3 026
. Autres contrats	0	0	0			0
. Swaps de taux (1) (2)	213 843	16 032	229 875	221 055	16 495	237 550
a) Position ouverte		0	0			0
b) Couverture affectée	5 531		5 531	12 326		12 326
c) Couverture globale	208 312		208 312	208 729		208 729
d) Portefeuille de transaction		16 032	16 032		16 495	16 495
. Swaps de devises (1)	0	0	0	0	0	0
a) Position ouverte		0	0			0
b) Couverture affectée	0		0			0
c) Couverture globale	0		0			0
d) Portefeuille de transaction		0	0			0
. Swaps d'indices boursiers et autres	0	0	0			0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
a) Position ouverte			0			0
b) Couverture affectée			0			0
c) Book trading et arbitrage		0	0			0
Opérations conditionnelles						
Opérations sur marché organisé	29	2 185	2 214	0	829	829
. Options de taux	0	0	0	0	0	0
- achetées	0	0	0			0
- vendues	0	0	0			0
. Options de change	0	1 977	1 977	0	727	727
- achetées	0	986	986		363	363
- vendues	0	991	991		364	364
. Autres options	29	208	237	0	102	102
- achetées	13	104	117	0	51	51
- vendues	16	104	120	0	51	51
Opérations de gré à gré	0	3 886	3 886	0	3 576	3 576
. Options de taux	0	3 886	3 886	0	3 576	3 576
- achetées	0	1 941	1 941		1 751	1 751
- vendues	0	1 945	1 945		1 825	1 825
. Options de change	0	0	0	0	0	0
- achetées	0	0	0			0
- vendues	0	0	0			0
. Autres options	0	0	0	0	0	0
- achetées	0	0	0	0		0
- vendues	0	0	0	0		0
Total	213 872	26 594	240 466	221 055	23 926	244 981

(1) Les catégories a,b,c et d correspondent aux rubriques définies à l'article 2.1 du règlement 90-15.

(2) Évolution en 2009 des opérations avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats

Note 12.2 : Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009						Total Encours notionnel
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	117 462	39 388	84 276	241 126
. Futures							0
. FRA				0			0
. Swaps de taux d'intérêts				116 714	36 937	83 899	237 550
. Options de taux							0
. Caps, Floors, Collar				748	2 451	377	3 576
. Autres instruments conditionnels							0
Instruments de cours de change	425	302	0	0	0	0	727
. Swaps de devises							0
. Options de change	425	302					727
Autres instruments :	60	42	0	0	0	0	102
. Dérivés sur actions & indices boursiers	60	42					102
. Dérivés sur métaux précieux							0
. Dérivés sur produits de base							0
. Dérivés de crédits							0
. Autres							0
Sous total	485	344	0	117 462	39 388	84 276	241 955
Opérations de change à terme				3 026			3 026
Total Général	485	344	0	120 488	39 388	84 276	244 981

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

Note 12.3 : Opérations sur instruments financiers à terme - montant des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur actif 2008	Juste valeur passif 2008	Notionnels 2008	Juste valeur actif 2009	Juste valeur passif 2009	Notionnels 2009
Instruments de taux d'intérêts :	391	1 691	233 861	2 563	3 687	241 126
- Futures		0	0			
- FRA		0	100			0
- Swaps de taux d'intérêts	386	1 686	229 875	2 556	3 680	237 550
- Options de taux		0	0			
- Caps, Floors, Collars	5	5	3 886	7	7	3 576
- Autres instruments conditionnels		0	0			
Instruments de devises et or	4	4	1 977	0	0	727
- Swaps de devises						
- Options de change	4	4	1 977	0	0	727
Autres Instruments	26	18	237	7	7	102
- Dérivés sur actions & indices boursiers	26	18	237	7	7	102
- Dérivés sur métaux précieux		0	0			
- Dérivés sur produits de base		0	0			
- Dérivés de crédit		0	0			
- Autres		0	0			
Sous total	421	1 713	236 075	2 570	3 694	241 955
Opération de change à terme	61	60	4 391	27	26	3 026
Total	482	1 773	240 466	2 597	3 720	244 981

Note 13 : Intérêts et produits et charges assimilés

Charges d'intérêts		Produits d'intérêts		<i>(en millions d'euros)</i>	Produits (charges) nets	
2008	2009	2008	2009		2008	2009
-518	-331	833	500	Opérations interbancaires (Note 14)	315	169
-10 241	-4 627	12 393	6 899	Opérations avec la clientèle (Note 15)	2 152	2 272
0	0	0	0	Opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
-705	-419	0	0	Dettes représentées par un titre (Note 17)	-705	-419
0	0	28	7	Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 16)	28	7
-11 464	-5 377	13 254	7 406	TOTAL	1 790	2 029

Note 14 : Intérêts et assimilés sur opérations interbancaires

Charges d'intérêts		Produits d'intérêts		<i>(en millions d'euros)</i>	Produits (charges) nets	
2008	2009	2008	2009		2008	2009
-518	-331	833	500	Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts	315	169
0	0	0	0	Intérêts sur opérations de pension	0	0
-518	-331	833	500	TOTAL	315	169

Note 15 : Intérêts et assimilés sur opérations clientèle

Charges d'intérêts		Produits d'intérêts		<i>(en millions d'euros)</i>	Produits (charges) nets	
2008	2009	2008	2009		2008	2009
-10 219	-4 604	12 328	6 824	Produits sur créances et charges sur comptes créditeurs	2 109	2 220
-22	-23	65	75	Commissions assimilées à des intérêts (Note 20)	43	52
-10 241	-4 627	12 393	6 899	TOTAL	2 152	2 272

Note 16 : Revenus des portefeuilles titres

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	28	7
- sur titres de placement	12	5
- sur titres d'investissement	0	0
- sur opérations de couverture et divers	16	2
Revenus des titres à revenu variable	96	23
- sur titres de placement	60	1
- sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
- sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	36	22
TOTAL	124	30

Note 17 : Charges sur dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Charges sur certificats de dépôt et autres titres	-619	-342
Charges sur emprunts obligataires	0	0
Charges sur dettes subordonnées	-86	-77
TOTAL	-705	-419

Note 18 : Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Résultats sur titres de transaction	1	-1
Résultats sur opérations de change	6	2
Résultats sur instruments financiers à terme	0	1
TOTAL (1)	7	2

(1) Ces résultats sont déterminés avant prise en compte du coût de portage des portefeuilles.

Note 19 : Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Résultat net sur titres de placement	-9	34
- plus-values de cession	51	25
- moins-value de cession	-28	-13
- dotations aux dépréciations sur titres de placement	-37	-1
- reprises de dépréciations sur titres de placement	5	23
Résultat net sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
- plus-values de cession	0	0
- moins-value de cession	0	0
- dotations aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
- reprises de dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
TOTAL	-9	34

Note 20 : Commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	2008			2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions assimilées à des intérêts :	65	-22	43	75	-23	52
. Commissions de découvert	10	0	10	9	0	9
. Commissions sur engagements de financement	32	-1	31	42	-1	41
. Commissions sur engagements de garantie	23	-21	2	24	-22	2
Commissions nettes :	1 708	-166	1 542	1 786	-180	1 606
. Commissions sur opérations avec la clientèle	665	-1	664	657	-1	656
. Commissions sur prestation de services financiers	663	-20	643	747	-31	716
. Produits nets sur moyens de paiement	369	-130	239	368	-132	236
. Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie	6	-15	-9	7	-16	-9
. Commissions sur titres, instruments financiers à terme et change	5	0	5	7	0	7
TOTAL DES COMMISSIONS	1 773	-188	1 585	1 861	-203	1 658
Part du total commissions dans le PNB			44,51 %			45,18 %

Note 21 : Frais de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Rémunérations (1) (2)	-999	-903
Charges sociales et fiscales sur rémunérations (3)	-487	-510
Total	-1 486	-1 413

(1) Ce montant comprend 86 M€ au 31/12/2009 (vs 98 M€ au 31/12/2008) au titre de la rémunération variable collective. Ces montants sont calculés selon les accords de participation et d'intéressement signés le 29 juin 2004, décrits dans la partie « principes comptables ».

(2) Ce montant comprend au titre des indemnités de départ à la retraite du Crédit Lyonnais SA en France 10 M€ au 31/12/2009 (vs 64 M€ au 31/12/2008).

(3) Ce montant comprend au titre des versements de cotisations obligatoires au régime de retraite du Crédit Lyonnais SA en France 149 M€ au 31/12/2009 (vs 133 M€ au 31/12/2008).

Effectifs payés du Crédit Lyonnais SA au 31 décembre (y compris personnel mis à disposition) :

<i>(en Unités de Temps Plein)</i>	2008	2009
Crédit Lyonnais Métropole	22 123	21 064
Agences étrangères	0	0
Total	22 123	21 064

Note 22 : Gains ou perte sur actifs immobilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2009
Résultat net sur titres d'investissement	0	0
- plus-values de cession	0	0
- moins-value de cession	0	0
- dotations aux dépréciations sur titres d'investissement	0	0
- reprises de dépréciations sur titres d'investissement	0	0
Résultat net sur autres titres détenus à long terme et titres de participation	8	0
- plus-values de cession	13	0
- moins-value de cession	0	0
- dotations aux dépréciations sur ATDLT et titres de participation et filiales	-6	-1
- reprises de dépréciations sur ATDLT et titres de participation et filiales	1	1
Résultat net de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	4	2
TOTAL	12	2

Note 23 : Plans d'Options

Dans le cadre des autorisations qui lui avaient été accordées par les Assemblées Générales des 12 octobre 1999, 27 avril 2000 et 2 mai 2001, le Conseil d'Administration avait arrêté trois plans d'attribution d'options de souscription d'actions :

- le premier, le 18 novembre 1999 portant sur 1 935 000 options (échu depuis le 18 novembre 2006) ;
- le second, le 18 janvier 2001 portant sur 2 282 130 options (échu depuis le 18 janvier 2008) ;
- et le troisième, le 17 janvier 2002 portant sur 2 966 550 options (échu depuis le 17 janvier 2009).

Au 31 décembre 2009, il ne reste par conséquent plus d'options en vie.

À ce jour, le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée Générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

Note 24 : Résultat exceptionnel

Depuis 2006, LCL ne comptabilise plus d'opérations en résultat exceptionnel

Note 25 : Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Le Crédit Lyonnais ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

6. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes annuels*

Exercice clos le 31/12/2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes annuels*

Exercice clos le 31/12/2009

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'introduction de l'annexe aux comptes annuels, qui expose les changements de méthode comptable et de présentation relatifs aux nouveaux textes et règlements applicables à compter de l'exercice 2009.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été établies dans un environnement marqué par la dégradation de la situation économique et la poursuite des effets de la crise financière sur les entreprises en général et les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels.

CREDIT LYONNAIS

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les
Comptes annuels*

Exercice clos le 31/12/2009

- Comme indiqué dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels.

- L'introduction de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 9.1 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE

202

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris le 23 avril 2010



Agnès De Clermont Tonnerre

Directeur Pôle Finances & Affaires générales



Siège social :

18, rue de la République
69002 LYON

Siège central :

19, boulevard des Italiens
75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 42 95 70 00

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE